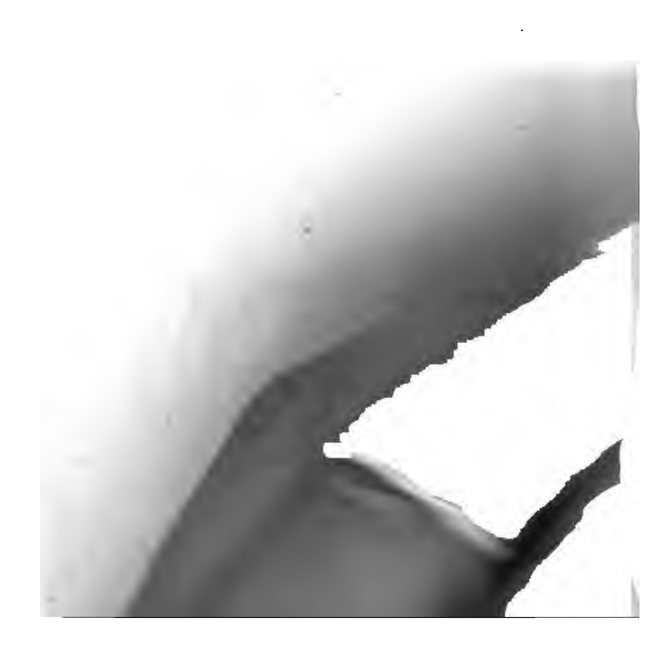






OEUVRES COMPLETTES DE LOUIS DE SAINT-SIMON.

TOME SIXIEME.

MÉMOIRES SECRETS DU REGNE DE LOUIS XIV.

Tome VI.

Avertissement

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre, tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de Supplément.

Dans le dépôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon: cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

OEUVRES

COMPLETTES

DE

LOUIS DE SAINT-SIMON,

Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

TOME SIXIEME.

A STRASBOURG

chez J. G. TREUTTEL, Libraire

et se trouve A PARIS

chez ONFROY, Libraire, rue St. Victor nº. 11.

1791.

MÉMOIRES

D'ÉTAT

ET

MILITAIRES

DU REGNE DE LOUIS XIV.

LIVRE TREIZIEME.

SOMMAIRE.

Suite de l'état de la cour de Versailles. I. Mort et caractere de la duchesse de Bourgogne, dauphine, née princesse de Savoie; son histoire. II. Mort du Dauphin, en 1712; *son portrait, son histoire; changement dans ses mœurs et dans son caractere. III. Le duc de Bourgogne partisan de ce que le gouvernement féodal avoit de bon dans l'administration de l'Etat. Considération du duc de Saint-Simon sur le gouvernement, critique de l'administration arbitraire établie par Louis XIV. IV. Le duc de Bourgogne avoit formé un plan sur les pays d'états, et sur leur extension dans d'autres provinces, où il vouloit établir des administrations provinciales, desquelles il vouloit aussi former les états-généraux. V. Ce prince pense que les rois sont établis pour les peuples, et non pas les peuples*

pour les rois. VI. Le Dauphin se reconnoît perdu. Son portrait. VII. Histoire de son empoisonnement. Épisode sur le maréchal de Villeroy, qui rentre dans les bonnes grâces du Roi. VIII. Ouverture du corps du Dauphin; dispute des médecins sur le genre de sa mort. IX. Maréchal, premier chirurgien, prévoit que le duc d'Orléans sera accusé de l'empoisonnement, et essaie de détruire cette calomnie. X. La fausse nouvelle en court dans toute la France. XI. Le duc du Maine et madame de Maintenon l'accréditent. Suspicions du Roi. XII. La fausseté de cette accusation est prouvée. Horribles sarcasmes, huées &c. du peuple contre le duc d'Orléans. XIII. Le Prince s'offre, et presse le Roi de le constituer prisonnier à la Bastille. Réponse du Roi. Le duc d'Orléans abandonné de tout le monde. XIV. Réflexions sur le testament de Louis XIV. XV. Intrigues de Cour pour l'obtenir du Roi. XVI. La Maintenon et le duc du Maine l'extorquent du Roi en le maltraitant. XVII. Le Roi le remet au parlement. XVIII. Le Roi avoue que son testament lui a été extorqué, et prévoit qu'il sera cassé.

I.

Mort et caractere de la duchesse de Bourgogne, dauphine, née princesse de Savoie. Son histoire.

Le 5 février 1712, le duc de **** donna une fort belle tabatiere, pleine d'excellent tabac, à la Dauphine, qui en prit et le trouva fort bon. Ce fut vers la fin de la matinée, en entrant dans son cabinet, où personne n'entroit. Elle mit cette boîte sur sa table, et l'y laissa.

Sur le soir la fievre lui prit par frissons; elle se mit au lit et ne put se lever, même pour aller dans le cabinet du Roi, après le souper. Le samedi 6, la Dauphine, qui avoit eu la fievre toute la nuit, ne laissa pas de se lever à son heure ordinaire, et de passer la journée assez bien; mais le soir la fievre la

reprit. Elle continua médiocrement toute la nuit, et le dimanche 7 encore moins; mais sur les six heures du soir il lui prit tout-à-coup une douleur au-dessus de la tempe, qui ne s'étendoit pas tant qu'une piece de six sous, mais si violente, qu'elle fit prier le Roi qui la venoit voir, de ne point entrer.

Cette sorte de rage dura sans relâche jusqu'au lundi 8, et résista au tabac en fumée et à mâcher, à quantité d'opium, et à deux saignées du bras.

La fievre se montra davantage; lorsque les douleurs furent un peu calmées, elle dit qu'elle avoit plus souffert qu'en accouchant. Un état si violent mit la chambre en rumeur sur la boîte que le duc de **** lui avoit donnée, en se mettant au lit, le jour qu'elle l'avoit reçue et que la fievre lui prit. Elle en parla à ses dames, louant fort la boîte et le tabac; puis elle dit à madame de Lévi de la lui aller chercher dans son cabinet, où elle la trouveroit sur la table. Madame de Lévi y fut, ne la trouva point, et pour le dire court, toutes especes de perquisitions faites, jamais on ne la revit,

depuis que la Dauphine l'eut laissée sur cette table.

Cette disparition avoit paru fort extraordinaire dès le moment qu'on s'en aperçut; mais les recherches inutiles qui continuerent à s'en faire, suivies d'accidents si étranges et si prompts, jeterent les plus sombres soupçons : mais ils n'allerent pas jusqu'à celui qui avoit donné la boîte, ou bien ils furent contenus avec une exactitude si générale, qu'ils ne l'atteignirent point.

La rumeur s'en restreignit même dans un cercle peu étendu. On espéroit toujours beaucoup d'une princesse adorée, et à la vie de laquelle tenoit la fortune diverse, suivant les divers états de ce qui composoit ce petit cercle. Elle prenoit du tabac à l'insu du Roi, avec confiance, parce que madame de Maintenon ne l'ignoroit pas; mais cela lui auroit fait une vraie affaire auprès du Monarque, qui haïssoit toutes les odeurs possibles, s'il l'avoit découvert, et c'est ce qu'on craignit en divulgant la singularité de la perte de cette boîte.

La nuit du lundi au mardi 9 février, l'assoupissement fut grand toute la nuit et toute la journée, pendant laquelle le Roi s'approcha du lit bien des fois. La fievre fut forte, les sommeils courts, avec la tête engagée, et quelques marques sur la peau, qui firent espérer que ce seroit la rougeole, parce qu'il en couroit beaucoup alors, et que quantité de personnes très-connues en étoient en même temps attaquées à Versailles et à Paris.

La nuit du mardi au mercredi 10, se passa d'autant plus mal, que l'espérance de rougeole étoit déjà évanouie. Le Roi vint, dès le matin, chez madame la Dauphine, à qui on avoit donné l'émétique. L'opération en fut telle qu'on la pouvoit désirer, mais sans produire aucun soulagement.

On força le Dauphin, qui ne bougeoit de sa ruelle, de descendre dans les jardins, pour prendre l'air, dont il avoit grand besoin; mais son inquiétude le ramena incontinent dans la chambre. Le mal augmenta sur le soir, et à onze heures il y eut un redoublement de fievre considérable: la nuit fut très-mauvaise. Le jeudi

onze février, le Roi entra à neuf heures du matin chez la Dauphine, d'où madame de Maintenon ne sortoit presque point, excepté les temps où le Roi étoit chez elle; la Princesse étoit si mal qu'on résolut de lui parler de recevoir les sacrements. Quelqu'accablée qu'elle fût, elle s'en trouva surprise; elle fit des questions sur son état: on lui fit les réponses les moins effrayantes qu'on put, mais sans se départir de la proposition, et peu à peu des raisons de ne pas différer. Elle remercia de la sincérité de l'avis, et dit qu'elle alloit se disposer; au bout de quelque temps on craignit les accidents.

Le P. la Rue, jésuite, son confesseur, qu'elle avoit toujours paru aimer, s'approcha d'elle, pour l'exhorter à ne pas différer sa confession; elle le regarda, et répondit qu'elle l'entendoit bien, et en demeura là. Le P. La Rue lui proposa de le faire à l'heure même, et n'en tira aucune réponse. En homme d'esprit, il sentit ce qu'elle vouloit, et en homme de bien, il se retourna dans l'instant et il lui dit qu'elle avoit peut-être quelque répugnance de se confesser à lui;

qu'il la conjuroit de ne pas se gêner; surtout de ne pas craindre qui que ce fût là-dessus; qu'il lui répondoit de prendre tout sur lui; et qu'il la prioit seulement de lui dire qui elle vouloit pour se confesser, et que lui-même l'iroit chercher et le lui ameneroit.

Alors elle lui témoigna qu'elle seroit bien aise de se confesser à M. Bailli, prêtre de la mission de la paroisse de Versailles. C'étoit un homme estimé, qui confessoit ce qui étoit de plus régulier à la Cour, et qui, au langage du temps, n'étoit pas net du soupçon de jansénisme, quoique fort rare parmi ces barbichets. Il confessoit les dames du Châtelet et de Nogaret, dames du palais, à qui madame la Dauphine en avoit quelquefois entendu parler.

Bailly se trouva être allé à Paris: la Princesse en parut peinée, et avoir envie de l'attendre; mais sur ce que lui remontra le P. la Rue, qu'il étoit bon de ne pas perdre un temps précieux, qui, après qu'elle auroit reçu les sacrements, seroit utilement employé par les médecins, elle demanda un récollet qui s'appeloit le P. Noël, que le P. la Rue fut lui-

même chercher à l'instant, et qu'il lui amena. On peut imaginer l'éclat que fit ce changement de confesseur dans un moment si critique et si redoutable, et tout ce qu'il fit penser. J'y reviendrai après: il ne faut pas interrompre un récit si intéressant et si funestement curieux.

Le Dauphin avoit succombé; il avoit caché son mal tant qu'il avoit pu, pour ne pas quitter le chevet du lit de la Dauphine. La fievre, trop forte pour être plus long-temps dissimulée, l'arrêtoit, et les médecins, qui lui vouloient épargner d'être témoin des horreurs qu'ils prévoyoient, n'oublierent rien, et par eux-mêmes et par le Roi, pour le retenir chez lui, et l'y soutenir de moment en moment par des nouvelles factices de son épouse.

La confession fut longue; l'extrême-onction fut administrée incontinent après, et le saint viatique tout de suite. Le Roi fut le recevoir au pied du grand escalier. Une heure après, la Dauphine demanda qu'on fît les prieres des agonisants. On lui dit qu'elle n'étoit pas dans cet état-là, et avec des paroles de consolation

on l'exhorta à essayer de se rendormir. La reine d'Angleterre vint de bonne heure l'après-diner : elle fut conduite par la galerie, dans le sallon qui la sépare de la chambre de la Dauphine. Le Roi et madame de Maintenon étoient dans ce sallon, où on fit entrer les médecins pour consulter en leur présence. Ils étoient sept de la Cour ou mandés de Paris. Tous d'une voix opinerent pour la saignée du pied avant le redoublement, et au cas qu'elle n'eût pas le succès qu'ils en désiroient ils ordonnerent l'émétique dans la fin de la nuit. La saignée du pied fut exécutée à sept heures du soir, le redoublement vint; ils le trouverent moins violent que le précédent: mais la nuit fut cruelle.

Le Roi vint de fort bonne heure chez madame la Dauphine. L'émétique, qu'elle prit sur les neuf heures du matin, fit peu d'effet. La journée se passa en symptômes tous plus fâcheux les uns que les autres, et avec un peu de connoissance par rares intervalles. Tout-à-fait sur le soir, la tête tourna, dans la chambre, où on laissa entrer beaucoup de gens, quoique le Roi y fût, qui, peu avant qu'elle expira, en

sortit et monta en carosse au pied du grand escalier, avec madame de Maintenon et monsieur de Caylus, et s'en alla à Marly; ils étoient l'un et l'autre dans la plus amere douleur, et n'eurent pas la force d'entrer chez le Dauphin.

Jamais princesse si jeune, ne fut si bien instruite et ne sût mieux profiter des instructions qu'elle avoit reçues. Son habile pere, qui connoissoit à fond notre Cour, la lui avoit dépeinte, et lui avoit appris la maniere unique de s'y rendre heureuse. Elle avoit beaucoup d'esprit naturel et facile, qui l'y seconda, et beaucoup de qualités aimables, qui lui attacherent les cœurs; tandis que sa situation personnelle avec son époux, avec le Roi, avec madame de Maintenon, lui attirerent les hommages de l'ambition: elle avoit su travailler à se bien mettre dans leur esprit, dès les premiers moments de son arrivée. Elle ne cessa, tant qu'elle vécut, de continuer un travail si utile, et dont elle recueillit sans cesse tous les fruits: douce, timide, mais adroite, bonne jusqu'à craindre de faire la moindre peine à personne, et, toute légere et vive qu'elle étoit, très-capable de vues et de suites de la plus longue haleine.

La contrainte jusqu'à la gêne, dont elle sentoit tout le poids, sembloit ne lui rien coûter. La complaisance lui étoit naturelle, et couloit de source; elle en avoit jusques pour la Cour entiere. Régulierement laide, les joues pendantes, le front trop avancé, un nez qui ne disoit rien, de grosses lèvres tombantes; des cheveux et des sourcils châtains, bruns, fort bien plantés; des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde; peu de dents et toutes pourries, dont elle parloit et se moquoit la premiere; le plus beau teint et la plus belle peau; peu de gorge, mais admirable; le cou long, avec un soupçon de goître qui ne lui alloit point mal absolument; un port de tête galant, gracieux, majestueux, et le regard de même; le sourire le plus expressif; une taille longue, ronde, menue, aisée, parfaitement coupée; une marche de déesse sur les nues: voilà son portrait. Elle plaisoit au dernier point; les grâces naissoient de tous ses pas, de toutes ses manieres et de ses discours les plus communs; un air simple et naturel, toujours naïf, un langage assaisonné d'esprit, charmoient, avec cette aisance qui étoit en elle jusqu'à la communi-

quer à tout ce qui l'approchoit; elle vouloit plaire même aux personnes les plus inutiles et les plus médiocres, sans qu'elle parût le rechercher. Sa gaieté, jeune, vive et active l'attachoit à tout, et sa légereté de nymphe la portoit par-tout, comme un tourbillon qui remplit plusieurs lieux à la fois et qui y donne le mouvement et la vie. Elle ornoit tous les spectacles, étoit l'âme des fêtes, des plaisirs, des bals, et y ravissoit par les grâces, la justesse et la perfection de sa danse. Elle aimoit le jeu, s'amusoit au petit jeu, car tout l'amusoit; elle préféroit le gros, y étoit nette, exacte et la plus belle joueuse du monde: dans un instant elle faisoit le jeu d'un chacun. Également gaie, et amusée à faire les après-diners des lectures sérieuses, à converser sur elle, et à travailler avec *ses dames sérieuses;* car on appeloit ainsi ses dames du palais les plus âgées.

Elle n'épargna rien jusqu'à sa santé; elle n'oublia pas jusqu'aux plus petites choses, et sans cesse, pour gagner madame de Maintenon, et le Roi par elle. Sa souplesse à leur égard étoit sans pareille, et ne se démentit jamais

d'un moment. Elle l'accompagnoit de toute la discrétion que lui donnoit la connoissance qu'elle avoit d'eux, que l'étude et l'expérience lui avoient acquise pour les degrés d'enjouement et de mesures qui étoient à propos. Son plaisir, ses agréments, je le répete, sa santé même, tout leur fut immolé. Par cette voie, elle s'acquit une familiarité avec eux, dont aucun des enfants du Roi, pas même ses légitimés les plus chéris, n'avoient pas approché. En public sérieuse, mesurée, respectueuse avec le Roi, et en particulier, timide, bienséante avec madame de Maintenon, qu'elle n'appeloit jamais que *ma tante*, pour confondre joliment le rang et l'amitié.

En particulier, causant, sautant et voltigeant autour d'eux, tantôt perchée sur le bras d'un fauteuil de l'un ou de l'autre, tantôt se jouant sur leurs genoux, elle leur sautoit au cou, les embrassoit, les baisoit, les caressoit, les chiffonnoit, leur tiroit le dessous du menton, les tourmentoit; fouilloit leurs tables, leurs papiers, leurs lettres, les décachetoit, les lisoit quelquefois malgré eux, selon qu'elle les voyoit en humeur

humeur d'en rire, et parlant quelquefois sur ce qu'elles contenoient ; admise à tout, à la réception des courriers qui apportoient les nouvelles les plus importantes ; entrant chez le Roi à toute heure, même pendant le conseil, utile et fatale aux ministres mêmes ; mais toujours portée à obliger, à servir, à excuser, à bien faire, à moins qu'elle ne fût vivement poussée contre quelqu'un, comme elle le fut contre Pontchartrain qu'elle prit en grippe, et qu'elle nommoit quelquefois au Roi *votre vilain borgne*, ou par quelque cause majeure, comme elle le fut contre Chamillart.

Elle étoit si libre, qu'entendant un soir, le Roi et madame de Maintenon parler avec affection de la cour d'Angleterre dans les commencements qu'on espéra la paix par la Reine Anne : *Ma tante*, se mit-elle à dire, *il faut convenir qu'en Angleterre les reines gouvernent mieux que les rois ; et savez-vous bien pourquoi ma tante ?* toujours courant et gambadant, *c'est que sous les rois ce sont les femmes qui gouvernent ; et que ce sont les hommes sous les reines.*

elle causoit sur sa chaise percée avec mesdames de Nogaret et du Châtelet, qui me le conterent le lendemain, et où elle s'ouvroit le plus volontiers, elle leur parla avec admiration de la fortune de madame de Maintenon et de mademoiselle Choin, et ajouta, en riant: « Je voudrois mourir avant monsieur le duc » de Bourgogne, mais voir pourtant ici ce qui s'y » passeroit; je suis sûre qu'il épouseroit une sœur » grise, ou une touriere des filles de S^{te}.-Marie. »

Attentive à plaire à monsieur le duc de Bourgogne avec autant d'attention qu'au Roi même, quoique souvent trop hasardeuse, et se fiant trop à sa passion pour elle et au silence de tout ce qui pouvoit l'approcher, elle prenoit l'intérêt le plus vif en sa grandeur personnelle et en sa gloire.

On ne peut dire jusqu'à quel point elle fut touchée des événements de la campagne de Lille et de ses suites, tout ce qu'elle fit pour le relever, et combien elle lui fut utile en tant de choses principales, dont il lui fut entierement redevable: car le Roi ne pouvoit

plus se passer d'elle, et tout lui manquoit dans l'intérieur, lorsque des parties de plaisir, que la tendresse et la considération du Roi pour elle vouloient souvent qu'elle fît pour la divertir, l'empêchoient d'être avec lui; et jusqu'à son souper public, quand rarement elle y manquoit, il y paroissoit par le nuage d'un plus grand sérieux, et par le silence sur toute la personne du Roi. Ainsi quelque goût qu'elle eût pour ces sortes de parties, elle y étoit fort sobre, et se les faisoit toujours commander. Elle avoit grand soin de le voir en partant et en arrivant; et si quelque bal en hiver, ou quelque partie en été, lui faisoit passer la nuit, elle ajustoit si bien les choses, qu'elle alloit embrasser le Roi dès qu'il étoit éveillé, et l'amuser du récit de la fête. Je me suis tant étendu ailleurs sur la contrainte où elle étoit, du côté de Monseigneur et de toute sa cour particulière, que je n'en répéterai rien ici, sinon, qu'au gros de la Cour il n'y paroissoit rien, tant elle avoit soin de le cacher, par un air d'aisance avec lui, de familiarité avec ce qui lui étoit le plus opposé dans cette Cour, et de liberté à Meudon parmi eux, mais avec

une souplesse et une mesure infinies; aussi le sentoit-elle bien, et depuis la mort de Monseigneur, se permettoit-elle bien de le leur rendre.

Un soir qu'à Fontainebleau, où toutes les dames des Princesses étoient dans le même cabinet qu'elle et le Roi, après souper, elle avoit baragouiné toutes sortes de langues, et fait cent enfantillages pour amuser le Roi, qui s'y plaisoit; elle remarqua que madame la Duchesse et madame la princesse de Conti, qui se regardoient, se faisoient signe et haussoient les épaules avec un air de mépris et de dédain pour elle. Le Roi levé, et passé à l'ordinaire dans un arriere-cabinet pour donner à manger à ses chiens, et venir donner après le bon soir aux Princesses, la Dauphine prit madame de Saint-Simon d'une main et madame de Lévi de l'autre, et leur montrant madame la Duchesse et madame la princesse de Conti qui n'étoient qu'à quelques pas d'elles: *Avez-vous vu, avez-vous vu*, leur dit-elle? *je sais, comme elles, qu'à tout ce que j'ai dit et fait, il n'y a pas le sens commun, et que cela est misérable; mais il faut du bruit et ces choses-là le divertissent;*

et tout de suite, s'appuyant sur leurs bras, elle se mit à sauter et chantoner : » *Et je me* » *ris et je me moque d'elles, et je serai leur reine,* » *et je n'ai que faire d'elles ; ni à cette heure,* » *ni jamais ; et elles auront à compter avec* » *moi, et je serai leur reine :* » chantant, s'élançant et se réjouissant de toute sa force. Ces dames lui crioient tout bas de se taire, que les Princesses l'entendoient, que tout ce qui étoit là la voyoit faire, et jusqu'à lui dire qu'elle étoit folle ; car elle trouvoit tout bon, de la part de ces dames : mais elle ne cessa, pour cela, de sauter, de chantoner plus haut, » *Et je me moque d'elles, et je n'ai que faire* » *d'elles, et je serai leur Reine,* » et ne finit plus, que lorsque le Roi rentra.

Hélas ! elle le croyoit, la charmante Princesse : eh ! qui ne l'eût crû avec elle ? Il plut à Dieu pour nos malheurs, d'en disposer autrement bientôt après. Elle étoit si éloignée de la pensée contraire, que le jour de la Chandeleur, étant presque seule avec madame de Saint-Simon dans sa chambre, presque toutes les dames étant allées devant à la chapelle, et madame de

Saint-Simon restée pour l'y suivre au sermon, parce que la duchesse du Lude avoit la goutte, et que la comtesse de Mailly n'y étoit pas; auxquelles elle suppléoit toujours. La Dauphine se mit à parler de la quantité de personnes de la Cour qu'elle avoit connues et qui étoient mortes, puis de ce qu'elle feroit quand elle seroit vieille, de la vie qu'elle meneroit; qu'il n'y auroit plus gueres que madame de Saint-Simon et madame de Lauzun de son jeune temps; qu'elles s'entretiendroient ensemble de ce qu'elles auroient vu et fait; et elle poussa ainsi la conversation jusqu'à ce qu'elle allât au sermon.

Elle aimoit véritablement monsieur le duc de Berri, et elle avoit aimé madame la duchesse de Berri et compté d'en faire comme sa fille. Elle avoit de grands égards pour Madame, et elle avoit tendrement aimé Monsieur, qui l'aimoit de même, et lui avoit sans cesse procuré tous les amusements et tous les plaisirs qu'il avoit pu; et tout cela retomba sur monsieur le duc d'Orléans, pour qui elle prit un véritable intérêt, indépendamment de la liaison qui se forma depuis entre elle et madame

la duchesse d'Orléans. Ils savoient et s'aidoient de mille choses, par elle, auprès du Roi et de madame de Maintenon. Elle avoit conservé un si grand attachement pour monsieur et madame de Savoie, et pour son pays même, qu'il étinceloit malgré elle quelquefois. Sa force et sa prudence parurent singulierement dans tout ce qui se passa pendant et depuis la rupture : aussi le Roi avoit l'égard d'éviter devant elle, tout discours qui pût regarder la Savoie ; et elle, tout l'art d'un silence éloquent, qui, par des traits rarement échappés, faisoit sentir qu'elle étoit toute françoise, quoiqu'elle laissât entrevoir en même temps qu'elle ne pouvoit bannir de son cœur, et son pere et son pays.

Comme elle vouloit plaire à tout le monde, elle ne put se défendre que quelqu'un ne lui plût aussi. Sa mort indiqua ces sortes de mysteres, et manifesta toute la tyrannie que le Roi ne cessa point d'exercer sur les ames, même dans sa famille. Quelle fut sa surprise, quelle fut celle de la Cour, quand dans ces moments si terribles où on ne redoute plus que ce qui les suit et où tout le présent disparoît, elle

qu'elle, à qui elle devoit tout, suppléa, tant qu'elle put, au défaut du cœur par l'esprit, et tint une assez bonne contenance. Ils allerent le lendemain matin à Marly pour se trouver au réveil du Roi.

II.

Mort du Dauphin, en 1712 ; son portrait, son histoire ; changement dans ses mœurs, et dans son caractere.

Monsieur le Dauphin, malade et navré de la plus profonde et de la plus amere douleur, ne sortit point de son appartement, où il ne voulut voir que monsieur son frere, son confesseur et le duc de Beauvilliers, qui, malade depuis sept ou huit jours dans sa maison de la ville, fit un effort pour sortir de son lit, pour aller admirer dans son pupille tout ce que Dieu y avoit mis de grand, et qui ne parut jamais tant qu'en cette affreuse journée et en celles qui la suivirent, jusqu'à sa mort.

Ce fut, sans s'en douter, la derniere fois qu'ils se virent en ce monde. Chivermy, d'O, et Gamaches passerent la nuit dans son appartement, mais sans le voir, que des instants. Le samedi matin 13 février, ils le presserent de s'en aller à Marly, pour lui épargner l'horreur du bruit qu'il pouvoit entendre, sur sa tête, où la Dauphine étoit morte. Il sortit à 7 heures du matin, par une porte de derriere de son appartement, où il se jeta dans une chaise bleue qui le porta à son carosse. Il trouva, en entrant dans l'une et dans l'autre piece, quelques courtisans plus indiscrets encore qu'éveillés, qui lui firent leur révérence et qu'il reçut avec un air de politesse. Ses trois menins vinrent dans son carosse avec lui, qui descendit à la chapelle, entendit la messe, d'où il se fit porter en chaise à une fenêtre de son appartement, par où il entra. Madame de Maintenon y vint aussitôt; on peut juger quelle fut l'angoise de cette entrevue. Elle n'y put tenir long-temps et s'en retourna. Il lui fallut recevoir princes et princesses, qui par discrétion n'y furent que des moments, même madame la duchesse de Berri, et madame de Saint-Simon avec elle. Le Dauphin montra

sa chambre. Tout ce qui étoit dans celle du Roi le fut aussi; les médecins plus que les autres. Le Roi leur ordonna de lui tâter le pouls, qu'ils trouverent mauvais à ce qu'ils dirent après; pour lors, ils se contenterent de dire qu'il n'étoit pas net, et qu'il seroit fort-à-propos qu'il allât se mettre dans son lit. Le Roi l'embrassa encore, lui recommanda fort tendrement de se conserver, et lui ordonna de s'aller coucher.

Il obéit, et ne s'en releva pas.

Il étoit assez tard dans la matinée; le Roi avoit passé une cruelle nuit, et avoit fort mal à la tête. Il vit à son dîner le peu de courtisans considérables qui s'y présenterent. L'après-dîner il alla voir le Dauphin, dont la fievre étoit augmentée et le pouls encore plus mauvais, et passa chez madame de Maintenon, soupa seul chez lui, et fut peu dans son cabinet après, avec ceux qui avoient coutume d'y entrer. Le Dauphin ne vit que ses menins, et des instants les médecins; peu de suite, monsieur son frere assez, son confesseur un peu: il vit aussi

monsieur

monsieur de Chevreuse, et passa la journée en prieres et à se faire faire de saintes lectures.

La liste pour Marly se fit, et les admis avertis, comme il s'étoit pratiqué à la mort de Monseigneur, ils arriverent successivement le lendemain dimanche; le Roi les reçut comme il avoit fait la veille. L'inquiétude bientôt augmenta sur le Dauphin; lui-même ne le cacha pas à Baudin, en présence de Duchesne et de monsieur de Cheverny, à qui il dit, *qu'il ne croyoit pas en relever, et qu'à ce qu'il sentoit il ne doutoit pas que l'avis que Baudin avoit eu, ne fût exécuté.* Il s'en expliqua plus d'une fois de même, et toujours avec un détachement, un mépris du monde, et de tout ce qu'il y a de grand, une soumission et un amour de Dieu incomparables. On ne peut exprimer combien la consternation fut générale.

Le lundi quinze, le Roi fut saigné, et le Dauphin ne fut pas mieux que la veille. Le Roi et madame de Maintenon le voyoient séparément plus d'une fois le jour, et du reste personne que monsieur son frere des moments,

ses menins presque point, monsieur de Chevreuse quelque peu, étant toujours en lectures ou en prieres.

Le mardi seize, il se trouva plus mal: il se sentoit dévoré par un feu consumant auquel la fievre ne répondoit pas à l'extérieur; mais le pouls enfoncé et fort extraordinaire, étoit très-menaçant. Le mardi fut encore plus mauvais, mais il fut trompeur. Ces marques de son visage s'étendirent sur tout son corps. On les prit pour des marques de rougeole. On se flatta là-dessus: mais les plus avisés de la Cour et les médecins n'avoient pu oublier sitôt que ces mêmes marques s'étoient montrées sur le corps de la Dauphine; ce qu'on ne sut hors de sa chambre qu'après sa mort.

Le mercredi 17, le mal augmenta considérablement. J'en savois à tout moment des nouvelles par Cheverny, et quand Boulduc* pouvoit sortir des instants de la chambre, il me venoit parler. C'étoit un excellent apoticaire du Roi, qui après son pere avoit été et étoit encore le nôtre, avec un grand attachement, et

qui en savoit pour le moins autant que les meilleurs médecins, comme nous l'avons expérimenté; et avec cela il avoit beaucoup d'esprit et d'honneur, de discrétion et de sagesse. Il ne nous cachoit rien, à madame de Saint-Simon et à moi: il nous avoit fait entendre plus que clairement ce qu'il croyoit de la Dauphine; il m'avoit parlé aussi net, dès le second jour sur le Dauphin. Je n'espérois donc plus; mais il se trouve pourtant qu'on espere jusqu'au bout, contre toute espérance.

Le mercredi, les douleurs augmenterent comme d'un feu dévorant, plus violent encore. Le soir fort tard, le Dauphin envoya demander au Roi la permission de communier le lendemain de grand matin, sans cérémonie et sans assistants, à la messe qui se diroit dans sa chambre. Le même soir du mercredi, j'allai assez tard chez le duc et la duchesse de Chevreuse, qui logeoient au premier pavillon, et nous au deuxieme, tous deux du côté du village de Marly. J'étois dans une désolation extrême. A peine voyois-je le Roi une fois le jour; j'allois aux nouvelles plusieurs fois dans la journée, et uniquement

chez M. et madame de Chevreuse, pour ne voir que des gens aussi touchés que moi, et avec qui je fusse tout-à-fait libre. Madame de Chevreuse non plus que moi n'avoit aucune espérance : monsieur de Chevreuse toujours espérant, et voyant tout en beau, essaya de nous prouver par ses raisonnements de physique et de médecine, qu'il y avoit plus à espérer qu'à craindre, et cela avec une tranquillité qui m'excéda et me fit fondre sur lui avec assez d'indécence; mais au soulagement de madame de Chevreuse et de ce peu qui étoit avec eux, je m'en revins passer une cruelle nuit.

Le jeudi 18 février, j'appris dès le grand matin, que le Dauphin, qui avoit attendu minuit avec impatience, avoit ouï la messe bientôt après, dans une grande communication avec Dieu; que la tête s'étoit après embarassée : et madame de Saint-Simon me dit ensuite, qu'il avoit reçu l'extrême-onction; enfin qu'il étoit mort à huit heures et demie. Ces mémoires ne sont pas faits pour y rendre compte de mes sentiments. En les lisant, on ne les sentira que trop. Si jamais, long-temps après moi,

ils paroissent, on verra dans quel état je me trouvai et madame de Saint-Simon aussi. Je me contenterai de dire qu'à peine parumes-nous les premiers jours un instant chacun; que je voulus tout quitter, et me retirer de la Cour et du monde, et que ce fut tout l'ouvrage de la sagesse, de la conduite et du pouvoir de madame de Saint-Simon sur moi, que de m'en empêcher, avec bien de la peine.

Ce prince, héritier nécessaire, puis présomptif de la couronne, nâquit terrible, et sa premiere jeunesse fit trembler. Il étoit dur et colere jusqu'aux derniers emportemens contre les choses inanimées; impétueux avec fureur; incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures, quand en sonnant elles le gênoient, sans entrer en des fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps; opiniâtre à l'excès; passionné pour toute espèce de voluptés et pour les femmes, et ce qui est rare, ayant un autre penchant tout à la fois aussi fort. Il n'aimoit pas moins le vin, la bonne chair, la chasse avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement, et le jeu encore, où il

ne pouvoit supporter d'être vaincu et où le danger avec lui étoit extrême. Enfin, livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs, souvent farouche, naturellement porté à la cruauté, barbare en railleries, saisissant les ridicules avec une justesse qui assommoit; il étoit de la hauteur des cieux; il ne regardoit les hommes que comme des atômes avec qui il n'avoit aucune ressemblance, quels qu'ils fussent. A peine messieurs ses freres lui paroissoient intermédiaires entre lui et le genre humain, quoiqu'on eût toujours affecté de les élever tous trois dans une égalité parfaite. L'esprit, la pénétration, brilloient en lui de toutes parts, jusque dans ses furies : ses réponses étonnoient, et tendoient toujours au juste et au profond, même dans ses emportements. Les connoissances les plus abstraites n'étoient qu'un jeu pour lui: l'étendue et la vivacité de son esprit étoient si prodigieuses, qu'elles l'empêchoient de s'appliquer à une seule chose à la fois, et allerent jusqu'à l'en rendre incapable. La nécessité de le laisser courber en dessinant, à quoi il avoit beaucoup de goût et d'adresse, a peut-être beaucoup nui à sa taille. Il étoit plutôt petit que grand; son visage étoit

long et brun, le haut parfait avec les plus beaux yeux du monde: il avoit un regard vif, touchant, frappant, admirable, assez ordinairement doux, toujours perçant, et une phisionomie agréable, liante, fine, spirituelle jusqu'à inspirer de l'esprit; le bas du visage assez pointu, et le nez long, élevé, mais point beau, n'alloit pas si bien. Ses cheveux étoient châtains, et si crépus et en telle quantité qu'ils bouffoient à l'excès ; les levres et la bouche agréables, quand il ne parloit pas ; quoique ses dents ne fussent pas vilaines, le ratelier supérieur s'avançoit trop et emboîtoit presque celui de dessous, ce qui, en parlant et en riant, faisoit un effet désagréable. Il avoit les plus belles jambes et les plus beaux pieds, qu'après le Roi j'aie jamais vus à personne; cependant ses jambes étoient trop longues, aussi bien que ses cuisses, pour la proportion du corps. On s'aperçut de bonne heure que sa taille commençoit à tourner. On employa aussitôt, et long-temps, le collier et la croix de fer, qu'il portoit tant qu'il étoit dans son appartement, même devant le monde, et on n'oublia aucun des jeux et des exercices propres à le redresser.

La nature demeura la plus forte ; il devint bossu, mais si particulierement d'une épaule, qu'il en fut enfin boiteux ; non qu'il n'eût les cuisses et les jambes parfaitement égales, mais parce qu'à mesure que son épaule grossit, il n'y eut plus des hanches jusqu'aux deux pieds la même distance, et au lieu d'être à plomb, il pencha d'un côté ; il n'en marchoit ni moins aisément ni moins long-temps, ni moins vîte, ni moins volontiers, et il n'en aima pas moins la promenade à pied et à monter à cheval, quoiqu'il y fût très-mal ; et ce qui doit surprendre, c'est qu'avec des yeux perçans, tant d'esprit, et parvenu à une vertu extraordinaire et à la plus éminente et la plus solide piété, ce prince ne se vit jamais tel qu'il étoit pour sa taille et ne s'y accoutuma jamais.

C'étoit une foiblesse qui mettoit en garde contre les distractions et les indiscrétions, et qui donnoit de la peine à ceux de ses gens qui, dans son habillement et dans l'arrangement de ses cheveux, masquoient ce défaut naturel, le plus qu'il leur étoit possible, se tenoient en garde de lui laisser sentir qu'ils aperçussent ce

qui étoit si visible. Il en faut conclure, qu'il n'est pas donné à l'homme d'être ici bas exactement parfait. Tant d'esprit, et une telle sorte d'esprit, joint à une telle vivacité, à une telle sensibilité, à de telles passions, et toutes si ardentes, n'étoit pas d'une éducation facile. Le duc de Beauvilliers, qui en sentoit exactement les difficultés et les conséquences, s'y surpassa lui-même par son application, sa patience, et la variété des remedes. Peu aidé par les sous-gouverneurs, il se secourut de tout ce qu'il trouva sous sa main. Fénelon, Fleury, son précepteur, qui a donné une si belle histoire de l'Eglise; quelques gentilshommes de la manche; Moreau, premier valet de chambre, fort au-dessus de son état sans se méconnoître; quelques rares valets de l'intérieur; le duc de Chevreuse, seul du dehors: tous mis en œuvre, et tous en même esprit, travaillerent, chacun sous la direction du Gouverneur, dont l'art, déployé dans un récit, feroit un ouvrage également curieux et instructif. Mais Dieu qui est le maître des cœurs et dont le divin esprit souffle où il veut, fit de ce prince un ouvrage de sa droite, et entre dix-huit à vingt ans, il accomplit son œuvre; et d'un

abyme de vices, sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent, et autant et quelquefois au-delà de ce que son état pouvoit comporter. Humble et austere pour soi, tout appliqué à ses devoirs, les comprenant immenses, il ne pensa plus qu'à allier ces devoirs de fils et de sujet avec ceux auxquels il se voyoit destiné : la briéveté des jours faisoit toute sa douleur. Il mit toute sa force et sa consolation dans la priere, et ses préservatifs en des pieuses lectures. Son goût pour les sciences abstraites, sa facilité à les pénétrer, lui déroba d'abord un temps qu'il reconnut bientôt devoir à l'instruction des choses de son état et à la bienséance d'un rang. Destiné à régner et à tenir, en attendant, une Cour, l'apprentissage de la dévotion et de l'appréhension de sa foiblesse pour les plaisirs, le rendirent d'abord sauvage. La vigilance sur lui-même, à qui il ne passoit rien, et à qui il ne croyoit devoir rien passer, le renferma dans son cabinet comme dans un asile impénétrable aux occasions. Que le monde est étrange ! il l'eût abhorré dans son premier état, et il fut tenté de mépriser le second. Le Prince le sentit, il

le supporta ; il attacha avec joie cette sorte d'opprobre à la croix de son Sauveur, pour se confondre soi-même dans l'amer souvenir de son orgueil passé. Ce qui lui fut le plus pénible, il le trouva dans les traits appesantis de sa plus intime famille. Le Roi, avec sa dévotion et sa régularité d'écorce, vit bientôt, avec un secret dépit, un prince de cet âge censurer sans le vouloir, sa vie par la sienne ; il le vit une fois se refuser un bureau neuf pour donner aux pauvres le prix qui y étoit destiné, et remercier modestement d'une dorure nouvelle, dont on vouloit rajeunir son petit appartement. On voit combien le Roi fut piqué de son refus trop obstiné de se trouver à un bal de Marly le jour des Rois. Véritablement ce fut la faute d'un novice ; il devoit ce respect, tranchons le mot, cette charitable condescendance au Roi son grand-pere, de ne pas l'irriter par cet étrange contraste : mais au fond et en soi, action bien grande, qui l'exposoit à toutes les suites du dégoût qu'il donnoit de lui au Roi, et aux propos d'une Cour dont le Roi étoit l'idole, et qui tournoit en ridicule une telle singularité.

Voyez le §. VI, page 58.

Monseigneur ne lui étoit pas une épine moins aiguë : tout livré à la matiere et à des favoris qui redoutoient déjà ce jeune prince, il n'en apercevoit que l'écorce et la rudesse, et s'en détournoit comme d'un censeur. Madame la duchesse de Bourgogne, alarmée d'un époux devenu si austere, n'oublioit rien pour lui adoucir les mœurs. Ses charmes, dont il étoit pénétré, la politique et les importunités effrénées des jeunes dames de sa suite, déguisées en cent formes diverses ; l'appas des plaisirs et des parties, auxquelles il n'étoit rien moins qu'insensible : tout étoit employé. Chaque jour suivoient, dans l'intérieur des cabinets, les remontrances de la dévote fée, et les traits piquans du Roi ; l'aliénation de Monseigneur, grossierement marquée ; les préférences malignes de sa cour inférieure, et les siennes trop naturelles pour monsieur le duc de Berry, que le Dauphin, traité là en étranger qui pese, voyoit chéri et attiré avec applaudissement : il faut une ame bien forte pour soutenir de telles épreuves, et tous les jours, sans en être ébranlé. Il faut être puissamment soutenu de la main invisible, quand tout appui se refuse au dehors, et qu'un

prince de ce rang se voit livré au dégoût des siens devant qui tout fléchit, et presque au mépris d'une Cour qui n'étoit plus retenue, et qui avoit une secrette frayeur de se trouver un jour sous ses lois. Cependant rentré de plus en plus en lui-même par le scrupule de déplaire au Roi, de rebuter Monseigneur, de donner aux autres de l'éloignement pour la vertu, l'écorce rude et dure s'adoucit peu à peu. Il comprit enfin ce que c'est que quitter Dieu pour Dieu, et que la pratique fidelle des devoirs propres de l'état où Dieu a mis, est la piété solide qui lui est la plus agréable. Il se mit donc à s'appliquer presque uniquement aux choses qui pouvoient l'instruire au gouvernement; il se prêta plus au monde: il le fit même avec tant de grâce et un air si naturel, qu'on sentit bientôt la raison de s'y être refusé, et sa peine à ne faire que s'y prêter; et le monde qui se plaît tant à être aimé, commença à devenir raisonnable. Il réussit fort au gré des troupes, à sa premiere campagne en Flandre, avec le maréchal de Boufflers. Il ne plut pas moins à la seconde, où il prit Brissac avec le maréchal de Tallart; il s'y

montra partout fort libre et fort au-delà de ce que vouloit *Marsin*, qui lui avoit été donné pour son mentor. Il fallut lui cacher, pour le faire revenir à la Cour, le projet de Landoin, qui n'éclata qu'ensuite. Les tristes conjonctures des années suivantes, ne permirent pas de le renvoyer à la tête des armées. A la fin, on y crut sa présence nécessaire pour les ranimer et y établir la discipline perdue. Ce fut en 1708 : l'horoscope que ses connoissances des intérêts et des intrigues m'en fit alors faire au duc de Beauvilliers dans les jardins de Marly avant que la déclaration fut publique, eut un incroyable succès.

On a vu par quels rapides degrés de mensonge, d'art, de hardiesse démesurée, d'une impudence à trahir le Roi, l'Etat et la vérité, jusqu'alors inouie, une infernale cabale, la mieux organisée qui fut jamais, effaça ce prince dans le royaume dont il devoit porter la couronne, et dans sa maison paternelle, jusqu'à rendre odieux et dangereux d'y dire un mot en sa faveur. Cette monstrueuse anecdote a été si bien expliquée en son temps, que je ne fais

que la rappeler. Une épreuve si étrangement nouvelle et cruelle, étoit bien dure à un prince qui voyoit tout réuni contre lui, et qui n'avoit pour soi que la vérité suffoquée par tous les prestiges des magiciens de Pharaon. Il la sentoit dans tout son poids, dans toute son étendue, dans tous ses points : il la soutint aussi avec toute la patience, la fermeté, et surtout avec toute la charité d'un élu qui ne voit que Dieu en tout, qui s'humilie sous sa main, qui se purifie dans le creuset que cette divine main lui présente, qui lui rend grâce de tout ; qui porte la magnanimité jusqu'à ne vouloir dire ou faire que très-précisément ce qu'il se doit, ce qu'il doit à l'État, à la vérité, et qui est tellement en garde contre l'humanité, qu'il demeure bien en-deçà des bornes les plus justes et les plus saintes. Tant de vertus trouverent enfin leur récompense dans ce monde, et avec d'autant plus de pureté que le Prince, bien loin d'y contribuer, se tint encore fort en arriere. J'ai assez expliqué tout ce qui regarde cette précieuse révolution, pour que je me contente ici de la montrer, et les ministres et la Cour aux pieds de ce prince devenu le

dépositaire du cœur du Roi, de son autorité dans les affaires et dans les grâces, et de ses soins pour le détail du gouvernement.

Ce fut alors qu'il redoubla plus que jamais d'application aux choses du gouvernement, et à s'instruire de tout ce qui pouvoit l'en rendre plus capable. Il bannit tout amusement des sciences, pour partager son cabinet entre la priere qu'il abrégea et l'instruction qu'il multiplia, et le dehors entre son assiduité auprès du Roi, ses soins pour madame de Maintenon, la bienséance et son goût pour son épouse, et l'attention à tenir une Cour et à s'y rendre accessible et aimable. Plus le Roi l'éleva, plus il affecta de se tenir soumis : plus le Roi lui montra de considération et de confiance, plus il y sut répondre par le sentiment, la sagesse, les connoissances, surtout par une modération éloignée de tout désir et de toute complaisance en soi-même, beaucoup moins de la plus légere présomption. Son secret et celui des autres fut toujours impénétrable chez lui. Sa confiance en son confesseur n'alloit pas jusqu'aux affaires. On ne sait si celle qu'il auroit prise

prise en monsieur de Cambrai eût été plus étendue; on n'en peut juger que par celle qu'il avoit en monsieur de Chevreuse et plus en monsieur de Beauvilliers qu'en qui que ce fût : on peut dire de ces deux beaux-freres qu'ils n'avoient qu'une ame, et que monsieur de Cambray en étoit la vie et le mouvement. Leur abandon pour lui étoit sans bornes, leur commerce secret étoit continuel. Il étoit sans cesse consulté sur les grandes et sur les petites choses, soit publiques, soit politiques ou domestiques; leur confiance de plus étoit entre ses mains. Le Prince ne l'ignoroit pas, et je me suis toujours persuadé, sans néanmoins aucune autre notion que la présomption, que le Prince même se consultoit par eux, et que c'étoit par eux que s'entretenoit cette amitié, cette estime, cette confiance pour lui, si haute et si connue. Il pouvoit donc compter, et il comptoit surement aussi, parler et entendre tous les trois, quand il parloit ou écoutoit l'un d'eux. Sa confiance néanmoins avoit des degrés entre les beaux-freres; s'il l'avoit avec abandon pour quelqu'un, c'étoit certainement pour le duc de Beauvilliers. Toutefois il y avoit des choses

où ce duc n'entâmoit pas son sentiment; par exemple, beaucoup de celles de la cour de Rome, d'autres qui regardoient le cardinal de Noailles, quelques autres de goût et d'affection: c'est ce que j'ai vu de mes yeux et ouï de mes oreilles. Je ne tenois à lui que par monsieur de Beauvilliers, et je ne crois pas faire un acte d'humilité, de dire qu'en tout sens et en tout genre j'étois sans aucune proportion avec lui. Néanmoins il a souvent concerté avec moi, pour faire, ou sonder, ou parler, ou inspirer, approcher, écarter de ce prince par moi, pris ses mesures sur ce que je lui disois; et plus d'une fois lui rendant compte de mes tête-à-tête avec ce prince, il m'a fait répéter de surprise, des choses qu'il m'avouoit, sur lesquelles il ne s'étoit jamais tant ouvert avec lui, et d'autres qu'il ne lui avoit jamais dites. Il est vrai que celles-là ont été rares, mais elles ont été, et elles ont été plus d'une fois. Ce n'est pas absolument que ce prince eût en moi plus de confiance: j'en serois si honteux et pour lui et pour moi, que s'il avoit été capable de cette faute, je me garderois bien de la laisser sentir; mais je m'étends sur ce

détail qui n'a pu être aperçu que de moi, pour rendre témoignage à cette vérité, que la confiance la plus entière de ce prince, et la plus fondée sur tout ce qui la peut établir et la rendre toujours durable, n'alla jamais jusqu'à l'abandon et à une transformation qui devient trop souvent le plus grand malheur des rois, des reines, des peuples et des états même.

Le discernement de ce prince n'étoit donc point asservi, mais, comme l'abeille, il recueilloit les plus parfaites substances des plus belles et des meilleures fleurs. Il s'attachoit à connoître les hommes, à tirer d'eux les instructions et les lumieres qu'il en pouvoit espérer. Il conféroit quelquefois, mais rarement avec quelques-uns, mais à la passade sur des affaires particulières; plus rarement en secret sur des éclaircissements qu'il jugeoit nécessaires, mais sans retour et sans habitude. Je n'ai point su, et cela ne m'auroit point échappé, qu'il travaillât habituellement avec personne autre qu'avec les ministres (et le duc de Chévreuse l'étoit) et avec quelques prélats. Hors ce nombre,

j'étois le seul qui eût ses audiences privées, libres et fréquentes, soit de sa part ou de la mienne. Là il découvrit son ame, pour le présent et pour l'avenir, avec confiance, et toutefois avec sagesse, avec retenue, avec discrétion ; il se laissoit aller sur les plans qu'il croyoit nécessaires, et il se livroit sur les choses générales ; il se retenoit sur les particulieres, et plus encore sur les particuliers : mais, comme sur cela même, il vouloit tirer de moi tout ce qui pouvoit lui servir, je donnois adroitement lieu à des échappées, et souvent avec succès, par la confiance qu'il avoit prise en moi de plus en plus, et que je devois toute au duc de Beauvilliers, et en sous-ordre au duc de Chévreuse, à qui je ne rendois pas le même compte qu'à son beau-frere, mais à qui je ne laissois pas de m'ouvrir fort souvent. Un volume ne décriroit pas surtout assez suffisamment ces divers tête-à-tête entre ce prince et moi. Quel amour du bien ! quel dépouillement de soi-même ! quelles recherches, quels fruits, quelle pureté d'objets ! oserai-je le dire, quel reflet de la divinité dans cette ame candide, simple, forte, qui, autant qu'il leur est donné ici bas, en

avoit conservé l'image! On y sentoit briller les traits d'une éducation généralement laborieuse et industrieuse, également savante, sage, chrétienne, et les réflexions d'un disciple lumineux qui étoit né pour le commandement. Là s'éclipsoient les scrupules qui le dominoient en public; il vouloit savoir à qui il avoit, et à qui il auroit à faire; il mettoit en jeu le premier, pour profiter d'un tête-à-tête sans fard et sans intérêt. Mais qu'il avoit de ruses! et combien grande étoit sa curiosité, et la soif de savoir! De l'un à l'autre, il promenoit son homme sur tant de matieres, et sur tant de choses, de gens et de faits, que, qui n'auroit pas eu à la main de quoi le satisfaire, en seroit sorti bien mécontent de soi, et ne l'auroit pas laissé satisfait. La préparation étoit également imprévue et impossible. C'étoit dans ces impromptus que le Prince cherchoit à puiser des vérités qui ne pouvoient ainsi rien emprunter d'ailleurs, et à éprouver sur des connoissances, ainsi variées, quel fond il pouvoit faire en ce genre sur le choix qu'il avoit fait. De cette façon, son homme, qui avoit compté ordinairement sur une matiere à traiter avec lui, et

en avoir pour un quart d'heure, pour une demi-heure, y passoit deux heures et plus souvent davantage : le Prince le ramenoit toujours à la matiere qu'il avoit destinée de traiter en principal, mais à travers des parentheses qu'il présentoit et qu'il manioit en maître, et dont quelques-unes etoient assez souvent son principal objet. Là, nul verbiage, nul compliment, nulles louanges, nulles chevilles, aucune préface, aucun conte, ni la plus légere plaisanterie, ne pouvoient déranger l'instruction : tout objet alloit au fait, au but. Rien n'étoit sans raison, sans cause, et rien ne se disoit par amusement et par plaisir. C'étoit là que la charité générale l'emportoit sur la particuliere, et que ce qui étoit sur le compte de chacun se discutoit exactement : c'étoit là que les plans, les arrangements, les changements et les choix se formoient, se mûrissoient, se découvroient souvent tout mâchés, sans le savoir, avec le duc de Beauvilliers, quelquefois avec lui et le duc de Chevreuse, qui néanmoins tous deux ensemble étoient très-rarement avec lui. Quelquefois encore il y avoit de la matiere pour tous les deux, ou

pour l'un ou pour l'autre, quoique rare pour monsieur de Beauvilliers ; mais en tout et partout, on gardoit un inviolable secret dans toute sa profondeur.

Avec tant et de si grandes parties, ce prince si redoutable ne laissoit pas de laisser voir un coin d'homme, c'est-à-dire, quelques défauts et quelquefois même peu de sens, qu'avec tant de solide et de grand on avoit peine à comprendre, parce qu'on ne vouloit pas se souvenir qu'il n'avoit été que vices et que défauts, ni réfléchir sur le prodigieux changement, et ce qu'il en avoit dû coûter à ceux qui en avoient fait un prince déjà si proche de toute perfection, qu'on s'étonnoit, en le voyant de près, qu'il ne l'eût pas encore atteinte jusqu'à son comble. J'ai touché d'ailleurs quelques-uns de ses légers défauts, qui, malgré son âge, étoient encore des vices de l'enfance qui se corrigeoient assez tous les jours, pour faire sainement augurer que bientôt ils disparoîtroient tous. Un plus important encore et que la réflexion et l'expérience auroient sûrement guéri, c'est qu'il y avoit quelquefois des personnes,

mais rarement, pour lesquelles l'estime et l'amitié, des goûts même assez familiers, ne marchoient pas en compagnie. Ses scrupules, ses mal-aises, ses politesses de dévotion diminuoient tous les jours, et tous les jours il réussissoit en quelque chose : surtout il étoit bien guéri de préférer, pour le choix, la piété à tout autre talent; c'est-à-dire de faire un ministre, un ambassadeur, un général, plus à cause de sa piété qu'à cause de son expérience. Il s'étoit persuadé, sur le crédit donné à la piété, qu'il étoit de fort honnêtes gens, propres à beaucoup de choses, sans dévotion, et qui pouvoient cependant être mis en œuvre; car il connoissoit le danger de faire des hypocrites. Comme il avoit le sentiment fort vif, il passoit ce caractere aux autres, et ne les en aimoit et estimoit pas moins. Jamais homme si amoureux de l'ordre, ni qui le connût mieux, ni si désireux de le rétablir en tout, d'éviter la confusion, et de mettre gens et choses à leur place; instruit au dernier point de tout ce qui doit régler cet ordre par maximes, par justice et par raison, et attentif, avant qu'il fût le maître, de rendre à l'âge, au

mérite, à la naissance et au rang, la distinction propre à chacune de ces choses, et de la marquer en toutes occasions. Ses projets au reste, allongeroient trop ces mémoires; les expliquer seroit un ouvrage à part, mais un ouvrage à faire mourir de regret : sans entrer dans mille détails sur le comment, sur les personnes, je ne puis me refuser d'en exposer ici quelque chose en gros.

III.

Le duc de Bourgogne, partisan de ce que le gouvernement féodal avoit de bon dans l'administration de l'Etat. Considération du duc de Saint-Simon sur le gouvernement; critique de l'administration arbitraire établie par Louis XIV.

L'ANÉANTISSEMENT de la noblesse lui étoit odieux, et son égalité entre elle insupportable. Cette derniere nouveauté qui ne cédoit qu'aux dignités, et qui confondoit le noble avec les gentilshommes et ceux-ci avec les seigneurs, lui paroissoit de la derniere injustice, et ce

défaut de gradation, une cause prochaine et destructive d'un royaume tout militaire. Il se souvenoit qu'il n'avoit dû son salut, dans les plus grands périls, sous Philippe de Valois, sous Charles V, sous Charles VII, sous Louis XII, sous François I, sous ses petits-fils, sous Henri IV, qu'à cette noblesse, qui se soutenoit dans les bornes de ces différences réciproques; qui avoit la volonté et les moyens de marcher au secours de l'État par bandes et par provinces, sans embarras ni confusion, parce qu'aucun n'étoit sorti de son état et ne faisoit difficulté d'obéir à plus grand que lui. Il voyoit au contraire ce secours éteint par les institutions contraires qui ont engagé tout noble à prétendre l'égalité avec tout autre, et par conséquent il n'est plus rien d'organisé dans la nation; il n'y a plus de commandement et plus d'obéissance.

Quant aux moyens, il étoit touché jusqu'au plus profond du cœur, de la ruine de la noblesse, des voies prises et toujours continuées pour l'y réduire et l'y tenir, de son abâtardissement que la misere et le mélange du sang,

par les continuelles mésalliances nécessaires pour avoir du pain, avoient occasionné. Il étoit indigné de voir cette noblesse françoise, si célebre, si illustre, devenue un peuple presque de la même sorte que le peuple même, et seulement distingué de lui, en ce que le peuple a la liberté de tout travail, de tout négoce, des armes même : au lieu que la noblesse est devenue un autre peuple, qui n'a d'autre choix qu'une mortelle et ruineuse oisiveté, qui par son inutilité à tout la rend à charge et méprisable, ou est forcée d'aller à la guerre se faire tuer à travers les insultes des commis, des secrétaires d'État et des secrétaires des intendans; sans que le plus grand nombre de cette noblesse par leur naissance et par les dignités, qui, sans sortir de son ordre, les met au-dessus d'elle, puisse éviter ce même sort d'inutilité, ni les dégoûts des maîtres de la plume lorsqu'ils servent dans les armées. Surtout il ne pouvoit se contenir sur l'injure faite aux armes, par lesquelles cette monarchie s'est fondée et maintenue, qu'un officier vétéran, souvent couvert de blessures, même lieutenant-général des armées, retiré chez lui avec estime et répu-

tation, pensionné même, y soit réellement mis à la taille avec tous les autres paysans de sa paroisse, s'il n'est pas noble, et comme je l'ai vu arriver à d'anciens capitaines, chevaliers de Saint-Louis et à pension, sans remede pour les en exempter; tandis que les exemptions sont sans nombre et quelquefois héréditaires, pour les plus vils emplois de la robe et de la finance, même après les avoir vendus.

Ce prince ne pouvoit s'accoutumer qu'on ne pût parvenir à gouverner l'État, en tout ou partie, si on n'avoit été maître des requêtes, et que ce fût entre les mains de la jeunesse de cette magistrature que toutes les provinces fussent remises, par les gouverneurs en tous genres, avec un pouvoir infiniment plus grand et une autorité plus libre et plus entiere sans nulle comparaison, que les gouverneurs de ces provinces n'en avoient jamais eu; gouverneurs, dont on avoit si bien annullé le pouvoir, qu'il ne leur en étoit resté que le nom et les appointements uniques. Il ne trouvoit pas moins scandaleux que le commandement de quelque province fût joint et quelquefois attaché à la

place du chef du parlement de la même province, en l'absence du gouverneur et du lieutenant-général en titre, laquelle étoit nécessairement continuelle, avec le même pouvoir sur les troupes qu'eux.

Je ne répéterai point ce qu'il pensoit sur le pouvoir et sur l'élévation des secrétaires d'État, des autres ministres, et de la forme de leur gouvernement. On l'a vu il n'y a pas long-temps, comme sur le dixieme; on a vu aussi ce qu'il pensoit et sentoit sur la finance et les financiers. Le nombre immense de gens employés à lever et à percevoir les impositions ordinaires et extraordinaires, et la maniere de les lever; la multitude énorme d'officiers et d'offices de justice de toute espece, celle des procès, des chicanes, des frais &c.; l'iniquité de la prolongation des affaires, les ruines et les cruautés qui s'y commettent, étoient des objets d'une impatience qui lui inspiroit presque celle d'être en état de pouvoir y remédier.

I V.

Le duc de Bourgogne avoit formé un plan sur les pays d'états, et sur leur extension dans d'autres provinces, où il vouloit établir des administrations provinciales, desquelles il vouloit aussi former les états-généraux.

La comparaison qu'il faisoit des pays d'états avec les autres, lui avoit donné la pensée de partager ce royaume en parties, autant qu'il se pourroit, toutes égales pour la richesse; de faire administrer chacune par des états, de les simplifier en tout, pour en bannir la cohue et le désordre, et d'un extrait, aussi fort simplifié de tous les états des provinces, en former quelquefois des états-généraux du royaume.

Je dois rappeler ici un grand mot de ce prince, c'est qu'il étoit persuadé, QU'UN ROI EST FAIT POUR SES SUJETS, ET NON SES SUJETS POUR LUI, comme il ne se contraignoit pas de le dire en public, et jusques dans le sallon de Marly;

c'étoit le mot d'un pere de la patrie, mais un mot, qui, hors de son regne, que Dieu n'a pas permis, eût été le plus affreux blasphême.

Ce prince se seroit plu dans le sein de la nation rassemblée en états - généraux : il croyoit trouver les avantages infinis, d'y être informé des maux et des remedes, par des députés qui connoîtroient les premiers par expérience, et de consulter les derniers, avec ceux sur qui ils devoient porter. Mais dans ces états, il ne vouloit connoître que trois ordres, et laissoit formellement dans le troisieme, celui qui nouvellement a paru vouloir s'en tirer.

A l'égard des rangs, des dignités et des charges, les rangs étrangers, ou prétendus tels, ils n'étoient pas dans son goût et dans ses maximes, et il n'étoit pas plus favorable aux dignités étrangeres. Son dessein n'étoit pas aussi de multiplier les premieres dignités du royaume ; il vouloit néanmoins favoriser la premiere noblesse par des distinctions. Il sentoit combien elles étoient impossibles, et irritantes

par naissance entre les vrais seigneurs, et il étoit choqué qu'il n'y eût ni distinctions, ni récompenses à leur donner, que les premieres et le comble de toutes. Il pensoit donc, à l'exemple, mais non sur le modele de l'Angleterre, à des dignités moindres en tout, que celle de duc et pair : les unes héréditaires, et de divers degrés, avec leur rang et leur distinction propres ; les autres à vie sur le modele, en leur maniere, des ducs non vérifiés ou à brevet. Le militaire en auroit eu aussi dans le même dessein, et pour la même raison, au-dessous des maréchaux de France : l'ordre de Saint-Louis auroit été moins commun, et celui de Saint-Michel tiré de la boue où on l'a jeté, et remis en honneur, pour rendre plus resserré celui du Saint-Esprit. Pour les charges, il ne comprenoit pas, comment le Roi avoit eu pour ses ministres la complaisance de laisser tomber les premieres, après les Grands de sa Cour, dans l'abjection où, de l'une ou de l'autre, toutes sont tombées. Le Dauphin auroit pris le plaisir d'y être servi et environné par de véritables seigneurs ; il auroit illustré d'autres charges moindres, et ajouté quelques-unes de nouveau,

pour

pour des personnes de qualité moins distinguées. Ce tout ensemble, qui eût décoré sa Cour et l'État, lui auroit fourni beaucoup plus de récompenses; mais il n'aimoit pas les perpétuelles, ni que la même charge, le même gouvernement devînt comme patrimoine par l'habitude de passer toujours de pere en fils. Son projet de libérer peu à peu toutes les charges de Cour et de guerre, pour en ôter à toujours la vénalité, n'étoit pas favorable aux brevets de retenue, ni aux survivances, qui ne laissoient rien aux jeunes gens à prétendre ni à désirer. Quant à la guerre, il ne pouvoit goûter l'ordre du tableau, que Louvois a introduit par son autorité particuliere, pour confondre qualité, mérite et néant, et pour rendre peuple tout ce qui sert. Ce prince regardoit cette invention comme la destruction de l'émulation, par conséquent du désir de s'appliquer, d'apprendre et de faire; comme la cause de ces immenses promotions, qui font des officiers généraux sans nombre, qu'on ne peut pour la plupart, employer ni récompenser, et parmi lesquels on en trouve si peu qui aient de la capacité et du talent; ce qui remonte

enfin jusqu'à ceux qu'il faut bien faire maréchaux de France, et entre ces derniers, jusqu'aux généraux des armées, dont l'État éprouva les funestes suites, surtout depuis le commencement de ce siecle, parce que ceux qui ont précédé cet établissement, n'étoient déjà plus, ou hors d'état de servir.

V.

Ce prince pense que les rois sont établis pour les peuples, et non pas les peuples pour les rois.

CETTE grande et sainte maxime, que LES ROIS SONT FAITS POUR LEURS PEUPLES, ET NON LES PEUPLES POUR LES ROIS, étoit si avant imprimée dans son ame, qu'elle lui avoit rendu le luxe et la guerre odieux. C'est ce qui le faisoit quelquefois s'expliquer trop librement sur le dernier de ces fléaux; vérité trop dure pour les oreilles du monde, qui a quelquefois fait dire sinistrement, qu'il n'aimoit pas la guerre. Sa justice étoit munie de ce bandeau impénétrable qui en fait toute la sureté : il se donnoit la peine d'étudier les affaires qui se

présentoient à juger devant le Roi, au conseil des finances et des dépêches; et si elles étoient importantes, il y travailloit avec les gens du métier, dont il puisoit les connoissances, sans se rendre esclave de leurs opinions. Il communioit au moins tous les quinze jours, avec un recueillement et un abaissement qui frappoit; et toujours en collier de l'ordre, en rabat et manteau court. Il voyoit son confesseur, Jésuite, une ou deux fois la semaine, et quelquefois fort long-temps; ce qu'il abrégea beaucoup dans la suite, quoiqu'il approchât plus souvent de la communion. Sa conversation étoit aimable, tant qu'il pouvoit solide, et par goût, toujours mesurée à ceux à qui il parloit. Il se délassoit volontiers à la promenade; s'il y trouvoit quelqu'un avec qui il pût parler de science, c'étoit son plaisir, mais plaisir modeste, seulement pour s'amuser et s'instruire en dissertant quelque peu, et en écoutant davantage: mais, ce qu'il y cherchoit le plus, c'étoit à faire parler sur la guerre et les places, sur la marine et le commerce, et sur les pays et les cours étrangeres; quelquefois sur des faits particuliers mais publics, sur des points d'histoire, ou de

guerres passées depuis long-temps. Ces promenades, qui l'instruisoient beaucoup, lui concilioient les esprits, les cœurs, l'admiration, et donnoient les plus grandes espérances. Il avoit mis à la place des spectacles, qu'il s'étoit retranchés depuis fort long-temps, un petit jeu, où les plus médiocres bourses pouvoient atteindre, pour pouvoir varier et partager l'honneur de jouer avec lui et se rendre cependant visible à tout le monde. Il fut toujours sensible au plaisir de la table et de la chasse. Il se laissoit aller à ce dernier avec moins de scrupule, mais il craignoit son foible pour l'autre; et y étoit d'excellente compagnie, quand il s'y laissoit aller. Il connoissoit le Roi parfaitement; il le respectoit, et sur la fin, il l'aimoit en fils, et lui faisoit une cour attentive de sujet, mais qui sentoit ce qu'il étoit. Il cultivoit madame de Maintenon avec les égards que leur situation demandoit. Tant que Monseigneur vécut, il lui rendit tout ce qu'il lui devoit, avec soin. On y sentoit la contrainte encore plus avec mademoiselle Choin, et le mal-aise avec tout cet intérieur de Meudon. Le Prince admiroit autant pour le moins que tout le monde, que Monseigneur, tout matériel

qu'il étoit, avec beaucoup de gloire, n'eût jamais pu s'accoutumer à madame de Maintenon, ne la vît que par bienséance, et le moins encore qu'il pouvoit; et toutefois il avoit aussi, en mademoiselle Choin, sa Maintenon, autant que le Roi avoit la sienne, et ne lui asservissoit pas moins ses enfants, que le Roi les siens à madame de Maintenon. Il aimoit les princes ses freres, avec tendresse, et son épouse avec la plus grande passion. La douleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété en triompha par les plus prodigieux efforts : le sacrifice fut entier, mais il fut sanglant. Dans cette terrible affliction, rien de bas, rien de petit, rien d'indécent.

V I.

Le Dauphin se reconnoît perdu. Son caractere personnel.

SES jours en furent bientôt abrégés : mais il fut le même dans sa maladie. Il ne crut point en relever; il en raisonnoit avec les médecins

dans cette opinion, et ne cacha pas sur quoi elle étoit fondée: tout ce qu'il sentit depuis le premier jour jusqu'au dernier, l'y confirma de plus en plus. Quelle épouvantable conviction de la fin de son épouse et de la sienne! Mais, grand Dieu! quel spectacle vous donnâtes en lui! et que n'est-il permis encore d'en relever les parties également secrétes, et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui les puissiez donner et en connoître tout le prix! Quelle imitation de Jesus-Christ sur la croix! on ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances: elle s'éleva bien au-dessus. Quelles tendres, mais tranquilles vues! Quel surcroit de détachement! Quels vifs élans d'actions de grâces, d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre! Quelle soumission, et combien parfaite! Quel ardent amour de Dieu! Quel perçant regard sur son néant et ses péchés! Quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! Quelle religieuse et humble crainte! Quelle tempérée confiance! Quelle sage paix! Quelles lectures! Quelles prieres continuelles! Quel ardent désir des derniers sacrements! Quelle invincible patience! Quelle douceur! quelle

constante bonté pour tout ce qui l'approchoit! Quelle charité pure, qui le pressoit d'aller à Dieu! La France, enfin, tomba sous ce dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritoit pas. La terre n'en étoit pas digne: il mourut pour la bienheureuse éternité.

Quant à son caractere personnel, on sait que le duc de Bourgogne étoit né avec un naturel à faire trembler. Il étoit fougueux jusqu'à vouloir briser ses pendules lorsqu'elles sonnoient l'heure qui l'appeloit à ce qu'il ne vouloit pas, et jusqu'à s'emporter de la plus étrange maniere contre la pluie, quand elle s'opposoit à ce qu'il vouloit faire. La résistance le mettoit en fureur; c'est ce dont j'ai été souvent témoin dans sa premiere jeunesse. D'ailleurs un goût ardent le portoit à tout ce qui est défendu au corps et à l'esprit. Sa raillerie étoit d'autant plus cruelle, qu'elle étoit plus spirituelle et plus salée, et qu'il attrappoit tous les ridicules avec justesse. Tout cela étoit aiguisé avec une vivacité de corps et d'esprit qui alloit à l'impétuosité, et qui ne lui permit jamais, dans ses premiers temps, d'apprendre

E 4

rien, qu'en faisant deux choses à la fois. Tout ce qui est plaisir, il l'aimoit avec une passion violente; et tout cela avec plus d'orgueil et de hauteur qu'on n'en peut exprimer. Dangereux de plus, à discerner gens et choses, et à apercevoir le foible d'un raisonnement, et à raisonner plus fortement et plus profondément que ses maîtres : mais aussi, dès que l'emportement étoit passé, la raison le saisissoit et surnageoit par-tout; il sentoit ses fautes, il les avouoit, et quelquefois avec tant de dépit, qu'il rappeloit sa fureur. Il avoit un esprit vif, actif, perçant, se roidissant contre les difficultés, à la lettre, transcendant en tout genre. Le prodige est, qu'en très-peu de temps, la dévotion et la grâce en firent un autre homme, et changerent tant et de si redoutables défauts, en vertus parfaitement contraires. Il faut donc prendre à la lettre toutes les louanges de ce discours. Ce prince, qui avoit toujours eu du goût et de la facilité pour toutes les sciences abstraites, les mit à la place des plaisirs, dont l'attrait, toujours subsistant en lui, les lui faisoit fuir avec frayeur, même les plus innocents; ce qui, joint à cet esclavage de charité du prochain,

dans un novice, qui tend d'abord en tout à la perfection et qui ignore les bornes des choses, et à une timidité qui l'embarrassoit par-tout, faute de savoir que dire et que faire à tous les instants, entre Dieu, qu'il craignoit d'offenser en tout, et le monde, avec lequel cette gêne perpétuelle le mettoit de travers, le jeta dans un particulier sans bornes, parce qu'il ne se trouvoit en liberté que seul, et que son esprit et les sciences lui fournissoient de reste de quoi ne s'y pas ennuyer, outre que la priere y occupoit beaucoup de son temps. La violence qu'il s'étoit faite sur tant de défauts et tous véhéments, ce désir de perfection, l'ignorance, la crainte, le peu de discernement qui accompagne toujours une dévotion presque naissante, le faisoient excéder dans le contrepied de ses défauts, et lui inspiroient une austérité, qu'il outroit en tout, et qui lui donnoit un air contraint, et souvent, sans s'en apercevoir, de censeur, qui éloigna Monseigneur de lui de plus en plus, et dépitoit le Roi même. J'en dirai un trait entre mille, qui partit d'un excellent principe, mit le Roi hors des gonds et révolta la Cour, deux ou trois ans auparavant.

Nous étions à Marly, où il y eut un bal le jour des Rois; monsieur le duc de Bourgogne n'y voulut seulement pas paroître, et s'y laissa attendre assez, pour que le Roi, qui le trouva mauvais, eût d'abord le temps de lui en parler en plaisanterie, puis plus amerement, enfin en sérieux, et piqué de se voir condamné par son petit-fils, madame la duchesse de Bourgogne, ses dames et monsieur de Beauvilliers même. Jamais on n'en put venir à bout: il se renferma à dire que le Roi étoit le maître; qu'il ne prenoit pas la liberté de blâmer rien de ce qu'il faisoit; mais que l'Epiphanie étant une triple fête, et celle des chrétiens en particulier, par la vocation des gentils et par le baptême de Jesus-Christ, il ne croyoit pas le devoir profaner en se détournant de l'application qu'il devoit à un si saint jour, pour un spectacle au plus supportable un jour ordinaire. On eut beau lui représenter qu'ayant donné la matinée et l'après-dîner aux offices de l'église, et d'autres heures encore à la priere dans son cabinet, il en pouvoit et devoit donner la soirée au respect et à la complaisance de sujet et de fils. Tout fut inutile, et hors le

temps du souper avec le Roi, il fut enfermé tout le soir dans son cabinet. Avec cette austérité, il avoit conservé de son éducation une précision et un littéral qui se répandoit sur tout, et qui gênoit et lui et tout le monde avec lui, parmi lequel il étoit toujours comme un homme en peine et pressé de le quitter, comme ayant toute autre chose à faire, et qui sent qu'il perd son temps et le veut mieux employer. D'un autre côté il ressembloit fort à ces jeunes séminaristes, qui, gênés tout le jour par l'enchaînement de leurs exercices, s'en dédommagent à la récréation par tout le bruit et toutes les puérilités qu'ils peuvent, parce que tout autre plaisir est interdit dans leur maison. Le jeune Prince étoit passionnément amoureux de la duchesse de Bourgogne; il s'y livroit en homme séverement retenu, et toutefois s'amusoit avec les jeunes dames de leurs jeux particuliers, toujours avec modération, et elles en jeunesse étourdie et audacieuse.

VII.

Quelques détails sur l'empoisonnement de madame la duchesse de Bourgogne. Épisode sur le maréchal de Villeroy, qui rentre dans les bonnes grâces du Roi.

LES horreurs qui ne se peuvent plus différer d'être racontées, glacent ma main. Je les supprimerois, si la vérité si entierement due à ce qu'on écrit; si d'autres horreurs, qui ont augmenté celles des premieres, s'il est possible; si la publicité qui en a retenti dans toute l'Europe; si les suites les plus importantes auxquelles elles ont donné lieu, ne me forçoient de les exposer ici, comme faisant une partie intégrante, et des plus considérables, de ce qui s'est passé sous mes yeux. La maladie de la Dauphine, subite, singuliere, peu connue aux médecins, et très-rapide, avoit, dans sa courte durée, noirci les imaginations déjà fort ébranlées par l'avis venu à Boudin, si peu

auparavant, et confirmé par celui qu'envoya le roi d'Espagne. La colere du Roi, du changement de confesseur, qui se seroit durement fait sentir à la Princesse, si elle eût vécu, céda à la douleur de sa perte, peut-être même à la douleur de tout son amusement et de tout son plaisir; et sa douleur voulut être éclaircie de la cause d'un si grand malheur, pour tâcher de se mettre en état d'en éviter d'autres, ou de rentrer en repos sur l'inquiétude qui le frappoit. La faculté reçut donc de sa bouche les ordres les plus précis là-dessus. Le rapport de l'ouverture du corps n'eut rien de consolant: nulle cause naturelle de mort; mais d'autres, vers les parties intérieures de la tête, voisines de cet endroit fatal où elle avoit tant souffert. Fagon et Boudin ne douterent pas du poison, et le dirent nettement au Roi en présence de madame de Maintenon seule.

Boulduc et le peu des autres à qui le Roi voulut parler et qui avoient assisté à l'ouverture, le confirmerent par leur morne silence. Maréchal fut le seul qui soutint qu'il n'y avoit des marques de poison, que si équivoques, qu'il

avoit ouvert plusieurs corps où il s'en étoit trouvé de pareilles, et sur la mort desquels il n'y avoit jamais eu le plus léger soupçon. Il m'en parla de même, à moi, à qui il ne cachoit rien; mais il ajouta, que néanmoins à ce qu'il avoit vu, il ne voudroit pas jurer du oui ou du non, mais que c'étoit assassiner le Roi, et le faire mourir à petit feu, que de nourrir en lui une opinion en soi désolante, et qui, pour ses suites et pour sa propre vie, ne lui laisseroit plus aucun repos. En effet c'est ce qu'opéra ce rapport, et pour assez long-temps. Le Roi outré, voulut savoir d'où le coup infernal pouvoit être parti, sans pouvoir s'appaiser par tout ce que Maréchal lui put dire, et qui disputa vivement contre Fagon et Boudin, qui soutinrent aussi vivement leur avis en ce premier rapport, et qui n'en démordirent point dans la suite.

Boudin outré d'avoir perdu sa charge, et une princesse pleine de bontés pour lui, même de confiance, et ses espérances avec elle, répandit comme un forcené, qu'on ne pouvoit pas douter qu'elle ne fût empoisonnée; quelques

autres qui avoient été à l'ouverture, le dirent à leurs amis, et en moins de vingt-quatre heures, la Cour et Paris en furent remplis. L'indignation se joignit à la douleur de la perte d'une princesse adorée, de même que la frayeur et la curiosité, qui furent incontinent augmentées par la maladie du Dauphin.

Il faut interrompre un moment la suite de ces horreurs, pour parler d'un événement qui devint après considérable. Le maréchal de Villeroy languissoit à Paris, et souvent à Villeroy, dans la plus profonde disgrace depuis son dernier retour de Flandre. Il ne paroissoit que de loin en loin à Versailles, toujours sans y coucher, à Fontainebleau une fois ou deux au plus, où rarement il couchoit une nuit. Il n'étoit plus question pour lui des Marly. La sécheresse, le silence du Roi, l'air d'être peiné de le voir, étoit le même; mais il tenoit toujours à madame de Maintenon.

Sa haine pour Chamillart, qui leur étoit commune, avoit réchauffé entr'eux l'ancienne familiarité. La compassion l'engageoit à le voir

dans sa maison de la ville, toutes les fois qu'il alloit à Versailles, ou à Fontainebleau. Ils s'écrivoient souvent, et le goût, qui effaçoit tout en elle, joint au mal-aise extrême des affaires, l'engageoient même à le consulter et à en recevoir des mémoires. C'étoient des mysteres pour le gros du monde, mais ils n'échappoient pas aux plus attentifs de la Cour. J'en étois instruit depuis long-temps; le Roi ne les ignoroit pas, madame de Maintenon n'ayant point osé lui cacher une conduite d'habitude, qu'il auroit pu découvrir. Elle espéra trouver par là des occasions de rapprocher le Maréchal, et en effet elle lui montra quelquefois de ses mémoires qu'elle faisoit appuyer par Voisin: jusqu'alors néanmoins rien n'avoit réussi. La triste conjoncture pressa madame de Maintenon: les premiers moments de vide extrême que laissoit la mort de la Dauphine, la douleur, les affaires, rendoient le Roi triste et rêveur. Il étoit difficile à amuser: elle en étoit elle-même si touchée, si abattue, qu'elle ne trouvoit point de ressource en elle-même. Le travail des ministres chez elle y laissoit de grands intervalles par la longueur des soirées de cette saison

saison, et des journées entieres quand il faisoit trop mauvais pour sortir; le Roi passoit alors toujours avant trois heures chez elle, et n'en sortoit qu'à dix pour souper.

Admettre quelqu'un dans ce particulier, avec eux, n'eût pas été chose aisée avec le Roi, ni facile à elle à choisir. A quelque point qu'elle se vît avec lui, tout paroissoit dangereux. Elle songeoit bien à multiplier les repas particuliers à Marly et à Trianon, encore plus que chez elle, pour la commodité de la promenade; elle se proposoit aussi d'avoir souvent de la musique: mais dans ce service indispensable; elle ne trouvoit rien dans les premiers gentils-hommes de la chambre, ni dans les autres grands-officiers, qui pouvoient suivre, mais qui ne suivoient gueres là, de quoi amuser le Roi.

Le duc de Noailles, indispensable, parce qu'il étoit capitaine des gardes de quartier, n'étoit plus en cette situation, avec elle ni avec le Roi, depuis son rappel d'Espagne. Le maréchal de Villeroy lui parut donc le seul sur qui elle pût jeter les yeux. Il avoit été élevé auprès

du Roi, il n'avoit bougé de la Cour que pour aller aux armées; il avoit été galant de profession, et le vouloit être encore: personne plus que lui du grand monde; toute sa vie, il l'avoit passée dans la plus grande familiarité du Roi. Ils avoient cent contes de leur jeunesse, et de leur temps, dont le Roi s'amusoit beaucoup. Le Maréchal en avoit de toutes les sortes: il savoit ceux de la ville de tous les temps; il en savoit des femmes, des frontieres; il se passionnoit de la musique, il parloit de chasse; toutes les anciennes intrigues de la Cour et du monde lui étoient présentes: c'étoit une *quincaillerie* à fournir abondamment. Madame de Maintenon n'en avoit rien à craindre; et s'il prenoit du crédit, c'étoit un homme toujours sûr dans sa main, et elle pouvoit faire de lui tout ce qu'elle vouloit.

Ces considérations la déterminerent à faire tous ses efforts pour le raccommoder. Le Roi étoit demeuré en garde contre Harcourt, depuis ses tentatives pour entrer au Conseil; il étoit d'ailleurs sans familiarité, sans la plaisante fatuité, ou ces vieux contes qui pouvoient plaire au Roi: d'ailleurs nul autre des grands of-

ficiers ne pouvoit être compté pour l'usage qu'elle désiroit. Elle travailla à son rappel sur le champ, vanta les services de sa jeunesse et de toute sa vie, l'attachement de toute celle du maréchal de Villeroy pour lui, la douleur de lui avoir déplu, la longueur de sa pénitence, sa désolation de ne pouvoir être auprès du Roi dans des moments si calamiteux, la douceur de se retrouver avec ceux avec qui on avoit toujours vécu et dont on étoit sûr; en un mot, elle sut si bien dire et presser, que tout ce qui étoit à Marly pensa tomber d'étonnement d'y voir paroître le maréchal de Villeroy, le matin que le Dauphin mourut. Il fut reçu du Roi, avec tout l'air d'amitié et de familiarité, que la situation de son cœur et de son esprit lui put permettre. De ce moment il ne quitta plus la Cour; il fut traité du Roi mieux que jamais, et incontinent après, admis chez madame de Maintenon, aux musiques, quand elles y recommencerent, et lui unique, et en un mot, en favori du Roi et de madame de Maintenon. Nous en verrons les grandes et importantes suites.

VIII.

Ouverture du corps du Dauphin; dispute des médecins sur le genre de sa mort.

L'ESPECE de la maladie du Dauphin, ce qu'on sut que lui-même en avoit cru, le soin qu'il eut de faire recommander au Roi les précautions pour la conservation de sa personne, la promptitude et la maniere de sa fin, comblerent la désolation et les affaires, et redoublerent les ordres du Roi sur l'ouverture de son corps.

Elle fut faite dans l'appartement du Dauphin à Versailles, comme elle a été marquée, et elle épouvanta. Ses parties nobles se trouverent en bouillie; son cœur, présenté au duc d'Aumont pour le tenir et le mettre dans le vase, n'avoit plus de consistance; la substance coula jusqu'à terre entre leurs mains; le sang parut dissous, et l'odeur fut intolérable dans tout ce vaste appartement. Le Roi et madame de Maintenon en attendoient le rapport avec impatience; il

leur fut fait le soir même chez elle, sans aucun déguisement : Fagon, Boudin et quelques autres, y déclarerent le plus violent effet d'un poison très-subtil et très-violent, qui, comme un feu très-ardent, avoit consumé tout l'intérieur du corps, à la différence de la tête, qui n'avoit pas été précisément attaquée, et qui seule l'avoit été d'une maniere très-sensible dans la Dauphine. Maréchal, qui avoit fait l'ouverture, s'opiniâtra contre Fagon et les autres : il soutint qu'il n'y avoit aucune marque précise de poison; qu'il avoit vu des corps ouverts, à peu près dans le même état, dont on n'avoit jamais eu de soupçon ; que le poison qui les avoit emportés et tués, aussi bien que le Dauphin, étoit un venin naturel de corruption de la masse du sang, enflammé par une fievre ardente, qui paroissoit d'autant moins, qu'elle étoit plus interne ; que de là étoit venue toute la corruption, qui avoit gâté les parties, et qu'il ne falloit point chercher d'autre cause que celle-là, qui étoit celle de la fin très-naturelle qu'il avoit vu arriver à plusieurs personnes, quoique rarement dans un degré semblable, et qui n'alloit que du plus au

moins. Fagon répliqua, Boudin aussi, et avec aigreur tous deux, sur la ressemblance des maladies de la Dauphine et du Dauphin.

I X.

Maréchal, premier chirurgien, prévoit que le duc d'Orléans sera accusé de l'empoisonnement, et essaie de détruire cette calomnie.

MARÉCHAL s'échauffa à son tour encore, et il maintint fortement son avis. Il le conclut par dire au Roi et à madame de Maintenon, devant les médecins, qu'il ne disoit que la vérité, comme il l'avoit vue, et comme il la pensoit; que parler autrement, c'étoit vouloir deviner, et faire en même temps tout ce qu'il falloit, pour faire mener au Roi la vie la plus douloureuse, la plus méfiante et la plus remplie des plus fâcheux soupçons, les plus noirs et en même temps les plus inutiles, et que c'étoit effectivement l'empoisonner. Il se mit après, pour le repos et la prolongation de la vie du Roi, à l'exhorter à secouer des idées, terribles

en elles-mêmes, fausses suivant toute son expérience et ses connoissances, et qui n'enfanteroient que les soucis et les soupçons les plus vagues, les plus poignants, les plus irrémédiables; et se fâcha fortement contre ceux qui s'efforçoient de les lui inspirer. Il me conta ce détail ensuite, et me dit en même temps, qu'outre qu'il croyoit que la mort pouvoit être naturelle, quoique véritablement il en doutât à tout ce qu'il avoit remarqué d'extraordinaire, il avoit particulierement insisté, par la compassion de la situation de cœur et d'esprit où l'opinion de poison alloit jeter le Roi, et par l'indignation d'une cabale qu'il voyoit se former dans l'intérieur, dès la maladie, et surtout depuis la mort de madame la Dauphine, pour en donner le paquet à M. le duc d'Orléans; et qu'il m'en avertissoit comme son ami et le sien. Maréchal, qui étoit la probité, la vérité et la vertu même, étoit d'ailleurs grossier, et ne connoissoit ni la force, ni la mesure des termes, étant d'ailleurs tout-à-fait respectueux et parfaitement éloigné de se méconnoître. Il ne fut pas long-temps, malgré ma retenue, à apprendre d'ailleurs ce qui commençoit à percer

sur M. le duc d'Orléans ; et ce bruit d'abord sourd, secret et dit à l'oreille, ne demeura pas long-temps dans cet état.

X.

La fausse nouvelle en court dans toute la France.

La rapidité avec laquelle il remplit la Cour, Paris, les provinces, les recoins les moins fréquentés, le fond des monasteres les plus séparés, les solitudes les plus inconnues au monde et les plus désertes, enfin les pays étrangers et tous les peuples de l'Europe, fut incroyable, et me retraça ces noirs attentats de Flandre contre l'honneur de celui que le monde entier pleuroit maintenant.

X I.

Le duc du Maine et madame de Maintenon l'accréditent ; suspicions du Roi.

La cabale d'alors si bien organisée, et par qui tout ce qui lui convenoit se trouvoit répandu de part et d'autre, en un instant, avec un art inconcevable ; cette cabale, dis-je, avoit été frappée, et son détestable héros réduit à l'aller faire en Espagne : mais, quoique frappée hors de mesure et d'espérance par tous les changements arrivés, elle n'étoit pas dissipée. M. du Maine, et ceux qui étoient de la cabale, et qui continuoient de figurer comme ils pouvoient à la Cour ; Vaudemont, sa niece d'Épinoy, et d'autres restes de Meudon, vivoient. Ils espéroient, contre toute espérance ; ils se roidissoient contre la fortune, si apparemment contraire ; ils en saisirent ce funeste retour ; ils ressusciterent : et avec madame de Maintenon à leur tête, que ne se promirent-ils pas ? et en effet, jusqu'où n'allerent-ils pas ?

On a vu, je ne dis pas les desseins du Dauphin à l'égard des princes légitimés, parce qu'ils étoient secrets, mais combien lui et son épouse avoient désapprouvé leur grandeur. Le duc du Maine en espéroit si peu, qu'il ne s'étoit point approché d'eux, ni par soi, ni par madame de Maintenon même, dont sa grandeur étoit l'ouvrage, et qui avoit été le témoin affligé et embarrassé, au point où on l'a vu, de leur répugnance; ni par le Roi même, qui l'avoit si vivement sentie et si humblement soufferte pour l'émousser: aussi le duc n'avoit depuis osé rien tenter auprès d'eux. La duchesse du Maine, quoique bien plus ardente que son mari sur les rangs, s'il étoit possible, ne bougeoit de Sceaux à faire la déesse, et ne daignoit pas approcher de la Cour. Monsieur du Maine, le plus timide des hommes, quoique le plus grand ouvrier sous terre, vivoit dans des transes mortelles, pour toutes ses grandeurs, et il avoit trop d'esprit encore pour ne pas trembler aussi pour ses énormes établissements peu sûrs, si on venoit à abattre le trône qu'il s'étoit bâti. Cependant ses enfants croissoient, le Roi vieillissoit, et le Duc pâlissoit

d'effroi, de la perspective que l'âge du Roi rendoit peu éloignée, et que les transes mortelles de tout son être lui rapprochoient encore plus. Il n'avoit qui que ce fût auprès du Dauphin et de la Dauphine, dont il pût tirer secours dans aucun temps; il n'y voyoit aucun remède. Leur mort fut donc pour lui la plus parfaite délivrance, et dans la même mesure qu'elle fut pour la France le malheur le plus comblé. Quelle étoile! mais quel coup de baguette! Quel subit passage des terreurs du sort incertain, à la ferme espérance de celui de Phaéton: il se vivifia donc des larmes universelles; mais en maître dans les arts les plus ténébreux (je ne dirai pas les plus criminels, parce que nulle notion ne m'en est revenue), il crut qu'il lui importoit de fixer les soupçons sur quelqu'un, et c'étoit pour lui, non un coup double, mais centuple, d'en affubler monsieur le duc d'Orléans. La convalescence de la disgrace de ce prince auprès du Roi, encore mal affermie, et la mort du prince du sang d'âge à représenter et à parler, lui avoient valu ces dernieres et immenses grandeurs. En accablant ce même prince d'une si affreuse calomnie, et

venant à bout de la persuader au Roi et au monde, il comptoit bien de le perdre sans retour, et de la façon la plus odieuse et la plus ignominieuse; et si la même baguette qui l'avoit si heureusement défait de ce qu'il redoutoit le plus, ne lui rendoit pas le même service, à l'égard de monsieur le duc de Berri, il avoit lieu de se flatter que ce prince ne résisteroit pas à l'opinion du Roi, ni à la publique, que la douleur de la mort de son frere lui feroit craindre et haïr celui qu'il en croiroit le meurtrier; et cet obstacle rangé, les moyens ne manqueroient pas de circonvenir ce prince, fait et accessible par tant de côtés, comme il l'étoit. Réduisant monsieur le duc d'Orléans à une situation aussi cruelle, sur laquelle il se proposoit bien d'entrer avec madame sa sœur dans ses malheurs, et de lui faire valoir par elle son assistance; c'étoit un moyen de le tenir de court, et de parvenir au mariage du prince de Dombes avec une de ses filles, sœur de madame la duchesse de Berri, à quoi tous ses manéges avoient jusqu'alors échoué, quoiqu'appuyé des plus passionnés désirs de madame la duchesse d'Or-

léans, sans avoir pu vaincre la résistance de monsieur d'Orléans, ni son adresse à éluder sans refuser.

Parmi les princes du sang, tous gens d'âge, à compter pour rien, le duc de Chartres sous autorité de pere et de mere, étoit né au mois d'août 1703, et n'avoit que neuf ans; monsieur le Duc, né en août 1692, avoit vingt ans; le comte de Charolois, né en 1700, n'avoit pas douze ans; le comte de Clermont, né en juin 1703, n'avoit que neuf ans; et le prince de Conti, de juin 1704, n'avoit que huit ans: il ne pouvoit donc avoir à compter, que monsieur le Duc, dont à vingt ans le Roi ne faisoit nul compte, et devant qui ce prince n'eût pas osé souffler, ni madame la Duchesse non plus. La duchesse du Maine, avoit elle-même remercié le Roi en forme de ce qu'il avoit fait pour les enfants de monsieur du Maine. Son autre fille, madame la princesse de Conti, avoit passé sa vie à Paris, dans ses affaires domestiques, sans oser jamais approcher du Roi. Madame de Vendôme n'existoit pas, ni les filles de madame la Duchesse, par leur âge,

à l'égard du Roi. C'étoit donc un champ libre fait exprès pour monsieur du Maine: et quel parti n'en sut-il pas tirer?

Madame de Maintenon n'avoit des yeux que pour lui; en lui se réunissoit toute sa tendresse depuis la perte de sa chere Dauphine. Sa haine pour M. le duc d'Orléans étoit toujours la même; son nourrisson, si constamment aimé, n'eut donc pas de peine à lui persuader ce qui flattoit cette haine, et qui rétablissoit à soi toutes ses espérances, ou à se porter à n'en douter pas et à le faire accroire au Roi, si eux-mêmes n'en étoient pas persuadés, et à en infatuer le monde. On ne put se méprendre à l'auteur et à la protectrice de ces horribles bruits. Ni l'un ni l'autre ne s'en cacherent dans l'intérieur. Madame de Maintenon se fâcha contre Maréchal devant le Roi. Il lui échappa, qu'on savoit bien d'où venoit le coup, et de nommer M. le duc d'Orléans. Le Roi y applaudit avec horreur, comme n'en doutant pas; et tous deux ne parurent pas trouver bon, la liberté que prit Maréchal, de se récrier contre cette accusation. Fagon, par ses coups de tête, approu-

voit cependant cet énorme allégué, et Boudin fut assez forcené, pour oser dire qu'il n'y avoit pas à douter que ce ne fût ce prince, branlant la tête impudemment sur la sortie que Maréchal eut le courage de lui faire. Telle fut la scene entiere du rapport de l'ouverture du Dauphin. Le duc du Maine s'en expliqua nombre de fois dans l'intérieur des cabinets du Roi; et quoique ce ne fût pas sans prendre garde aux valets devant qui il parloit, il y en eut, et plus d'un, et à plus d'une reprise, qui le dirent et par qui, d'oreille en oreille, cela se répandit. Bloin et les autres de l'intérieur, qui lui étoient le plus affidés, ne craignirent point de répandre une accusation si atroce, comme une chose dont le Roi et madame de Maintenon ne doutoient point, et de laquelle ils étoient eux-mêmes convaincus avec Fagon, qui les autorisa par l'obstination de son silence et par des airs éloquents, lorsqu'on en parloit en sa présence, et de Boudin, qui s'en fit également le prôneur infâme et hardi, et qui tinrent le reste de la faculté de si court, qu'aucun n'osa dire un seul mot au contraire. Cette même terreur gagna bientôt la Cour, dès qu'elle

vit tout ce qui approchoit le plus madame de Maintenon, déclamer avec d'autant plus de force, que c'étoit avec un air d'horreur, de crainte, de retenue; et tout ce peu qui tenoit au duc et à la duchesse du Maine, et jusqu'à leurs valets, en parler non-seulement à bouche ouverte, mais en criant vengeance contre M. le duc d'Orléans, et demandant si on ne la feroit pas, avec un air d'indignation et de sécurité la plus effrénée. De là tout, même ce qu'il y avoit de plus élevé et de plus à portée de vouloir et d'espérer plaire, prit à la Cour la même hardiesse et le même ton; et ce fut la même opinion et les mêmes propos à la mode, qu'en un autre genre, on y avoit vu si répandus et si dominants pendant la campagne de Lille contre ce prince qu'on regrettoit maintenant, et avec ce même succès d'effroi, qui écartoit tout contradicteur et le réduisoit au silence. Maréchal, qui sagement ne m'avoit averti qu'à demi, voyant le commencement de cette tempête, me conta le détail de ce qui s'étoit passé chez madame de Maintenon en présence du Roi, que je viens de rapporter.

XII.

X I I.

La fausseté de cette accusation est prouvée. Horribles sarcasmes, huées &c. du peuple contre le duc d'Orléans.

M. le duc d'Orléans avoit, à l'égard des deux pertes qui faisoient couler les larmes publiques, l'intérêt le plus directement contradictoire à celui du duc du Maine; et s'il avoit été un monstre vomi de l'enfer, c'eût été le grand coup pour lui, de se défaire du Roi, avec lequel il ne s'étoit jamais bien réuni, et s'étoit même fort gâté, depuis le mariage de madame la duchesse de Berri, pour faire régner ceux qu'on regrettoit, et se délivrer de la puissance de madame de Maintenon, son implacable ennemie, qui ne cessoit de lui aliéner le Roi, et de lui faire tout le mal qu'il lui étoit possible, jusqu'à lui avoir ôté, même depuis ce mariage, toute considération à la Cour. Nous ne sommes pas encore au temps de faire connoître ce prince : un coup de crayon suffira ici

par rapport à son intérêt et aux accusations si terriblement inventées, si terriblement répandues, persuadées et soutenues avec tant d'art; et un art si peu inférieur au crime qui lui fut imputé, et dont M. du Maine a tiré tous les avantages qu'il en avoit attendus, jusqu'au-delà même de ses espérances, et qui eussent mis la confusion dans l'État, s'ils eussent été prodigués à un homme moins foible de cœur et de courage, et d'un mérite moins universellement décrié en tous points.

De tous les temps M. le Dauphin avoit goûté M. le duc d'Orléans. Dès sa jeunesse, le duc de Chevreuse le lui avoit fait valoir, parce que le duc de Monfort, son fils aîné, étoit intime avec M. le duc d'Orléans, et que M. de Chevreuse lui-même le voyoit assez souvent, et se plaisoit à s'entretenir avec lui d'histoire, mais surtout de science, souvent de religion où il vouloit le ramener. L'archevêque de Cambray le voyoit aussi, et se plaisoit fort avec lui, et réciproquement M. le duc d'Orléans l'avoit pris en amitié et en telle estime, qu'il se déclara hautement pour lui lors de sa disgrace, et qu'il

ne varia jamais depuis là-dessus. Cela lui avoit attaché tout le petit troupeau, quoique de mœurs si différentes ; et on sait ce que ce petit troupeau pouvoit sur le Dauphin. Très-particulierement l'archevêque de Cambray, M. de Chevreuse et le duc de Beauvilliers, n'étant qu'un entre eux, ne pouvoient penser différemment sur M. le duc d'Orléans. Indépendamment de ces appuis, ces deux princes se rencontroient souvent chez le Roi, très-ordinairement les soirs chez la princesse de Conti, où ils se mettoient en un coin à parler de sciences ; et on n'en pouvoit parler plus nettement, plus intelligiblement, ni plus agréablement que faisoit M. le duc d'Orléans. C'étoit donc une liaison de tous les temps entre eux, à être bien aises de se rencontrer, et à leur aise ensemble, autant que des personnes de cette élévation et de vie aussi différente en pouvoient former. Le mariage du Dauphin, et l'union de ce mariage, augmenta encore sa liaison. La Dauphine étoit fort attachée à sa mere, Madame de Savoie ; elle trouva ici Monsieur, pere de Madame de Savoie et de M. d'Orléans. Elle et Monsieur s'aimerent avec tendresse ; et cette

affection pour mere et pour grand-pere, retomba sur l'oncle, pour qui même elle se piqua toujours de s'intéresser, jusques dans les temps où il fut le plus mal avec le Roi et avec madame de Maintenon, qui le lui passoit à cause de l'étroite proximité. A son tour, monsieur le duc d'Orléans, maltraité de Monseigneur et de toute cette précieuse cabale, qui le gouvernoit, exactement instruit par moi en Espagne où il étoit, de tous les attentats de la campagne de Lille, prit promptement à son retour le parti du prince opprimé, et ce fut un nouveau lien entre eux et la Dauphine en tiers. Peu de temps après, l'affaire d'Espagne ayant réduit monsieur le duc d'Orléans aux termes les plus dangereux, dont Monseigneur se rendit le plus ardent promoteur, il trouva dans son fils une résistance jusques dans le conseil, et dans sa belle-fille, la plus vive protectrice de son oncle, quoiqu'elle ne pût ignorer combien elle alloit directement en cela contre ce que vouloit et faisoit madame de Maintenon. Dans les suites, cette princesse la gagna pour le mariage de madame la duchesse de Berri, et le Roi par elle. Sa liaison personnelle avec madame la

duchesse d'Orléans, déjà formée, en devint intime et ne cessa plus, et se resserra de plus en plus avec monsieur le duc d'Orléans, et entre son époux et le même prince: monsieur de Beauvilliers, si retenu à le voir, ne l'étoit pas à entretenir une amitié qu'il croyoit si utile dans la maison royale, jusques-là que, sur la fin, il m'avertit que les propos licencieux auxquels le duc d'Orléans s'abandonnoit quelquefois en présence du Dauphin, ne pouvoient que lui nuire et l'éloigner de lui; et de lui dire franchement d'y prendre garde, comme un avis de sa part, à qui le Dauphin s'en étoit ouvert. Il le fit, il s'en corrigea, et si bien, qu'il me revint par la même voie, que cette retenue réussissoit fort bien; que le Dauphin en avoit parlé avec satisfaction au duc de Beauvilliers, qui me chargea de le dire à monseigneur le duc d'Orléans, pour le soutenir et l'encourager dans cette attention. Il tenoit donc immédiatement au Dauphin par un goût de tous les temps, par l'amusement de sa conversation savante, par ce qui tenoit le plus intimement dans leur cœur à tous, par la proximité et la profession publique d'in-

térêt en lui, et d'amitié pour la Dauphine dans les temps les plus orageux, et réciproquement par son attachement public pour eux, lors des attentats de Flandre. Il y tenoit par continuité de leurs épouses, par les mêmes amis et les mêmes ennemis, par le mariage de madame la duchesse de Berri, qui fut l'ouvrage de la Dauphine, par la haine commune de madame la Duchesse, et de la cabale de Meudon qu'ils vouloient tous deux anéantir; en un mot, par tous les liens les plus forts & de toutes les sortes, qui peuvent former et serrer les unions les plus étroites et les plus intimes, sans jamais de contre-temps, sans aucunes lacunes, et sans rien même qui pût y apporter du changement, puisque la conduite de madame la duchesse de Berri et celle de M. le duc d'Orléans à cet égard, n'y avoient pas produit le plus léger refroidissement. Je ne fais que montrer et parcourir toutes ces choses et ces faits, pour les présenter à la fois sous les yeux, parce qu'ils se trouvent tous racontés épars en leurs temps, en ces mémoires rassemblés ici.

On sait que M. le duc d'Orléans avoit pour

le moins autant et aussi certainement tout à gagner à la vie et au regne du Dauphin & de la Dauphine, que le duc de Maine avoit tout à en craindre et à y perdre ; et ce contraste est d'une évidence à sauter aux yeux. Il avoit de plus les Jésuites, qui faisoient tous une profession ouverte d'attachement pour lui, qui la lui avoient solidement marquée par les services hardis que le pere le Tellier lui avoit rendus sur le mariage de madame la duchesse de Berri, et qui étoient payés pour cela, par la protection qu'il leur donnoit et par la feuille des nombreux bénéfices de son apanage, qui, tous, à l'exception des évêchés, étoient à sa nomination.

Que l'on compare maintenant ensemble l'intérêt de M. le duc d'Orléans, dont l'état et le rang, au moins de lui et des siens, ne pouvoit être susceptible de péricliter en aucun cas possible, et sans charge ni gouvernement, à lui ni à son fils ; qu'on le compare à l'intérêt du duc du Maine, et qu'on cherche après l'empoisonneur. Mais ce n'est pas tout. Qu'on se souvienne qu'il n'avoit pas tenu à Monseigneur de faire couper la tête à M. le duc d'Orléans,

et combien il en avoit été proche; qu'on se souvienne, comment Monseigneur ne cessa depuis de le traiter, et qu'en même temps on se souvienne des larmes & des sanglots cachés dans le recoin de cet arriere-cabinet, où je suivis M. le duc d'Orléans, la nuit de la mort de Monseigneur, de mon étonnement extrême, de la honte que j'essayai de lui en faire, et de ce qu'il me répondit. Quel contraste, grand Dieu! de cette douleur de la mort d'un ennemi près de devenir son maître, avec les sentiments que M. du Maine montra dans la suite à ses intimes au fond de son cabinet, sortant de chez le Roi, qu'il venoit de laisser presqu'à l'agonie, livré aux remedes d'un paysan grossier, que M. du Maine contrefit, avec des éclats de rire qui s'entendirent jusques dans les galeries, et y scandaliserent les passants. C'est un fait célebre et bien caractérisant, qui trouvera son détail en son lieu, si je vis assez long-temps pour pousser ces mémoires jusqu'à la mort du Roi.

Mais une écorce funeste servit bien monsieur le duc du Maine; il la sut puissamment manier, et avec un art qui lui étoit singulierement

propre. Monsieur le duc d'Orléans, marié par force, instruit de l'indignité de l'alliance par les fureurs de Madame, et le cri public, jusques par la foiblesse de Monsieur, fit en même temps son entrée dans le monde : plus son éducation avoit été resserrée jusqu'alors, plus il chercha à s'en dédommager. Il tomba dans la débauche, il préféra les gens les plus débordés pour ses parties ; sa grandeur et sa jeunesse lui firent croire tout permis, et il se figura réparer aux yeux du monde ce qu'il crut y avoir perdu par son mariage, en méprisant son épouse, et en se piquant de vivre avec elle comme les plus effrénés. De là, le désir de l'irréligion et l'extravagante vanité d'en faire une profession ouverte.

De là, son ennui extrême pour toute autre chose que les débauches éclatantes, qui lui montroient les plaisirs ordinaires et raisonnables, comme insipides. De là, son oisiveté profonde à la Cour, où il ne pouvoit mener sa funeste compagnie, et où pourtant il falloit bien qu'il demeurât souvent : nul moyen pour s'occuper; il étoit d'ailleurs dans une réciproque con-

trainte avec son épouse, et avec tout ce qui l'approchoit, qui lui faisoit préférer la solitude. Il étoit trop accoutumé au bruit pour pouvoir la supporter. Jeté par là dans la recherche des arts, il se mit à souffler, non pour chercher à faire de l'or, dont il se moqua toujours, mais pour s'amuser des curieuses opérations de la chimie : il se fit un laboratoire des mieux fournis; il prit un artiste de grande réputation, qui s'appeloit Homberg, et qui n'en avoit pas moins en probité et en vertu, qu'en capacité pour sa science ; il lui vit suivre et faire plusieurs opérations; il y travailla avec lui, mais tout cela très-publiquement, et il en raisonnoit avec tous ceux de la profession, de la Cour et de la ville, qu'il menoit quelquefois pour voir travailler Homberg et lui-même. Il s'étoit piqué d'avoir cherché à voir le diable, quoiqu'il avouât qu'il n'y avoit pas pu réussir. Mais épris de madame d'Argenton et vivant avec elle, il y trouva d'autres curiosités trop approchantes, et sujettes à être plus sinistrement interprétées. On consulta des verres d'eau devant lui, sur le présent et sur l'avenir. Ces mal-encontreux passe-temps, tout éloignés qu'ils fus-

sent, même de la plus légere idée du crime; l'affaire d'Espagne, dont il n'étoit jamais bien revenu; les bruits faux et affreux de lui et de sa fille, par lesquels on essaya de rompre le mariage de cette princesse avec monsieur le duc de Berri, près d'être déclaré; ce tort que l'accusation de cette grande affaire leur fit ensuite; le trop peu de cas que l'un et l'autre en firent, et le trop peu de ménagement là-dessus; enfin jusqu'à l'horrible opinion prise sur Monsieur, de la mort de sa premiere épouse, & l'idée que M. le duc d'Orléans étoit le fils de Monsieur: tout cela forma ce groupe épouvantable dont les ennemis du duc d'Orléans surent se servir, pour fasciner les yeux du Roi & aveugler le public.

Il en fut si rapidement abreuvé, que le 17 février, que M. le duc d'Orléans fut avec Madame donner de l'eau bénite à la Dauphine, la foule du peuple dit, tout haut, toutes sortes de sottises contre lui, tout le long de leur passage; lui et Madame les entendirent très-distinctement, sans oser le montrer, vu la peine, l'embarras et l'indignation qu'ils en ressentirent. Il y eut même lieu de craindre pis d'une populace excitée et

crédule, lorsque le 24 février il alla seul donner de l'eau bénite au Dauphin. Aussi essuya-t-il sur son passage les insultes les plus atroces d'un peuple qui ne se contenoit pas, qui proféroit tout haut les discours les plus énormes, qui le montroit au doigt avec les épithètes les plus grossieres que personne n'arrêtoit, et qui croyoit lui faire grâce de ne se pas jeter sur lui et de ne pas le mettre en pieces.

Ce fut la même chose au convoi; les chemins retentissoient de cris, plus d'indignation et d'injures que de douleur. On ne laissa pas de prendre sans bruit quelques précautions dans Paris, pour empêcher la fureur publique, et dont les bouillons se firent craindre en divers momens. Elle s'en dédommagea par des gestes, des cris et par tout ce qui se peut d'atroce, vomi contre M. le duc d'Orléans. Vers le palais royal, devant lequel le convoi passa, le redoublement de huées et d'injures fut si violent, qu'il y eut lieu de craindre toutes choses possibles pendant quelques minutes. On peut imaginer le grand usage que M. du Maine sut tirer de la folie publique, du retentissement des caffés de Paris, et de l'en-

traînement du sallon de Marly, de celui du parlement où le premier président rendit religieusement les prémices de tout ce qui ne tarda pas à revenir des provinces, ensuite des pays étrangers. On ne sema que pour recueillir; et la récolte passa toutes les espérances. La mort du petit Dauphin, et le rapport de son ouverture, fut un nouveau sujet qui ranima plus fortement la fureur et la licence; qui donna un nouveau jeu à M. du Maine, à Bloin, aux affidés de l'intérieur, à madame de Maintenon, de les faire valoir au Roi accablé d'abattement, de crainte, de haine, et d'un mal-aise continuel. C'est la cruelle situation où ils vouloient réduire le Roi, pour le rendre maniable et disposer de lui plus facilement. Le maréchal de Villeroy, quoique si distingué toute sa vie par Monsieur, et par la considération de M. le duc d'Orléans, son fils, étoit fait pour ne penser et ne croire que comme sa protectrice pensoit et croyoit, ou en faisoit le semblant. Il avoit été trop avant dans l'intérieur de la Cour, pour ignorer sa haine pour M. le duc d'Orléans, et son aveuglement pour M. le duc du Maine. Il n'étoit pas rentré par elle, pour les contredire, mais pour devenir

leur instrument et leur écho. Il se signala donc dans une occasion aussi intéressante, et qui le devenoit pour lui-même, par son ami Vaudémont, Tessé le suivant de celui-ci, Tallart si long-temps le sien, madame d'Epinoy, les Rohan, Harcourt qui l'étoit d'une autre façon, mais qui avec son esprit et son adresse sut s'insinuer dans le monde, sans cesser de plaire aux calomniateurs, dont avec eux il épousa les passions. Le duc de Noailles tenoit le loup par les oreilles. Il étoit de quartier ; en conséquence il se trouvoit en des moments de privance chez le Roi et madame de Maintenon. Plus il se sentoit d'avantage avec eux, plus il craignoit de leur déplaire, et plus aussi il passionnoit de s'y raccrocher. Il échappoit souvent en sa présence des mots à l'un et à l'autre, où il n'osoit prendre part, parce qu'il ne vouloit pas se rebrouiller avec M. le duc d'Orléans. Il voiloit son silence du mal-aise où il étoit avec eux : mais les occasions étoient continuelles ; il y avoit long-temps à attendre jusqu'au premier avril. Peut-être encore que sa fatale tabatiere lui pesoit, quoique bien loin hors de sa poche. Il eut une très-légere fluxion sur le visage, qui ne fût accom-

pagnée d'aucun symptôme ; il la donna donc pour une attaque d'apoplexie, quoique tout le monde ne cessât de le voir, et que personne ni les médecins n'en aperçussent pas le moindre soupçon. Lui, au contraire de tous les apoplectiques, dont l'un des plus généraux effets de leur mal est de le nier et de n'en vouloir jamais convenir, quitta le bâton le premier jour de mars, et s'en alla à ***, où il demeura long-temps en peine, et à laisser refroidir les fureurs et les propos, qui à la fin ne purent toujours rouler sur la même chose. Il en revint parfaitement guéri, parce qu'il n'étoit point parti malade, et il n'a pas été question depuis pour lui d'apoplexie, ni de la moindre précaution pour la prévenir. L'enchaînement naturel de toutes ces choses m'emporte, il faut le ramener.

XIII.

Le Prince s'offre, et presse le Roi de le constituer prisonnier à la Bastille. Réponse du Roi. Le duc d'Orléans abandonné de tout le monde.

Depuis l'extrémité du Dauphin je ne sortis plus de ma chambre qu'un moment, pour voir le Roi et pour aller passer les après-dînées à Versailles, dans celle du duc de Beauvilliers, qui ne voyoit presque du tout personne, malade dans son lit, et pénétré de douleur au point où il étoit.

Un soir que je m'en revenois, madame la duchesse d'Orléans me manda que M. le duc d'Orléans et elle s'ennuyoient fort de ne me point voir, et que l'un et l'autre me prioient d'y aller, parce qu'ils avoient l'un & l'autre quelque chose de pressé à me dire. Je ne les avois point vus depuis le malheur public, et quoique Maréchal m'eût parlé, je n'avois pas été maître de ma douleur, pour aller ailleurs voir une douleur pareille.

pareille. Je ne me trouvois en état ni de raisonner ni de parler; j'avois l'esprit si peu libre, que je ne voyois rien de plus à faire sur une si atroce, mais si folle calomnie, & forgée dans le sein de la plus tendre faveur. Je priai donc M. et madame la duchesse d'Orléans de trouver bon que je différasse à les voir jusqu'au lendemain matin. J'y allai en effet; je trouvai madame la duchesse d'Orléans désolée. Elle m'apprit que le marquis d'Effiat étoit venu la veille au soir de Paris, les avertir des bruits affreux qui y étoient universellement répandus; de l'effet général qu'ils y faisoient; que le Roi & madame de Maintenon étoient non-seulement persuadés par le rapport des médecins, mais qu'ils l'étoient aussi de tout ce qui se disoit contre M. le duc d'Orléans, et qui se débitoit avec tant d'emportement, que d'Effiat qui ne le voyoit pas en sureté s'étoit déterminé malgré l'horreur de la chose, à les venir avertir, et à presser M. le duc d'Orléans d'avoir là-dessus avec le Roi, une explication qui ne pouvoit être différée, dont la plus naïve, la plus nette & la plus persuasive étoit d'insister pour que le Roi lui permît de se rendre à la Bastille, de faire arrêter Homberg et tous ceux

de ses gens que le Roi jugeroit à propos, jusqu'à ce que cela fût éclairci. *Madame*, m'écriai-je, *et que prétend faire M. le duc d'Orléans ?.....* *Monsieur*, me dit-elle, *il est allé parler au Roi ce matin, qu'il a trouvé fort sérieux sur les plaintes qu'il lui a faites, et la justice qu'il lui a demandée...* *Et la Bastille*, *Madame*, interrompis-je, *en a-t-il parlé ?... Et vraiment oui*, *Monsieur*, me répondit-elle, *mais cela n'a pas été reçu. Il y a eu un air de dédain, qui n'a pas changé, quoiqu'il ait fort insisté. Enfin, M. le duc d'Orléans s'est rabattu à demander au moins qu'Homberg y fût mis, interrogé et retenu jusqu'à la fin de toutes les poursuites. Le Roi a encore refusé d'assez mauvaise grâce ; enfin, à force d'instances il a dit qu'il ne le feroit pas arrêter, mais qu'il donneroit ordre à la Bastille de l'y recevoir, s'il alloit s'y rendre de lui-même.* Je m'écriai encore plus sur un si pernicieux conseil, et si brusquement exécuté. Il faut savoir que le marquis d'Effiat étoit un homme de beaucoup d'esprit et de manége, qui n'avoit ni ame, ni principes ; qui vivoit dans un désordre de mœurs et d'irréligion public ; également riche et avare ; d'une ambition qui toujours cherchoit par où arriver, et à qui

tout étoit bon pour cela ; insolent au dernier point, même avec M. le duc d'Orléans, qui, du temps qu'avec le chevalier de Lorraine, dont il étoit l'ame damnée, il gouvernoit Monsieur, avec sa cour et souvent ses affaires, à la baguette, s'étoit accoutumé à le craindre et à admirer son esprit. Avec tant de vices si opposés au goût et au caractere du Roi et de madame de Maintenon, il en étoit bien venu et traité avec distinction, parce qu'il avoit eu part avec le chevalier de Lorraine à réduire Monsieur au mariage de M. son fils, et ce dernier par l'abbé Dubois; que par conséquent il s'étoit toujours entretenu bien avec madame la duchesse d'Orléans. Il s'étoit aussi sourdement vendu et livré à M. du Maine ; et par son ancienne intimité avec le chevalier de Lorraine, l'ami le plus intime du maréchal de Villeroi, de tous les temps, il étoit devenu le sien jusqu'à s'en faire admirer. Le conseil qu'il avoit donné au duc d'Orléans, pour un homme surtout d'autant d'esprit et qui connoissoit si bien le monde, étoit si mauvais qu'il me fut fort suspect; car par cette conduite, Monseigneur se ravaloit à la condition des petites gens, d'un valet même d'une maison

volée, au lieu de l'avoir pris sur le haut ton et en prince de son rang, sur qui aucun soupçon ne sauroit trouver prise, et qui défie avec dignité d'en pouvoir produire ni articuler le moindre appui, ni l'apparence la plus légere: en faisant en public le parallelle exact et juste de son intérêt et de celui de M. du Maine, tel qu'on vient de le voir, il auroit fait trembler ce protégé avec toute sa faveur, l'auroit réduit à la défensive, et peut-être, comme il étoit sûr de son courage, il l'auroit forcé à jeter l'éteignoir sur le feu qu'il avoit allumé, auroit obligé le Roi à le ménager, et madame de Maintenon à ne le pas pousser plus loin. C'est ce que tout d'abord il falloit faire, après avoir demandé justice au Roi avec hauteur, devant tout ce qui étoit après son souper dans le cabinet; et, sans s'engager en accusation directe, encore moins formelle, parler publiquement, assez fortement pour donner toute cette peur à M. du Maine, et le mettre dans l'embarras encore du côté du public, déjà si mal prévenu pour lui, et alors irrité des pas de géant qu'il venoit de faire.

En même temps, il devoit faire souvenir le

Roi et informer tous ceux qui ne l'étoient pas et ceux qui en étoient instruits, de la prise de la cassette de Mercy, lorsque Dubourg le battit en haute Alsace; n'oublier pas de rappeler les curés, les baillis et les officiers des terres de madame de Lillebonne, en Franche-comté, les uns, juridiquement exécutés, les autres, en fuite aussi-tôt après cette affaire; et comme on n'étoit en nulle mesure avec la cour de Vienne, qui s'opposoit le plus à la paix, et y traversoit le plus les mesures de celle de Londres, ne craindre pas non plus de rappeler la facilité de la maison d'Autriche, à s'aider du poison pour se défaire de ce qui l'embarrassoit. Il devoit rappeler la mort du prince-électeur de Baviere, et celle de la reine d'Espagne, fille de Monsieur, et de là expliquer l'obscurité, pourtant assez claire, de la lettre du prince Eugene à Mercy, trouvée dans sa cassette avec ses instructions sur l'intelligence en Franche-comté: *que, si malgré toutes les mesures prises il ne réussissoit pas dans cette expédition, et qu'eux ailleurs ne pussent réduire la France au point qu'on s'étoit proposé, alors il faudroit en venir au grand remede.* Il devoit paraphraser bien aisément ce grand remede, et donner l'explication

des morts que l'on pleuroit, et du péril extrême que le duc d'Anjou avoit couru et qui n'étoit pas entierement passé, pour forcer par là le Roi, à défaut de toute sa ligne aînée, de rappeler le Roi d'Espagne et ses enfants, et d'en abandonner la monarchie à la maison d'Autriche. Il devoit ajouter tout ce qu'il convenoit, pour frapper sur l'insigne scélératesse d'oser répandre des bruits exécrables, aussi opposés à son intérêt qu'à son honneur, quand on trouvoit d'ailleurs des causes si conformes aux anciennes habitudes de la maison d'Autriche, annoncées même par le prince Eugene à Mercy. Le duc d'Orléans devoit aussi, autant que de telles horreurs sont susceptibles de l'être, appuyer là-dessus avec d'autant plus de force, qu'en effet le soupçon étoit très-bien fondé par la lettre du prince Eugene, précédée de si peu d'années des deux exécutions que l'on vient de citer; que cette sorte d'accusation de la cour de Vienne auroit rassuré le Roi et madame de Maintenon sur ce qu'ils avoient de plus cher, et auroit frappé le monde, les neutres et les gens de bon sens. Mais il devoit lâcher aussi des expressions obscures, qui eussent donné lieu de recourir à M. du Maine sur la conformité de

son intérêt en d'autres vues, avec celui de la maison d'Autriche, qui auroient ouvert les yeux au monde, toujours en évitant bien de s'engager en rien de précis, et par là, auroit tenu M. du Maine en effroi et en grande peine, et le Roi et madame de Maintenon fort en mesure. Cela eût fait un violent éclat entre lui et M. du Maine; mais cet éclat le désarmoit. Un ennemi public et déclaré est bien moins à craindre que des mines chargées continuellement sous les pieds; un ennemi surtout sur un trône branlant, qui indignoit alors tout le monde; un ennemi d'aussi peu de courage, et dont tout le danger ne se trouvoit que dans les ténebres, dont il savoit s'envelopper et se faire un asile pour tout ce qui lui convenoit d'attenter: et le Roi, malgré son abandon de tendresse pour lui, et de foiblesse pour madame de Maintenon, n'auroit pu n'être pas en garde contre lui sur M. le duc d'Orléans, et dans un grand embarras même de l'accroître davantage après un si grand éclat. Toute son inquiétude se seroit tournée à chercher à l'appaiser entr'eux, à empêcher les voies de fait. Elles n'étoient pas à craindre de M. du Maine avec personne; combien moins, avec un petit-fils de France de

la valeur de M. le duc d'Orléans ? Le comte de Toulouse n'aimoit ni estimoit son frere, et détestoit sa belle-sœur, desquels il étoit compté pour fort peu de chose; pour de la valeur et de l'honneur, il en avoit beaucoup. Il est très-douteux que l'un lui eût permis d'employer l'autre en cette occasion pour l'amour de son frere; mais il ne l'est pas, que le Roi eût défendu tout duel à temps et efficacement, dans une affaire si odieuse, où, de quelque part que le bruit vînt, son neveu étoit attaqué, et le plus cruellement. Le Roi n'eût pas souffert que le comte de Toulouse fît une folie dont les suites eussent été sans fin, et eussent fait le bourreau de ce qu'il lui restoit de vie, et plus que vraisemblablement, à la fin et après lui, la perte de ses enfants légitimés. M. le duc de Berri, gendre du duc d'Orléans, enivré alors d'amour pour son épouse, qui étoit toute à son pere, et le bas courtisan si avide de plaire quand il n'en coûte point de péril, et le gros du monde de même, n'eussent pas pris aisément parti contre M. le duc d'Orléans dans de telles extrémités, qui, dans la position où il étoit et dans celle de l'âge du Roi, montroit en perspective M. le duc de Berri et lui.

Voilà ce que sans doute le duc du Maine redouta, et qu'il sut parer avec adresse par le prompt usage du marquis d'Effiat et de ses salutaires avis. Mais je parlois à sa sœur, qui, en comparaison de lui, comptoit pour rien mari et enfants, et qui, prodige d'orgueil, vivoit avec lui sans l'aimer ni l'estimer; je n'eus donc garde de lui montrer rien de ce surcroit sur lequel je viens de m'étendre. Je me contentai de blâmer le conseil en gros, par d'autres raisons dont je pus m'aviser, et plus encore une résolution si subite.

Tandis que nous causions ainsi tous deux seuls, M. le duc d'Orléans entra. Je ne vis jamais homme si profondément abattu et outré: il me redit ce que je venois d'entendre; ce qui s'étoit passé entre le Roi et lui, entre son lever et la messe; et l'ordre qu'il avoit envoyé au retour de cette conversation, pour qu'Homberg s'allât rendre à la Bastille. Je lui témoignai, comme j'avois fait à madame la duchesse d'Orléans, ce que je pensois là-dessus; mais foiblement, parce que la chose étoit faite, et que l'état où je le vis me fit plus de compassion, qu'il ne me laissa espérer du parti rigoureux. Je leur rendis

ce que j'avois appris de Maréchal, mais en supprimant le duc du Maine, duquel je ne parlai que l'après-diner, tête à tête avec M. le duc d'Orléans. Le lendemain, je sus par lui, que le Roi lui avoit dit séchement, qu'il avoit changé d'avis sur Homberg; qu'il étoit inutile qu'il allât se mettre à la Bastille, qu'il n'y seroit pas reçu; qu'ayant voulu insister, le Roi lui avoit tourné le dos et s'en étoit allé dans sa garde-robe, et que lui sortit du cabinet : ensorte qu'il venoit de mander ce changement à Homberg, que nous sûmes après être allé à la Bastille, sur l'ordre qu'il en avoit reçu de M. le duc d'Orléans, et y avoir été refusé. Dès ce jour-là, du premier éclat à Marly et dans le monde, M. le duc d'Orléans fut non-seulement abandonné de tout le monde, mais il se faisoit place nette devant lui, et chez le Roi et dans le sallon; et s'il approchoit d'un grouppe de courtisans, chacun sans le plus léger ménagement faisoit demi-tour à droite ou à gauche, et s'alloit rassembler à l'autre bout, sans qu'il lui fût possible d'aborder personne que par surprise; et même aussi-tôt après, il étoit laissé seul avec l'indécence la plus marquée. Tous, jusqu'aux

dames, déserterent pour un temps madame la duchesse d'Orléans, et il y en eut qui ne la rapprocherent plus.

Après avoir si pitoyablement conduit l'affaire, il falloit bien laisser passer l'orage; mais l'orage étoit trop soigneusement entretenu pour passer. Il fut soutenu avec la même frayeur de son approche, la même aliénation, jusqu'au dernier Marly de la vie du Roi, où ce monarque menaça ouvertement ruine; et quand les bruits affreux s'affoiblissoient dans Paris et dans les provinces, il s'y trouvoit des émissaires adroits et attentifs à les renouveler, et d'autres à en faire retentir l'écho à la Cour.

X I V.

Réflexions sur le testament de Louis XIV.

CEPENDANT le Roi vieillissoit, et sans qu'il parût aucun changement à l'extérieur de sa vie. Ceux qui le voyoient de plus près, commençoient depuis quelque temps à craindre qu'il ne

vécût pas long-temps. Ce n'est pas ici le lieu de parler d'une santé jusques alors si forte et si égale. Il suffit de dire qu'elle menaçoit sourdement : accablé des plus cuisants revers de la fortune, après une si longue habitude de la dominer, il le fut bien davantage par les malheurs domestiques. Tous ses enfants avoient disparu devant lui, et le laissoient livré aux plus funestes réflexions: il s'attendoit lui-même, à tout moment, au même genre de mort; et au lieu de trouver du soulagement à cette angoisse, dans ce qu'il avoit de plus intime et qu'il voyoit le plus continuellement, il n'y rencontroit que peines nouvelles, excepté Maréchal seul, qui travailloit à le guérir de ses soupçons. Madame de Maintenon, M. du Maine, Fagon, Blouyn et les autres principaux valets de l'intérieur, vendus au Duc et à son ancienne gouvernante, ne cherchoient qu'à les augmenter; et dans la vérité ils n'y pouvoient avoir grand'peine. Personne ne doutoit du poison, personne n'en pouvoit douter sérieusement; et Maréchal, qui en étoit aussi persuadé qu'eux, n'en différoit d'avis auprès du Roi, que pour essayer de le délivrer d'un tourment inutile et qui ne pouvoit que lui faire un très-

grand mal. Pour le duc du Maine, il avoit trop d'intérêt à le maintenir dans cette crainte, et madame de Maintenon aussi, pour sa haine, et pour servir ce qu'elle aimoit le mieux. Toute l'horreur en tomboit sur le seul duc d'Orléans, qu'ils avoient entrepris de renverser, tellement que le Roi, soutenu sans cesse dans ses pensées, et ayant tous les jours sous les yeux ce prince qu'on lui donnoit pour l'auteur de ce crime, étoit dans une peine extrême, tant à sa table que dans certaines heures dans son cabinet. On peut juger de là du redoublement continuel de ses sentiments intérieurs.

Avec ses enfants, il avoit perdu madame la duchesse de Bourgogne ; perte irréparable, qui, outre qu'elle étoit l'ame et l'ornement de sa Cour, étoit de plus tout son amusement, toute sa joie, toute son affection, toutes ses complaisances, dans presque tous les temps qu'il ne se montroit pas en public. Jamais, depuis qu'il étoit Roi, il ne s'étoit familiarisé avec d'autres qu'avec elle, et on a vu jusqu'à quel point cela étoit porté : il ne pouvoit remplir un aussi grand vide; et l'amertume d'en être privé,

s'augmentoit jusqu'à ne plus trouver de délassement. Cet état malheureux lui en fit chercher où il put, en s'abandonnant de plus en plus à madame de Maintenon et à M. du Maine. Leur dévotion sans lacune, leur solitude continuelle, le rassuroient sur eux. Ils avoient eu, de longue main, l'art de lui persuader que M. du Maine, quoique avec beaucoup d'esprit et de capacité pour les affaires, dans l'opinion de laquelle il l'entretenoit par les derniers détails de ses charges (et les détails étoient un des foibles du Roi): ils l'avoient, dis-je, persuadé que M. du Maine étoit sans vues, sans desseins, incapable même d'en avoir; occupé seulement de ses enfants, en bon pere de famille; touché de grandeur, uniquement par rapport à la grandeur du Roi, dont il étoit par attachement suprêmement amoureux; tout simple, tout franc, tout droit, tout rond, et qui, après avoir travaillé tout le jour à ses charges, par devoir et pour lui plaire, après avoir donné bien du temps à la priere et à la piété, se délassoit solitairement à la chasse, usoit dans son particulier de la gaieté et de l'agrément naturel de son esprit, sans savoir le plus souvent quoi que ce soit de la Cour ni de

ce qui se passoit dans le monde. Toutes ces choses plaisoient infiniment au Roi, et le mettoient parfaitement à son aise avec un fils d'ailleurs le bien aimé, qui l'approchoit si continuellement de près, et l'amusoit si fort par ses contes et ses plaisanteries, où il excelloit plus qu'homme que j'aie jamais connu, avec un ton charmant et aisé en même temps; adroit à faire du mal, à toucher cruellement le ridicule, et tout cela avec mesure, suivant le temps, l'occasion et l'humeur du Roi, qu'il connoissoit à fond, et suivant que les choses prenoient; poussant ou envoyant le ridicule avec tant d'artifice, de naturel et de grâces, qu'on auroit dit qu'il ne songeoit à rien; et avec cela et toujours, quand il le vouloit, le plus excellent pantomime. Si on rapproche de ceci son caractere, qui est touché ailleurs, on sentira avec terreur quel serpent à sonnettes dans le plus intime intérieur du Roi, contre le duc d'Orléans.

X V.

Intrigues de Cour pour l'obtenir du Roi.

DANS l'état qu'on vient de représenter le Roi, le duc du Maine et madame de Maintenon, établis l'un et l'autre dans son esprit et dans son cœur, au point où ils l'étoient, et parfaitement d'accord ensemble, il fut question de profiter d'un temps précieux qu'ils sentoient bien ne pouvoir plus être long. Si la couronne même n'étoit pas leur but, comme il semble difficile d'en douter au premier abord, au moins vouloient-ils toutes les grandeurs, et s'assurer d'une puissance qui les établît, à la mort du Roi, dans un état formidable, pour les mettre en situation, non-seulement de se soutenir en tiers d'une maniere durable, mais encore de forcer le Régent de compter avec eux. Tout leur rioit pour ce vaste dessein; eux-mêmes en avoient préparé les voies, par les calomnies exécrables dont ils avoient eu l'art profond et si bien suivi de noircir le seul prince à qui la régence ne pouvoit être conteftée.

contestée. Ils étoient parvenus, à force d'artifices et de manéges obscurs, à persuader les ignorants et les simples, à donner des soupçons aux autres; à le rendre au moins suspect à tous dans Paris et dans les provinces, et plus à la Cour qu'ailleurs, où personne ne vouloit ou n'osoit plus approcher de M. le duc d'Orléans. Ces bruits ne pouvoient pas toujours durer, et on se lassa enfin de dire et de parler de la même chose. Ils tomboient donc; mais aussi-tôt après ils reprenoient une nouvelle vigueur, et on n'entendoit plus s'entretenir d'autre chose, sans savoir pourquoi cela avoit repris : et ces bouffées d'ouragans reprenoient de la sorte et se soutenoient pendant beaucoup de temps, par les mêmes ressorts qui leur avoient donné le premier être. Ces bruits servoient infiniment pour réveiller toutes les terreurs du Roi par les récits de ce qu'ils feignoient d'apprendre, et pour l'entretenir sur son neveu dans les pensées les plus sinistres, et dont par eux-mêmes, sans les prétextes tirés du public, ils n'auroient osé lui parler souvent. Par cette conduite soutenue par les valets intérieurs, ils confirmoient le Roi par le public, & le public par le Roi,

dont l'éloignement pour son neveu devenoit de plus en plus visible à la Cour, et eux-mêmes savoient les y faire répandre. Il n'en falloit pas davantage pour froncer les courtisans importuns et les autres à leur exemple, à l'égard de M. le duc d'Orléans, soit par soupçon ou par crainte de se perdre. Les mieux au fait, encore plus timides, parce qu'ils apercevoient clairement M. du Maine et madame de Maintenon dans l'enfoncement de la Cour, contribuoient à répandre ces bruits dans Paris et en inondoient les provinces. A ces ressorts qu'ils faisoient jouer à leur aise, que pouvoit opposer un prince isolé, dans la cruelle situation dans laquelle ils l'avoient réduit? Comment prouver la négative, et une négative de cette espece? et que faire d'ailleurs pour se dénoircir aux yeux du Roi paqueté de la sorte, et du monde, ou sot, ou méchant, ou timide? M. du Maine pouvoit-il avoir plus beau jeu? Il le sentit si bien, et madame de Maintenon aussi, que dès qu'ils se furent assurés d'avoir mis les choses sur le point, ils ne différerent plus à mettre en chemin tout ce qu'ils s'en étoient proposés pour le présent et le futur.

Plus ils connoissoient parfaitement le Roi, plus ils en avoient tiré des choses jusques-là inouies, en faveur de ses fils légitimés, et plus ils connoissoient jusqu'à quelle foiblesse la tendresse et la superbe du Roi l'avoient jeté pour eux; mieux aussi ils avoient senti à chaque succès qu'il étoit moins un don qu'une conquête à laquelle des idées anciennes du Roi avoient si fortement résisté, qu'ils avoient conquis plutôt qu'obtenu, et qu'ils en étoient redevables à l'adresse, à l'artifice, au pied-à-pied, si on peut hasarder ce terme; à la persévérance, plus qu'à tout; au mal-aise de refuser opiniâtrement les désirs fermes de ce qu'on aime, de qui on veut être aimé et avec qui on passe uniquement les particuliers les plus libres. Ces considérations, la derniere surtout, les conduisirent à d'autres. Il ne s'agissoit plus ici de charges, de gouvernements, de survivances, encore moins d'honneurs: l'affection avoit facilité les premiers; la superbe, aidée de leurs artifices, avoit arraché peu à peu les autres. Ils se souvenoient avec terreur de ce qui s'étoit passé sur le rang donné aux enfants de M. du Maine, et de combien près ils avoient frisé l'affront de se le voir révoqué,

sitôt après l'avoir emporté. Toutes les choses étoient épuisées, parce qu'elles étoient au comble; les ducs, les princes étrangers, les maréchaux de France, les ambassadeurs même et les cardinaux, en avoient cruellement été blessés: mais tout cela n'avoit pas été capable de les arrêter, et le Roi, malgré ses répugnances tant de fois marquées, s'étoit enfin laissé forcer la main à tous égards. Ce qu'ils vouloient maintenant étoit tout autre chose; ils vouloient devenir ce que l'on ne peut pas devenir. Ils vouloient d'une créature, quoique couronnée, en faire un créateur; attaquer les princes du sang dans leur droit le plus sublime, et le plus distinctif de toutes les races des hommes; introduire le plus tyrannique, le plus inouï, le plus pernicieux de tous les droits; anéantir les lois les plus antiques et les plus saintes; se jouer de la couronne, fouler aux pieds toute la nation; enfin, inspirer cet épouvantable ouvrage à un homme qui ne peut commander la nature, et faire que ce qui n'est pas soit; ils vouloient persuader au chef de cette race unique (et tellement intéressé à en protéger les droits, qu'ils n'est roi qu'à ce titre, ni ses enfants après lui), à ce Roi de la

nation la plus attachée, de la déshonorer et de renverser tout ce qu'elle a de plus sacré, pour paisiblement couronner le fruit d'un double adultere, qu'il a le premier tiré du néant. Depuis qu'il y a des François, on n'avoit pas même conçu cette idée. Chez toutes les nations, et jusques chez les sauvages, le projet étoit inoui, tant la tentative en étoit si étrangement folle; et elle ne pouvoit se proposer seule sans les accabler sous ses ruines, et faire perdre de plus tout ce qu'on avoit conquis.

Ils ne virent donc qu'un testament du Roi, dicté par eux-mêmes, dont ils pussent espérer la stabilité de leur projet et de leur nouvel être. Le respect des peuples pour le testateur, et les nouveaux degrés de puissance dans lesquels ils se seroient de suite établis, fondoient leurs espérances. Ce n'étoit pas que M. du Maine pût ignorer le sort ordinaire de pareilles précautions; mais il n'étoit pas aussi dans le cas ordinaire à cet égard, par tout ce que de longue main il avoit su faire jouer d'artifices et de ressorts toujours si soigneusement soutenus. Il avoit su, comme on l'a expliqué, persuader au Roi et au

gros du monde, toutes les horreurs sur M. le duc d'Orléans, qui lui étoient les plus utiles : il s'agissoit maintenant d'en recueillir le fruit. Ce fruit étoit de profiter des dispositions où il avoit mis le Roi, pour l'engager par conscience, pour la conservation de l'unique rejeton qui lui succédoit immédiatement, et pour le salut du royaume : 1.° à énerver le plus qu'il seroit possible la puissance d'un prince rendu si suspect, et qui par les renonciations n'avoit entre la couronne et lui, que ce rejeton encore dans la premiere enfance ; 2.° à revêtir, à faute de princes du sang, d'âge raisonnable, ses enfants légitimés, de toute l'autorité soustraite au Régent ; de rendre M. du Maine, dépositaire et maître absolu de la personne de ce rejeton si précieux ; de ne l'environner que de personnes livrées au duc du Maine, et de lui donner sur elles et sur toute la maison civile et militaire, tout pouvoir indépendant du Régent. M. du Maine avoit lieu de se flatter que toute l'impression prise par ses soins dans la Cour, dans Paris, dans les provinces sur M. le duc d'Orléans, seroit puissamment fortifiée par ces dispositions si déshonorantes ; que tout y applaudiroit, bien loin

qu'on en fut choqué ; qu'il se trouveroit ainsi montré et reçu, comme le gardien et le protecteur de la vie du royal enfant, à laquelle étoit attaché le salut de la France; que lui-même, par là, deviendroit l'idole de la nation; que l'indépendance du jeune Roi et de sa maison militaire et civile, fortifieroit avec l'applaudissement public, la puissance dont il se trouveroit revêtu dans l'édit, aux dépens de celle du Régent, par ce testament; que le Régent, honni et dépouillé de la sorte avec l'horreur qu'on avoit eu l'artifice de répandre sur sa personne, et d'entretenir, non-seulement ne seroit pas en état d'oser rien disputer, mais même n'auroit pas de quoi se défendre de tout ce que le duc du Maine voudroit entreprendre dans les suites contre lui; qu'établi comme il se trouveroit, dans une posture si favorable et si puissante (qui lui rallieroit pour le présent, et les personnages et les peuples, et pour l'avenir ceux dont l'ambition songeroit à être portés auprès du Roi majeur, par celui auquel il auroit l'obligation de la vie et de la couronne), il pourroit arriver lui-même, à l'époque de la majorité, au grand état qu'il atteignoit déjà en perspective; qu'il

lui étoit donc essentiel de n'avoir auprès du Roi, que des dépendants et des affidés sur qui il pût entierement compter; qu'il falloit donc les choisir et les faire nommer par le testament, pour tous les emplois de l'éducation, et pour les rendre invulnérables au Régent par le choix, et pour n'avoir pas l'air de vouloir se rendre absolu, s'il le faisoit après lui-même, ne pas s'exposer au mécontentement des aspirants; que pour éviter là-dessus tout prétexte de lutte avec le Régent, et avoir en même temps ses propres choix autorisés du testament, qui paroîtroit seul les avoir faits; qu'à ce genre de domination, ou en cas de mort, et pour rendre le Régent plus suspect à toute la France par la multiplication des précautions contre lui, sur la conservation de l'enfant si précieux, il falloit substituer un frere à l'autre, et pour en cacher la grossiereté, un vice-gouverneur à celui qui seroit nommé.

Ainsi, M. du Maine n'oublia pas de penser à un autre gouverneur, toujours en flétrissant le futur Régent, auquel il imagina de ne laisser que le nom, et de faire attribuer en effet tout le

pouvoir à un conseil établi par le même testament, avec l'application la plus exacte de le composer de façon que les deux freres y fussent les maîtres, en ordonnant la pluralité des voix. Il n'est pas temps encore d'expliquer, combien M. du Maine sut bien faire toutes ces différences de choix ; ils demeurerent scellés, tous, sous le plus impénétrable secret, tant que le Roi vécut. Il faut donc attendre à les démêler, jusqu'à ce que l'ouverture du testament les déclare.

Il restoit encore un point qui n'étoit pas le moins difficile, et qui, comme les précédents, opérât plusieurs choses à la fois ; c'étoit la sureté du testament lorsqu'on seroit parvenu à le faire faire : une sureté qui fût entiere ; une sureté qui augmentât le respect pour les précautions, par le bruit et la singularité ; une sureté qui emportât la voix publique d'avance en faveur du testament ; une sureté enfin, qui rendît l'exécution de tout ce qui s'y trouveroit contenu, la chose propre du parlement et de toute la magistrature du royaume.

Mais quel moyen de surmonter la prévention du Roi à l'égard du parlement, prise dès les

temps de sa minorité, dont l'impression, qui n'avoit jamais pu s'affoiblir, l'avoit engagé sans cesse à l'abattre avec jalousie et souvent indignation ? esprit et sentiment, que diverses difficultés sur des édits bursaux avoient entretenus, et que les matieres de Rome, et en dernier lieu celles de la constitution, avoient fort aigris. Confier son testament à la garde du parlement, n'étoit pas à la vérité ajouter, moins encore confirmer ses volontés par l'autorité du parlement; mais c'étoit en quelque sorte la reconnoître pour la sureté de l'instrument et pour le protéger à son ouverture, comme d'une piece dont ils étoient les dépositaires, et pour laquelle ils devoient s'intéresser.

A qui a connu le Roi, la fermeté de ses principes, la force d'une habitude sans interruption, l'excès de sa délicatesse sur ce qui pouvoit avoir le trait le plus imperceptible à son autorité, même dans le plus grand lointain, cette derniere difficulté paroît insurmontable.

Mais il étoit dit, que pour la punition du scandale donné au monde entier par un double adultere, celui qui le premier de tous les hom-

mes et jusqu'à aujourd'hui l'unique, qui par un excès de puissance l'avoit tiré du néant et enhardi par là ses successeurs à le commettre, sentiroit à chaque pas qu'il feroit après en sa faveur, l'iniquité de ce pas dans toute sa force et sa honte; qu'il seroit entraîné, malgré lui, à passer outre, et que de degrés en degrés, tous sautés malgré lui, il en viendroit, enfin, en gémissant dans l'amertume de son ame et dans le désespoir de sa foiblesse, à couronner son crime par la plus prodigieuse et la plus redoutable apothéose.

Pour arriver à la fois à ce double but qui ne se pouvoit séparer, de l'habileté à succéder à la couronne, avec le nom, titre, état entier de prince du sang, et du testament; la double place de Voisin étoit un coup de partie et un instrument dans la main de M. du Maine et de madame de Maintenon, toujours prêt, également nécessaire et à portée de tout, comme chancelier et secrétaire d'Etat, qui avoit le prétexte de voir et de travailler avec le Roi à toute heure : ce fut aussi sur lui que porta tout le faix. Il falloit être bien esclave, bien valet à tout faire, pour oser se charger d'une pareille insinuation; mais

il falloit encore plus être instruit à fond de l'incroyable foiblesse du Roi pour l'un et l'autre, laissant à part l'horreur de la chose, celle de ses suites, toute probité, religion, honneur, tout attachement à sa patrie, à laquelle il ne falloit pas même tenir par le moindre filet. Que si on considere que Voisin qui avoit marié ses filles, qui n'avoit ni fils ni neveux, dont le grand pere étoit un des greffiers criminels du parlement, qui au double comble de son état ne pouvoit plus avoir d'objet que de s'y conserver, qui n'en pouvoit tomber en démontrant la chose impossible à tenter, et plus sûr encore de demeurer entier après le Roi par ce trait d'honneur et de prudence si utile au Régent; on sera bien tenté de croire aux possessions du démon aussi effectives et réelles que peu visibles au dehors : que si de là on jette les yeux sur la mort de ce malheureux homme, on n'en sera que plus persuadé.

Les deux consuls et leur licteur, convinrent donc du tout et du personnage de chacun d'eux dans cette funeste tragédie : ils ne doùterent pas de la résistance et de l'amertume que causeroit

au Roi une si étrange insinuation, qui ne pouvoit avoir de base que la mort peu éloignée, à présenter à un Roi de soixante et seize ans, tout effarouché de la mort et du genre de mort de tous ses enfants. Aussi arrêterent-ils qu'elle ne se feroit que peu à peu et à sages reprises, de peur de se voir la bouche fermée par une défense de plus revenir à une si dure matiere. A chaque fois que Voisin l'avoit tenté, il rendoit compte à ses deux commettants et puisoit en eux des forces et des lumieres nouvelles. Cette sape, quoique délicatement conduite, ne trouvant qu'un rocher vif qui émoussoit les outils, la Maintenon et du Maine changerent de batterie.

Ils rallentirent les efforts de Voisin, qui avoit tourné ses insinuations en propositions, pour en venir au plan qu'ils avoient arrêté entre eux, tandis qu'eux-mêmes ne se montrerent plus au Roi, que sous une forme entierement différente de celle qu'ils avoient constamment prise jusqu'alors devant lui. Ils n'avoient jamais été occupés qu'a lui plaire et à l'amuser chacun en sa maniere, à le deviner, à le louer, disons tout, à l'adorer : ils avoient redoublé en tout ce qui

Levi, intime amie de madame de Saint-Simon et de moi de tout temps. Elles se mesuroient toujours sur madame de Maintenon; elles furent les dupes du voile de sa santé : mais voyant enfin que la durée passoit les bornes et qu'il n'y avoit aucun moment d'intervalle, que le visage n'annonçoit aucun mal, que la vie ordinaire n'étoit en rien changée, que le Roi devenoit aussi sérieux, aussi triste, chacune se sondoit et se tâtoit. La crainte de quelque chose qui les regardât troubla chacune d'elles, et cette crainte les rendit encore de plus en plus de mauvaise compagnie elles-mêmes, tant la retenue ou le modele de madame de Maintenon, les contraignoit. Dans les cabinets, c'étoit pour toute ressource des froids récits de chasse; de plans de Rambouillet, que faisoit le comte de Toulouse, qui ne savoit rien du complot, mais qui n'étoit pas amusant; quelques contes des valets intérieurs, qui se ralentirent dès qu'ils s'aperçurent que le duc du Maine ne ramassoit plus rien et ne les laissoit plus durer et valoir à son ordinaire. Maréchal et tous les autres, étonnés de ce morne inconnu du duc du Maine, se regardoient sans pouvoir en pénétrer la cause.

Tous

Tous voyoient le Roi triste, ennuyé; ils en craignirent pour sa santé, mais pas un d'eux n'osoit et ne savoit que faire. Le temps couloit, et toujours ce morne s'épaississoit.

. . . .

Voilà jusqu'où il a été permis aux instruits de l'extérieur des particuliers, de pénétrer; et ce seroit faire un roman que de vouloir paroître l'être des scenes qui sans doute se passerent dans les tête-à-tête, pendant le long temps que ce manége dura sans se relâcher en rien. La vérité exige également d'exposer ce que l'on sait, et d'avouer ce qu'on ignore. Je ne puis donc aller plus loin, ni percer plus avant dans l'épaisseur de ces mysteres de ténebres. Ce qui est certain, c'est que les deux intérieurs se rassemblerent tout-à-coup, avec la même surprise des témoins que ce morne si continu leur avoit causée, parce qu'ils ne pénétrerent pas plus la cause de la fin que celle de son commencement, et qu'ils n'arriverent tout à la fois à cette double connoissance, que quelques jours après que la Maintenon et du Maine eurent repris auprès du Roi, et avec une sorte d'usure, leur forme ordinaire; c'est-à-dire, à l'épouvantable fracas

de la foudre qui tomba sur la France, et qui étonna toute l'Europe.

Il faut venir maintenant au noir événement qui suivit l'autre de si près, et qui furent résolus ensemble. On a déjà vu, par ce qui étoit échappé au Roi de dire à M. du Maine sur ce qu'il venoit de faire en sa faveur pour l'habileté de succéder à la couronne, par l'air et le ton qui furent tant remarqués, combien, malgré lui, cette énormité lui avoit été forcément arrachée. On va voir que le monarque, de tous les hommes le plus maître de soi, ne se rendit pas moins transparent sur cela et sur ce qui regardoit son testament.

Quelques jours avant que cette nouvelle éclatât, plein encore de l'énormité de l'état et droit entier de prince du sang, et de l'habileté de succéder à la couronne, qui lui venoit d'être arrachée par ses fils légitimés, il les regarda tous deux dans son cabinet en présence de ce petit intérieur de valets, de d'Antin, d'O; et d'un air aigre et qui sentoit le dépit, il se prit tout d'un coup à leur dire, adressant la parole d'un œil

sévere au duc du Maine : *Vous l'avez voulu ; mais si, au lieu que quelque grand que je vous fasse et que vous soyez de mon vivant, vous n'êtes rien après moi, c'est à vous après à faire valoir ce que j'ai fait pour vous si vous le pouvez.* Tout ce qui étoit présent frémit de l'éclat du tonnerre si subit, si peu attendu, si éloigné du caractere du Roi et de son habitude, et qui montroit si naïvement l'ambition extrême du duc du Maine, la violence qu'il avoit faite à la foiblesse du Roi, qui sembloit si manifestement se la reprocher, et au fils légitimé son ambition et sa tyrannie. Ce fut alors que le rideau se tira devant tout cet intérieur jusques-là si surpris, si étonné, si en peine des changements si marqués et si suivis du duc du Maine, dans cet intérieur, qui viennent d'être expliqués il n'y a pas long-temps. Deux jours après, ce qui arriva achéva de lever le rideau. La consternation du duc du Maine parut extrême à cette sortie si brusque, que nul propos qui vînt à cela n'avoit attirée ; le Roi s'y étoit abandonné de plénitude. Tout ce qui étoit là, les yeux fixés sur le parquet, en étoit à retenir leur haleine. Ce silence fut profond, un temps assez marqué ; il ne finit que lorsque le Roi

voir aux yeux et à toute la contenance du Roi; et dès qu'ils eurent repris leurs sens, il se retirerent et s'en allerent à Paris.

XVIII.

Le Roi avoue que son testament lui a été extorqué, et prévoit qu'il sera cassé.

On ne sut que l'après-dîner, que le Roi avoit fait un testament et qu'il le leur avoit remis. A mesure que la nouvelle se publia, la consternation remplit la Cour; tandis que les flatteurs, au fond aussi consternés que le reste de la Cour, et que Paris le fut ensuite, le comblerent de louanges et d'éloges. Le lendemain lundi 28, la reine d'Angleterre vint de Chaillot, où elle étoit toujours, chez madame de Maintenon; le Roi l'y fut trouver. Dès qu'il l'aperçut, *Madame*, lui dit-il en homme fâché, *j'ai fait mon testament; on m'a tourmenté pour le faire*, et passant alors les yeux sur madame de Maintenon, *j'ai acheté du repos. J'en connois l'impuissance et l'inutilité; nous pouvons tout ce que nous voulons en vie; après nous,*

nous pouvons moins que des particuliers. Il n'y a qu'à voir celui du roi mon pere après sa mort, et ceux de tant d'autres rois. Je le sais : mais malgré cela on l'a voulu ; on ne m'a donné ni paix, ni patience, ni repos, qu'il ne fût fait. Ho bien donc, Madame, le voilà fait ; il deviendra ce qu'il pourra, mais au moins on ne me tourmentera plus.

Des paroles aussi expressives, de la violence soufferte, et du combat long et opiniâtre avant de se rendre, de dépit et de guerre, aussi évidentes, aussi étrangement signalées, exigent des preuves aussi claires, aussi précises qu'elles le sont elles-mêmes; et tout de suite : les voici. Je tiens celles que le Roi dit au premier président et au procureur général, du premier, qui n'avoit eu garde de les oublier. Il est vrai que ce ne fut que long-temps après, car il faut être exact.

Je fus pendant deux ans brouillé avec lui jusques aux plus grands éclats. La durée en fut longue, et il fit tant de choses pour se raccommoder avec moi après le mariage de sa fille avec le duc de Lorges, sur quoi je me portai aux plus grandes extrémités, qu'enfin le raccommode-

ment se fit; et il se fit si bien, que je fus à portée de tout auprès de lui, et que sa sœur, madame de Fonteville, femme d'une piété et d'un esprit rare, devint une de nos plus intimes, de madame de Saint-Simon et de moi, sans que cela se soit démenti un moment depuis.

C'est alors que le premier président me raconta mot pour mot ce que le Roi leur avoit dit en leur remettant le testament. Il n'est pas temps de parler de cette brouillerie, moins encore du raccommodement. Il m'a paru nécessaire de faire une explication de ce que le Roi dit à la reine d'Angleterre, qui est encore bien plus fort et expliqué, parce qu'il étoit plus libre avec elle, peut-être parce que la Maintenon étoit en tiers, sur laquelle en plus grande partie tomboient les reproches que ce dépit d'être violenté lui arrachoit. Je le sus deux jours après, de madame de Lauzun, à qui la reine d'Angleterre le conta encore dans sa premiere surprise. Nous le fûmes nous à tel point, que madame de Lauzun, pour qui la Reine avoit beaucoup d'amitié et d'ouverture, se hâta de

lui aller faire sa cour ; et celle-là la voyoit souvent en particulier, tête à tête, pour se le faire raconter.

La Reine ne s'en fit pas tant prier, tant elle étoit encore étonnée, et lui rendit le discours du Roi mot pour mot, comme madame de Lauzun nous l'avoit dit, et tel que je l'ai exactement écrit ici. Il parut à l'altération si fort inusitée du visage du Roi, de toute sa contenance, du bref et de l'air sec et haut de son parler plus rare encore qu'à l'ordinaire, et de ses réponses sur tout ce qui se présentoit, à l'embarras extrême et peiné de madame de Maintenon, que les dames familieres virent à plein l'abattement du duc du Maine, dont la mauvaise humeur dura plus de huit jours, et ne s'évapora que peu à peu. Il est apparent qu'ils essuyerent des scenes; mais ils tenoient tout ce qu'ils avoient tant désiré, et se trouvoient quittes à bon marché, d'essuyer une humeur passagere, sûrs encore par ce qu'ils venoient d'éprouver, qu'en la souffrant avec patience, et reprenant et redoublant même leurs manieres accoutumées avec lui, il se trouveroit

bientôt trop heureux de se rendre et de goûter ce repos qu'il avoit si cherement acheté d'eux.

Aussi-tôt que le premier président et le procureur général furent de retour à Paris, ils envoyerent chercher des ouvriers qu'ils conduisirent dans une tour du palais, qui est derriere la buvette de la grand'chambre et le cabinet du premier président, et qui répond au greffe. Ils firent creuser un grand trou dans la muraille de cette tour, y déposerent le testament, en firent fermer l'ouverture par une porte de fer et une grille de fer en seconde porte, et murailler encore par dessus. La porte et la grille eurent trois serrures différentes, mais les mêmes à la porte et à la grille, et une clef pour chacune des trois, qui par conséquent ouvroit chacune des deux serrures.

Le premier président en garda une, le procureur général une autre, et le greffier en chef du parlement la troisieme. Ils prirent prétexte de la donner au greffier en chef, sur ce que le dépôt étoit tout contre la chambre du greffe du parlement, pour éviter jalousie entre le second

président à mortier et le doyen du parlement, et la division que la préférence auroit pu causer. Le parlement fut assemblé en même temps, à qui le premier président rendit le compte le plus propre qu'il lui fut possible à flatter la compagnie ou à la piquer d'honneur sur la confiance de ce dépôt, et le maintien de toutes les dispositions qui s'y trouveroient contenues. En même temps les gens du Roi y présenterent un édit que le premier président et le procureur général avoient reçu des mains du Chancelier à Versailles, le même matin que le Roi leur remit son testament. Ils firent enregistrer cet édit : il étoit fort court. Il déclaroit que le paquet remis au premier président et au procureur général, contenoit son testament, par lequel il avoit pourvu à la garde et à la tutele du Roi mineur, et au choix d'un conseil de régence, dont, pour de justes considérations, il n'avoit pas voulu rendre les dispositions publiques : qu'il vouloit que ce dépôt fût conservé au greffe du parlement ; et qu'au moment où il plairoit à Dieu de le retirer de ce monde, toutes les chambres assemblées, avec les princes et les pairs, ils en fissent l'ouverture en leur présence et en publiassent les

dispositions, sans qu'il fût permis à personne d'y contrevenir, et envoyassent des duplicata dudit testament à tous les parlements du royaume, par les ordres du conseil de régence, pour y être enregistrés.

Il fut remarqué que dans tout cet édit il n'y eut pas un seul mot pour le parlement, ni d'estime, ni de confiance; ni même un seul mot sur le choix du greffe pour lieu de dépôt, ni nommé rien qui pût avoir trait à la garde des clefs. Quoique ce qu'avoit dit le Roi à M. du Maine sur la derniere grâce qu'il lui avoit faite par l'état de prince du sang et l'habileté à la couronne, et au premier président et au procureur général et à la reine d'Angleterre sur son testament, ne fût pas public, la surprise extrême des témoins de l'un, et l'étonnement des deux magistrats et de la Reine, en avoient laissé transpirer quelque chose.

Le mal-aise du Roi avoit percé. On ignoroit le fond: mais la Cour la mieux instruite, et d'autres par elle, savoient en gros la violence, le dépit, le chagrin marqué du Roi; et la séche-

resse singuliere de l'édit confirma cette persuasion ; et on ne douta pas que le Roi ne se fût roidi à vouloir l'édit de cette sorte par humeur, et qu'il en eût fallu passer par là.

On a dit que la consternation fut grande au bruit du testament. C'étoit le sort de M. du Maine d'obtenir ce qu'il vouloit, mais avec la malédiction publique. Ce même sort ne l'abandonna pas sur le testament, et dès qu'il le sentit, il en fut accablé, et madame de Maintenon indignée; et leurs veilles et leurs soins augmenterent pour renfermer le Roi de telle sorte que le murmure ne pût aller jusques à lui. Ils s'occuperent donc plus que jamais à lui plaire, à l'amuser et à faire retentir autour de lui les éloges, la joie, l'admiration publique d'un acte si généreux et si grand, en même temps si sage, si nécessaire au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique. Cette consternation étoit bien naturelle, et c'est en cela même que le duc du Maine se trouva bien en peine et trompé. Il avoit cru tout préparer, tout applanir, en rendant le duc d'Orléans si suspect et si odieux. Il y étoit parvenu en effet, mais il croyoit l'être encore plus

qu'il n'étoit véritablement. Ses émissaires et ses désirs lui avoient tout grossi, & il se trouva dans l'étonnement le plus accablant, quand, au lieu des acclamations publiques, dont il s'étoit flatté que la nouvelle du testament seroit accompagnée, ce fut précisément tout l'opposé. Ce n'étoit pas que l'on ne vît clairement que ce testament ne pouvoit être fait que contre le duc d'Orléans, puisque si on n'eût pas voulu le lier, il n'étoit pas besoin d'en faire, il ne falloit que laisser aller les choses dans l'ordre et l'état. Ce n'étoit pas non plus que les opinions et les dispositions semées avec tant d'artifices et de suite contre ce prince eussent changé : mais, quoiqu'on en pensât, de quelque sinistre façon qu'on fût affecté, personne ne s'aveugloit assez pour ne pas voir qu'il seroit nécessairement régent, par le droit incontestable de sa naissance, que les dispositions du testament ne pouvoient affoiblir que par l'établissement d'un pouvoir qui balançât le sien; que c'étoit former deux partis dans l'Etat, dont chaque chef seroit intéressé à soutenir et à abattre l'autre par tout ce que l'honneur, l'intérêt, le péril ont de plus grand, de plus vif; que personne alors ne seroit à l'abri de

la nécessité de choisir l'un ou l'autre; que, ce choix des deux côtés, auroit mille dangers et mille bonnes espérances pour soi, même raisonnables. Tous les particuliers trouverent à gémir sur leur fortune et sur eux-mêmes, sur l'État livré à l'ambition des partis. Le chef du plus juste, ou plutôt du seul juste en soi, on l'avoit mis en horreur; le chef de l'autre, et il n'y avoit personne qui n'y reconnût M. du Maine, qui n'en faisoit pas moins par son ambition effrénée, qui l'avoit porté où il étoit à l'égard de la succession à la couronne, qui avoit outré tous les cœurs, et qui aux dépens des suites qu'on en prévoyoit, vouloit, après le Roi, faire contre un régent et élever autel contre autel. On comparoit les droits, sacrés en l'un, nuls en l'autre; on comparoit les promesses, on les trouvoit toutes deux odieuses: mais la valeur, la disgrâce, le droit du sang, l'emportoient encore sur tout ce qu'on voyoit en M. du Maine. Je ne parle que du gros monde, peu instruit, et de ce qui se présentoit naturellement de soi-même. Combien plus dans ce qui l'étoit davantage, et qui n'avoit point de raison de sortir de neutralité? Ces considérations dont, plus ou

moins fortement, on étoit frappé, formoient ces plaintes et ces raisonnements à l'oreille, d'où naissoit le murmure qui, étouffé par la crainte, ne laissa pas de percer : ce que la raison en dictoit, ce que les plus considérables vouloient, n'étoit rien moins qu'un testament scellé, qui tenoit tout en crainte, et jetoit en partialité. Le défaut de ces hommes illustres par leurs exploits, capacité, par là reconnus supérieurs aux autres, et en possession de primer et d'entraîner par leur mérite et réputation ; le défaut d'âge de tous les princes du sang; ces idées si fausses et si fort reçues, qui défavorisoient celui à qui de droit et de nécessité inévitable les rênes de l'État se trouveroient dévolues, faisoient souhaiter que le Roi mît ordre au gouvernement qui succéderoit au sien, mais non pas dans les ténebres.

On souhaitoit que le Roi établît le gouvernement tel qu'il le vouloit après lui ; qu'il mît actuellement dans son conseil et ses affaires ceux qu'il y destinoit ; que, gouvernant lui-même avec la même autorité, il réglât publiquement celle qui devoit succéder à la sienne, dans les limites

limites et l'exercice qu'il avoit résolu qu'elle eût; qu'il dressât le futur régent et ceux qui en tous genres entreroient après lui dans l'administration, et celle que chacun devoit avoir; qu'il en formât l'esprit et l'harmonie, en se servant d'eux. Il eût eu le temps de voir, de corriger, changer, établir ce qu'il eût voulu; en sorte qu'à sa mort il n'y eût aucun changement, qu'elle ne rompît pas même la surface des affaires, et qu'il n'y eût qu'à continuer de suite ce qu'il auroit établi et dirigé.

Mais ce qui étoit le vœu public, celui même des plus sages, et le bien de l'État, n'étoit pas celui du duc du Maine: il craignoit trop le bruit public et le prince qui devoit être régent, qui, avec honneur et sureté, n'auroit pu s'y soumettre. Le parallelle de la loi et de la faveur aveugle et violente, celui de leur commune base, le sang légitime des rois dont le duc d'Orléans étoit petit-fils et neveu, avec le ténébreux néant d'une naissance si criminelle, que jusqu'au duc du Maine elle étoit inconnue de la société des hommes; enfin la comparaison militaire, dans une nation toute militaire, et de la nudité

entiere d'un petit-fils de France, avec ce prodigieux et monstrueux amas de charges, de gouvernements, de troupes, de rangs et d'honneurs inouis, dont le groupe effrayant servoit de piédestal au double adultere, pour fouler aux pieds tous les ordres de l'État, et y mettre pour le moins tout en confusion, pour peu qu'ils voulussent se servir de la puissance qu'ils avoient su arracher.

M. du Maine redoutoit ces réflexions qui naîtroient de ces trop fortes considérations, et le repentir du Roi trop annoncé par la violence qu'il avoit soufferte, et dont il n'avoit pu retenir ses plaintes. Il craignit de détruire ce qu'il avoit eu tant de peine à édifier. Enfin il eut peur, et peut-être le Roi plus que lui, des plaintes de ceux qui n'étoient pas des élus : l'un craignit de s'en faire des ennemis, qui se joindroient au duc d'Orléans ; l'autre, l'importunité des mécontents et des visages chagrins. Ainsi on étoit bien éloigné de voir révéler des mysteres que leurs auteurs avoient tant d'intérêt à cacher.

LIVRE QUATORZIEME

ET DERNIER.

SOMMAIRE.

I. INDIGENCE du Royaume. Anecdotes sur les finances de l'État et sur l'établissement du dixieme. II. Bassesse de quelques docteurs de Sorbonne. III. Le cas de conscience qu'ils décident, fait établir un impôt. IV. Le Roi, dans un moment de besoin, caresse Samuel-Bernard, pour en obtenir de l'argent. V. Dans une autre circonstance, le Roi envoie sa vaisselle à la monnoie, et invite les Grands à l'imiter. VI. Anecdotes à ce sujet, et railleries des étrangers. Le Roi obligé de vendre en 1688 *son argenterie et son trône d'argent. VII. Basville propose d'établir la capitation, et elle est établie. VIII. Recherche des maltotiers et gens d'affaires. IX. Abattement des affaires à la*

fin du regne de Louis XIV. X. Nécessité de la lésine dans les affaires. XI. L'année 1709. *XII. Constance du Roi dans le sein de ses revers. XIII. Le Roi s'abandonne à madame de Maintenon, et elle le conduit. XIV. Mort et caractere du duc de Berri. XV. Intrigues pour donner au Roi futur des précepteurs, gouverneurs et autres instituteurs. XVI. Récapitulation des événements du regne de Louis XIV. XVII. Le Roi voit la mort s'approcher sans la craindre. XVIII. Il reconnoît qu'il est sujet aux maux de l'humanité. XIX. Le Roi, au lit de la mort, trompe le duc d'Orléans son neveu, et futur régent, sur le contenu de son testament. XX. Le bruit court que le Roi se fait jésuite à la mort, en prononçant les vœux de la société. XXI. Le Roi abandonné de madame de Maintenon, des dévots et de ses fils légitimés, dans ses derniers moments. Sa mort. XXII. Situation des esprits à la mort du roi Louis XIV.*

I.

Indigence du Royaume. Anecdotes sur les finances de l'État et sur l'établissement du dixieme.

L'IMPOSSIBILITÉ trop bassement éprouvée d'obtenir la paix, et l'épuisement où étoit le royaume, avoient jeté autrefois le Roi dans les plus cruelles angoisses, et Desmarets dans le plus funeste embarras. Les papiers de toutes les especes, dont le commerce se trouvoit inondé, et qui tous avoient perdu plus ou moins de crédit, faisoient un chaos dont on n'apercevoit point le remede. Billets d'État, billets de monnoie, billets des receveurs généraux, billets sur les tailles, billets d'ustensiles, étoient la ruine des particuliers, que le Roi forçoit de les prendre en paiement de ce qu'il devoit; qui perdoient moitié, deux tiers et plus, et avec le Roi comme

avec les autres. Ces escomptes enrichissoient les gens d'argent et de finances aux dépens du public, et la circulation de l'argent ne se faisoit plus, parce que l'espece manquoit, parce que le Roi ne payoit plus personne et qu'il tiroit toujours, et que ce qu'il y avoit d'especes hors de ses mains étoit bien enfermé dans les coffres des partisans.

La capitation doublée et triplée à la volonté arbitraire des intendants des provinces, les marchandises et les denrées de toute espece imposées en droits au quadruple de leur valeur, taxes d'aisés et autres de toute nature, et sur toutes sortes de choses; tout cela *écrasoit* nobles et roturiers, seigneurs et gens d'église, sans que ce qui en revenoit au Roi pût suffire. Il tiroit le sang de ses sujets sans distinction, il en exprimoit jusqu'au pus, et il enrichissoit une armée de traitants et d'employés en ces divers genres d'impôts, entre les mains de qui demeuroit la plus grande et la plus claire partie.

Desmarets, en qui le Roi enfin avoit été forcé de mettre toute sa confiance pour les finances,

imagina d'établir, outre tant d'impôts, cette dixme royale sur tous les biens de chaque communauté et de chaque particulier du royaume; que le maréchal de Vauban, d'une façon, et Boisguilbert de l'autre, avoient autrefois proposée, ainsi que je l'ai rapporté (*), comme une taxe unique, simple, qui suffiroit à tout, qui entreroit toute entiere dans les coffres du Roi, au moyen de laquelle tout autre impôt seroit aboli, même la taille et jusqu'à son nom.

On sait avec quel succès les financiers en frémirent, combien les ministres en rugirent, avec quel anatheme cela fut rejeté, et à quel point ces deux excellents et habiles citoyens en demeurerent perdus (**), eux dont le mobile avoit été le seul amour du bien public. Il faut s'en souvenir ici, puisque Desmarets, qui n'avoit pas perdu de vue ce systeme, non comme sou-

(*) Voyez l'article *Vauban*, dans le dernier volume des Hommes illustres.

(**) L'opération en a perdu et en perdra bien d'autres qui l'essaieront. (*Note écrite en 1787, au mois de juin, par un conseiller au parlement.*)

lagement et remede (crime irrémiſſible dans la doctrine financiere), mais comme surcroit, y eut maintenant recours. Sans dire mot à personne, il fit son projet, qu'il donna à examiner et à limer à un bureau qu'il forma exprès, et uniquement composé de Bouville, conseiller d'État, mari de sa sœur; Nointel, conseiller d'État, frere de sa femme; Vauxbourg, conseiller d'État, son frere; Bercy, intendant des finances, son gendre; Harlay-Cœli, maître des requêtes, son affidé, mort depuis conseiller d'État et intendant de Paris; et de trois maîtres financiers.

Ce fut donc à ces gens ſi bien triés, à diriger l'affaire, à en hâter l'exécution, et à en dresser l'édit. Nointel, seul entre eux, eut horreur d'une exaction si monstrueuse, et sous prétexte du travail du bureau qu'il avoit des vivres des armées, il s'excusa d'entrer en celui-ci. Il fut imité par un des trois traitants, à qui apparemment il restoit encore quelque sorte d'ame. On fut étonné que Vauxbourg ne s'en fût point retiré, lui qui avoit beaucoup de probité et de piété, et qui s'étoit retiré des inten-

dances où il avoit long-temps et bien servi. Les commissaires travaillerent donc avec assiduité et grande peine à surmonter les difficultés qui se présentoient de toutes parts. Il falloit d'abord tirer de chacun une confession de bonne foi, nette et précise de son bien, de ses dettes actives et passives, de la nature de tout cela; il en falloit exiger des preuves certaines, et trouver les moyens de n'y pas être trompé. Sur ces points roulerent toutes les difficultés.

On ne compta pour rien la désolation de l'impôt même, dans une multitude d'hommes de tous les états si prodigieuse, et leur désespoir à révéler eux-mêmes le secret de leurs familles; la turpitude d'un si grand nombre; le manquement de bien suppléé par la réputation et le crédit, dont la cessation alloit jeter dans une ruine inévitable; la discussion des facultés de chacun; la combustion des familles par ces cruelles manifestations, et par cette lampe portée sur leurs parties les plus honteuses; en un mot, plus que le cousin-germain de ces dénombrements impies qui ont toujours indigné le Créateur, et appesanti sa main sur ceux qui

les ont fait faire, et presque toujours attiré d'éclatants châtiments.

Moins d'un mois suffit à la pénétration de ces humains commissaires, pour rendre bon compte de ce doux projet au cyclope qui les en avoit chargés.

Il revit avec eux l'édit qu'ils en avoient dressé, tout hérissé de foudres contre les délinquants qui seroient convaincus, mais qui n'avoit aucun égard aux charges que les biens portent par leurs nature; et dès-lors il ne fut plus question que de le faire passer. Alors Desmarets proposa au Roi cette affaire, dont il sut bien faire sa cour. Mais le Roi, quelqu'accoutumé qu'il fût aux impôts les plus énormes, ne laissa pas de s'épouvanter de celui-ci. Depuis long-temps, il n'entendoit parler que des plus extrêmes miseres: ce surcroit l'inquiéta, jusqu'à l'attrister d'une maniere si sensible, que les valets intérieurs s'en aperçurent dans les cabinets plusieurs jours de suite, et assez pour en être si en peine, que Maréchal, qui m'a conté toute cette curieuse anecdote, se hasarda de lui parler de cette tris-

tesse qu'il remarquoit, et qui étoit telle depuis plusieurs jours, qu'il craignoit pour sa santé. Le Roi lui avoua qu'il ressentoit des peines infinies, qu'il rejeta vaguement sur la situation des affaires.

II ET III.

Bassesse de quelques docteurs de Sorbonne. Le cas de conscience qu'ils décident, fait établir un impôt.

HUIT ou dix jours après, et toujours avec la même mélancolie, le Roi reprit son calme accoutumé. *Il appela* Maréchal, et seul avec lui, il lui dit que maintenant qu'il se sentoit au large, il vouloit bien lui dire ce qui l'avoit si vivement peiné, et ce qui avoit mis fin à ses peines. Alors il lui conta que l'extrême besoin de ses affaires l'avoit forcé à de furieux impôts; que l'état où elles se trouvoient réduites, le mettoit dans la nécessité de les augmenter considérablement; qu'outre la compassion, LES SCRUPULES DE PRENDRE AINSI LES BIENS DE

TOUT LE MONDE, L'AVOIENT FORT TOURMENTÉ; qu'à la fin il s'en étoit ouvert au P. Tellier, qui lui avoit demandé quelques jours pour y penser. Ce pere étoit revenu avec une consultation, non des peres de sa compapnie, qu'il ne falloit pas compromettre; mais avec une des plus habiles docteurs de Sorbonne, qui décidoient (la Sorbonne n'ayant voulu le décider en corps), QUE TOUS LES BIENS DES FRANÇOIS ÉTOIENT AU ROI EN PROPRE, ET QUE QUAND IL LES PRENDROIT, IL NE PRENDROIT QUE CE QUI LUI APPARTIENT. Le Roi avouoit que cette décision l'avoit mis fort au large (*), ôté ses anciens scrupules, et lui avoit rendu le calme et la tranquillité qu'il avoit perdus; mais Maréchal fut si étonné, si éperdu, d'entendre ce récit, qu'il ne put prononcer un seul mot. Heureusement pour lui, le Roi le quitta dès qu'il le lui eut fait, et Maréchal resta seul en même place, ne sachant presque où il en étoit. Cette anecdote, qu'il me conta quelques jours après, étant encore presque dans le même effroi,

(*) Le Roi Louis XIV avoit toujours cru qu'il n'avoit pas même le droit d'établir des impôts sans le consentement de ses sujets.

n'a pas besoin de commentaires. Elle montre, sans qu'on ait besoin de le dire, ce qu'est un Roi livré à un pareil confesseur et qui ne parle qu'à lui, et ce que devient un État livré en de telles mains (*).

I V.

Le Roi, dans un moment de besoin, caresse Samuel-Bernard, pour en obtenir de l'argent.

MAIS ce ne fut pas la seule fois qu'on vit le Roi aux expédients pour subsister. On a vu souvent cette majesté avoir recours à des particuliers ses sujets, pour qu'on lui prêtât quelque argent. Une fois, la Cour étant à Marly, on y vit Desmarets se présenter avec le fameux banquier Samuel-Bernard, qu'il avoit mandé pour dîner et travailler avec lui. Il étoit le plus riche traitant de l'Europe; il le savoit bien, et vouloit des ménagements proportionnés. Aussi les

(*) Louis XVI a été bien plus juste envers ses sujets; il a déclaré qu'il ne pouvoit établir des impôts sans le concours de la Nation.

contrôleurs généraux, qui avoient souvent bien plus à faire de lui, que lui d'eux, le traitoient avec des égards et de grandes distinctions. Le Roi qui l'aperçut, dit à Desmarets, qu'il étoit fort aise de le voir avec M. Bernard, et à ce dernier il dit : *M. Bernard, vous êtes homme à n'avoir jamais vu Marly, venez le voir à ma promenade ; puis quand je vous l'aurai montré, je vous rendrai à Desmarets.* Bernard suivit, et pendant qu'elle dura, le Roi ne parla qu'à Bergheyck et à lui, et autant à l'un qu'à l'autre, les menant par-tout, et leur montrant également son jardin, avec les grâces qu'il savoit si bien employer, quand il vouloit combler.

J'admirois, et n'étois pas le seul, cette prostitution d'un roi (si avare de ses paroles), à un homme de l'espece de Bernard, et je ne fus pas long-temps sans en savoir la cause ; et je vis jusqu'où les plus grands rois sont souvent réduits. Desmarets n'avoit pas d'argent, et de plus, il étoit sans ressource. Il avoit été à Paris, frapper à toutes les portes ; mais on avoit si souvent et si nettement manqué à toute sorte d'engagements pris, et aux paroles les plus pré-

cises, qu'il ne trouva que des excuses, des portes fermées et des refus.

Bernard, comme les autres, n'avoit rien voulu avancer, car il lui étoit beaucoup dû: et envain Desmarets lui représenta l'excès des besoins, et l'énormité des gains faits avec le Roi; il fut inébranlable. Voilà donc le Roi et les ministres bien embarrassés. Desmarets dit au Roi, que, tout examiné, il n'y avoit que Bernard qui pût le tirer d'affaire : mais qu'il falloit vaincre sa volonté et l'opiniâtreté insolente qu'il avoit même montrée; que c'étoit un homme plein de vanité, capable de donner sa bourse, si le Roi le flattoit et le caressoit lui-même à cet effet.

Dans la nécessité pressante, le Roi y consentit, et pour tenter avec moins d'indécence et sans risquer de refus, Desmarets proposa l'expédient que j'ai rapporté.

Bernard en fut la dupe: il revint de la promenade, si enchanté du Roi, qu'il dit qu'il aimoit mieux risquer sa ruine, que de laisser le

Roi dans l'embarras, et il fit avec enthousiasme l'éloge du Roi. Desmarets, qui en profita, en tira plus qu'il ne s'étoit proposé.

V.

Dans une autre circonstance, le Roi envoie sa vaisselle à la monnoie, et invite les Grands à l'imiter.

LE même besoin d'argent, obligea Louis XIV à répéter de pareils actes d'humilité, ou à des opérations qui devoient gêner assurément son caractere. Telle fut l'opération de la vaisselle portée à la monnoie; en voici les détails.

Un jour, la vilaine créature que le duc de Grammont avoit épousée, étant revenue de Bayonne, par ordre du Roi, où ses pillages et d'adresse et de force avoient trop éclaté; où elle avoit impunément volé les perles de la reine d'Espagne, et manqué de respect en toutes façons; étoit au désespoir de se retrouver

à

à Paris, exclue du rang et des honneurs de son mariage.

En attendant Rouillé, qui, à l'arrivée de Torcy, eut ordre de revenir à la Cour, on avoit jugé à propos de ranimer le zele de tous les ordres du royaume, en leur faisant part des énormes volontés, plutôt que des propositions, des ennemis, par une lettre imprimée du Roi aux gouverneurs des provinces, pour faire voir jusqu'à quel excès le Roi s'étoit porté pour obtenir la paix, et combien il étoit impossible de la faire.

Le succès fut tel qu'on l'avoit espéré. Ce ne fut qu'un cri d'indignation et de vengeance; ce ne fut que propos de donner tout son bien, pour soutenir la guerre. On ne parla que de semblables extrémités pour signaler son zele: car tel a toujours été le zele des François pour leurs rois; ce qui doit assurément leur apprendre combien ils doivent aimer, soulager, protéger un peuple, qui, parmi les modernes ou les anciens, n'eut jamais son pareil. Ce ne fut donc qu'un cri d'indignation et de vengeance; et cette Grammont crut trouver dans cette espece

de déchaînement, un moyen d'obtenir ce qui lui étoit interdit, ce qu'elle désiroit avec tant de passion. Elle proposa à son mari d'aller offrir sa vaisselle d'argent au Roi, dans l'espérance que cet exemple seroit suivi, et qu'elle auroit le gré de l'invention et d'avoir procuré un secours si prompt, si net et si considérable. Malheureusement pour elle, M. de Grammont en parla au duc de Boufflers son gendre, comme il alloit exécuter ce conseil. Le Maréchal trouva cela admirable, s'en engoua, alla sur les pas de son beau-pere, offrir la sienne, dont il avoit une grande quantité et admirable, et en fit tant de bruit pour y exhorter tout le monde, qu'il passa pour l'inventeur, et qu'il ne fut pas seulement mention de la vieille Grammont, ni du duc de Grammont, qui en furent les dupes, et elle enragée. Il en avoit parlé à Chamillard, son ancien ami de billard, pour qu'il en parlât au Roi. Cette offre entra dans la tête du Ministre, et par lui dans celle du Roi, à qui Boufflers alla tout droit; lui et son beau-père furent fort remerciés.

Aussi-tôt la nouvelle en vola. La Rochefou-

cault se fit mener dans l'instant chez le Roi, qu'il trouva comme il alloit passer chez madame de Maintenon, et qui l'embarrassa par une vive sortie de plaintes et de reproches, qui n'étonnerent pas moins le courtisan; car, cette fois, il l'attendoit à son passage. La fin de ces convulsions énergiques, la cause de son mauvais traitement, de son profond malheur, fut que le Roi, voulant bien accepter la vaisselle de tout le monde, ne lui eût pas fait la grâce de lui demander d'abord la sienne. Le Roi répondit, qu'il n'avoit encore rien résolu sur cela; que, s'il acceptoit les vaisselles, il seroit averti, et qu'il lui savoit gré de son zele. Le Duc redoubla d'empressement et de cris, en aveugle qu'il étoit, avec lesquels il suivit le Roi tant qu'il put, au lieu des paroles qui ne se présentoient pas souvent à lui; et, bien content de soi, il s'en retourna dans son chenil.

V I.

Anecdotes à ce sujet, et railleries des étrangers. Le Roi obligé de vendre en 1688 *son argenterie et son trône d'argent.*

Ce bruit de la vaisselle, fit grand tintamarre à la Cour. Chacun n'osoit pas offrir la sienne, chacun y avoit grand regret. Les uns la regardoient pour une derniere ressource, dont il les fâchoit fort de se priver; d'autres craignoient la malpropreté de l'étain, dont autrefois on s'étoit long-temps servi, et de la terre. Les plus esclaves s'affligoient d'une imitation ingrate, dont tout le gré seroit pour l'inventeur.

Le Roi, le lendemain, en parla au conseil des finances, et témoigna pencher à accepter la vaisselle de tout le monde. Cet expédient avoit déjà été proposé, et rejeté par Pontchartrain contrôleur général, qui, devenu chancelier, n'y fut pas plus favorable. On objectoit que l'épuisement depuis ce temps-là étoit augmenté, et

les moyens diminués. Il opina contre ce spécieux; il représenta le peu de profit d'un objet si considérable pour des particuliers, et ne montra qu'un profit court et peu utile, et qui n'apportoit pas du soulagement réel. Il parla de l'embarras et de la douleur de chacun, de la peine dans l'exécution de ceux qui le feroient de meilleur cœur; la honte de la chose en elle-même; la bigarure des seigneurs de la Cour, et des seigneurs de la premiere volée qui n'en étoient pas, qui mangeroient en vaisselle de terre, et celle enfin des particuliers de Paris et des provinces, qui mangeroient en vaisselle d'argent si on en laissoit la liberté; et si on ne la laissoit pas, le désespoir général et la ressource des cachettes. Le décri des affaires, qui, cette ressource épuisée, paroîtroit extrême et dernière; le bruit chez les étrangers, l'audace, le mépris, les espérances que les ennemis en concevroient; le souvenir de leurs railleries, lorsque dans la guerre de 1688, tant de précieux meubles d'argent massif, qui faisoient dans la galerie de Versailles un si bel effet et l'étonnement des étrangers, et qui furent envoyés à la monnoie, et jusques même au

trône d'argent du Roi, et du peu qu'il en revint; et de la perte inestimable de ces admirables façons, plus cheres que la matiere, et que le luxe avoit introduit dans les vaisselles, et qui tourneroient en pure perte pour chacun. Desmarets étoit celui sur qui portoit le poids des finances ; cela devoit donc le soulager de quelques millions : il opina néanmoins avec la même force.

Le Roi persista, malgré tous ces avis, non à forcer personne, mais à recevoir les vaisselles de la bonne volonté; et on indiqua deux voies de faire le bon citoyen, en la remettant ou à Launay, orfevre du Roi, ou à la monnoie. Ceux qui donnerent leur vaisselle, l'envoyerent à Launay, qui tenoit registre des noms et du nombre. Le Roi en voyoit tous les premiers jours la liste, promettant verbalement de rendre le poids qu'il recevoit, quand les finances du royaume le permettroient, et de les affranchir du contrôle ; ce que pas un d'eux n'espéra.

Ceux au contraire, qui voulurent le prix de leur vaisselle, la porterent à la monnoie ;

on en écrivoit les noms et on les payoit. Plusieurs en furent charmés pour vendre leur vaisselle sans honte, et s'en aider dans la rareté d'argent ; mais de compte fait, il n'y eut pas cent personnes dans la liste de Launay, et le total de la monnoie ou de Launay, ne monta pas à plus de trois millions. La Cour, et à Paris les grandes maisons, n'oserent s'en dispenser ; d'autres, pour se donner du relief, suivirent leur exemple : mais la plupart la mirent dans le coffre, pour la faire reparoître dans un autre temps. J'en envoyai pour un millier de pistoles, et je fis serrer le reste. Lausun, qui en avoit quantité, et toute admirable, en eut un dépit qui fut extrême, et qui l'emporta sur le courtisan. Le duc de Villeroi lui demanda s'il l'avoit envoyée; j'étois avec lui, le duc de la Rocheguyon et quelques autres. *Non encore*, répondit-il d'un ton bas et doux; *je ne sais à qui m'adresser pour me faire la grâce de la prendre : et puis, que sais-je, s'il ne faut pas que tout cela passe sous le cotillon de madame la duchesse de Grammont, qui a imaginé ce plan ?* Nous en pensâmes tous mourir de rire ; et lui, de faire la pirouette et de nous quitter.

Tout ce qu'il y eut de Grands, se mit en huit jours en fayence; ils en épuiserent les boutiques, et mirent le feu à cette marchandise, tandis que les médiocres se servirent toujours de leur argenterie. Le Roi parla aussi de se mettre à la fayence; mais il n'envoya que sa vaisselle d'or à la monnoie. M. le duc d'Orléans donna aussi le peu qu'il en avoit; mais le Roi et la famille royale, se servirent de vaisselle de vermeil et d'argent, et les princes et princesses du sang, de fayence. Le Roi sut ensuite, qu'on avoit fait des démonstrations frauduleuses, et en parla avec une aigreur qui ne produisit rien, mais que le duc de Gramont et sa vilaine épouse méritoient davantage, ayant été les causes d'un éclat si honteux et si peu utile. Ils n'en furent pas les dupes : ils encofrerent la belle et magnifique vaisselle qu'ils avoient ; et la femme, elle-même, porta la vieille qu'ils avoient, à la monnoie, où elle se la fit bien payer.

D'Antin, qui en avoit de la plus achevée, fut des premiers dans la liste de Launay; mais ayant eu le premier vent de la chose, il étoit accouru à Paris, choisir force porcelaine admi-

rable, à grand marché, et il fit aussi enlever deux boutiques de fayence.

Au bout de trois mois, le Roi sentit la honte de cette ressource, et avoua même son repentir.

VII.

Basville propose d'établir la capitation, et elle est établie.

C'EST le même besoin d'argent qui avoit fait établir la capitation, dans un moment où l'on ne savoit où donner de la tête. L'invention et la proposition fut de Lamoignon de Basville, ce fameux intendant de Languedoc, l'auteur des indignes dragonades.

Un secours si aisé à imposer d'une manière arbitraire, à augmenter de même, et de perception si facile, étoit bien tentant pour un contrôleur général, embarrassé à fournir à tout.

Pontchartrain néanmoins y résista longtemps de toutes ses forces; car il en prévoyoit

les terribles conséquences, et disoit que l'impôt étoit de nature à ne jamais cesser. A la fin, à force de cris et de besoins, les brigues lui forcerent la main, et la CAPITATION PASSA ET DURE ENCORE.

VIII.

Recherche des maltotiers et gens d'affaires.

UNE autre fois, Louis XIV se trouva dans une telle situation, qu'il fallut mettre toutes choses en œuvre pour avoir de l'argent, et se tenir en bonne posture et prêt à tout événement. On commença par une recherche sourde des gens d'affaires, dont les profits avoient été immenses pendant la guerre. Chamillard obtint à grand'peine permission de se servir de Desmarets pour cette opération. Il figurera assez dans la suite, pour qu'il ne soit pas inutile de le faire connoître dès à présent. C'étoit un grand homme, très-bien fait, d'un visage et d'une physionomie agréables, qui annonçoit la douceur et la sagesse, qui étoient les deux choses

du monde qu'elles tenoient le moins. Son pere étoit trésorier de France, à Soissons, qui étoit riche dans son état; fils d'un manant gros laboureur, d'auprès de Noyon, qui s'étoit enrichi dans l'abbaye d'Orcamp, dont il avoit eu la ferme qu'il avoit tenue bien des années, après avoir labouré dans son jeune temps. Son fils, trésorier de France, avoit épousé une sœur de M. Colbert, long-temps avant la fortune de ce ministre, qui depuis prit Desmarets son neveu, dans ses bureaux, et le fit après intendant des finances.

C'étoit un homme d'un esprit net, lent et paresseux, mais que l'ambition et l'amour du gain éguillonnoit, ensorte que M. de Segnelay son cousin-germain, l'avoit pris en aversion, parce que M. Colbert le lui donnoit toujours pour exemple. Il lui fit épouser la fille de Bechameil, secrétaire du conseil, qui devint après surintendant des finances et affaires de Monsieur, quand il chassa Boisfranc, beau-pere du marquis de Gevres.

Desmarets, élevé et conduit par son oncle,

en avoit appris les maximes et tout l'art du gouvernement des finances. Il en avoit pénétré parfaitement toutes les différentes parties; et comme tout lui passoit par les mains, personne n'étoit instruit plus à fond que lui des manéges des financiers, du gain qu'ils avoient fait de son temps, et, par ces connoissances, de celui qu'ils pouvoient avoir fait depuis. Tout à la fin de la vie de M. Colbert, on s'avisa de faire à la monnoie une quantité de petites pieces d'argent, de la valeur de trois sous et demi, pour la facilité du commerce journalier entre petites gens.

Desmarets avoit acquis plusieurs terres, entr'autres Maillebois, et l'engagement du domaine de Châteauneuf, et quantité d'autres sortes de biens; il avoit fort embelli le château bâti par d'O, surintendant des finances d'Henri III et d'Henri IV. Il en avoit transporté le village d'un endroit à un autre, pour orner et accroître son parc, qu'il avoit rendu magnifique. Ces dépenses, si fort au-dessus de son patrimoine, de la dot de sa femme et du revenu de sa place, donnerent fort à parler. Il

fut accusé ensuite d'avoir énormément pris sur la fabrique de ces pieces de trois sous et demi. Le bruit en parvint enfin à M. Colbert, qui voulut examiner, et qui tomba malade de la maladie prompte dont il mourut. Preuves, doutes ou humeur, je n'assurerai lequel des trois; mais ce qu'il y a de vrai, c'est que de son lit, il écrivit au Roi contre son neveu, qu'il pria d'ôter des finances, et à qui il donna les plus violents soupçons contre lui. Colbert mort, et Pelletier devenu contrôleur général de la façon de M. Louvois, à qui, ainsi qu'à M. le Tellier, il étoit intimement attaché de toute sa vie, le Roi lui donna ordre de chasser Desmarets et de lui faire une honte publique. C'étoit bouillir du lait â une créature de Louvois. Il manda Desmarets, et prit son moment à une audience publique. Là au milieu de tous les financiers, qui rampoient et trembloient huit jours auparavant devant lui, et de tout ce qui se présenta là pour parler au contrôleur général, il l'appela, et tout haut, pour que tout ce qui étoit là n'en perdît pas une parole: *Monsieur Desmarets*, lui dît-il, *je suis fâché de la commission dont je suis chargé: le Roi m'a com-*

mandé de vous dire que vous êtes un fripon, que M. Colbert l'en a averti, qu'en sa considération il veut bien vous faire grâce; mais qu'entre ici et vingt-quatre heures, vous vous retiriez dans votre maison de Maillebois, sans en sortir ni en découcher, et que vous vous défassiez de votre intendance des finances, dont le Roi a disposé. Desmarets éperdu, voulut pourtant ouvrir la bouche, mais Pelletier la lui ferma tout de suite, par un ALLEZ VOUS-EN, M. Desmarets, JE N'AI AUTRE CHOSE A VOUS DIRE, et lui tourna le dos. La lettre au Roi de M. Colbert mourant, ferma la bouche à toute sa famille, tellement que Desmarets, dénué de toutes sortes de protections, n'eut qu'à signer la démission de sa place et s'en aller à Maillebois. Il y fut les quatre ou cinq premieres années sans avoir la liberté de découcher, et il essuya tous les mépris du voisinage et les mauvais procédés d'une menue noblesse, qu'il avoit traitée hautement et qui se vengea avec plaisir, dans son impuissance, de l'autorité dure qu'il avoit exercée sur elle dans le temps de sa fortune: il obtint à la fin, la permission de sortir de sa maison sans découcher; ensuite de faire

quelques voyages courts à Paris, puis allongés et réitérés; enfin la liberté d'y demeurer sans approcher de la Cour. Desmarets étoit en cet état, lorsque Chamillard obtint à grande peine la permission de se servir de ses lumieres, et de le faire travailler à la recherche des gens d'affaires, qui, par compte fait et arrêté avec eux, se trouverent avoir gagné, depuis 1689, quatre-vingt-deux millions (*). On s'abstient de réflexions sur un si immense profit, en moins de dix ans; sur la misere qu'il entraîna nécessairement, sur qui a tant gagné et tant perdu; sans parler de l'immensité d'une autre sorte de gain et de perte, qui sont les frais non compris dans ces quatre-vingt-deux millions.

(*) Pour sauver la vérité dans toute son extension, le duc de Saint-Simon eût pu ajouter, que le Roi, fâché d'avoir suivi son premier moment de colere et de prévention, et d'avoir humilié surtout un bon serviteur, voulut réparer lui-même ſon tort: M. de Saint-Simon, qui a tant de confiance en Chamillart et en sa probité, croit-il qu'il eût voulu rappeler ce fripon jugé tel par le Roi?

I X.

Abattement des affaires à la fin du regne de Louis XIV.

TELLES furent les angoisses des dernieres années de ce long regne de Louis XIV, si peu le sien, si continuellement et successivement celui de quelques-autres. Dans ces derniers temps, abattu par une guerre fatale, soulagé de personne par l'incapacité de ses ministres et généraux, en proie tout entier à un obscur et artificieux domestique; pénétré de douleur, non de ses fautes, qu'il ne connoissoit ni ne vouloit connoître, mais de son impuissance contre toute l'Europe réunie contre lui; réduit aux plus tristes extrémités pour ses finances et ses frontieres, il n'eut de ressources que de se ployer sur lui-même, et d'appesantir sur sa famille, sur sa Cour, sur les consciences, sur tout son malheureux royaume, cette dure domination que pour avoir voulu trop étendre, et par des voies trop peu concertées, il en avoit manifesté la foiblesse, dont ses ennemis abusoient avec mépris.

X.

X.

Nécessité de la lésine dans les affaires.

RETRANCHÉ pour la dépense, jusques dans ses tables à Marly, et dans ses bâtiments, il éprouvoit, jusques dans la bagatelle de ces derniers, les mêmes artifices par lesquels il étoit gouverné en grand. Mansard, qui en étoit le surintendant, peu capable, mais pourtant avec un peu plus de goût que son maître, l'obsédoit avec des projets qui, de l'un à l'autre, le conduisoient à des dépenses trop fortes pour des circonstances si déplorables ; et c'étoient autant d'occasions de s'enrichir, où il excelloit merveilleusement, et de se perpétuer un crédit qui le rendoit une sorte de personnage que les ministres ménageoient, et à qui toute la Cour faisoit la sienne. Il avoit l'art d'apporter au Roi des plans informes, pour lui laisser la gloire de les corriger : ce que ce délié maçon aidoit imperceptiblement; car le Roi voyoit par là, ou le défaut à corriger, ou le mieux à faire; et Mansard, toujours étonné de la justesse du Roi, se

pâmoit d'admiration, et faisoit accroire au Roi qu'il n'étoit qu'un écolier auprès de lui, et qu'il possédoit les délicatesses de l'architecture et l'art des jardins, aussi excellemment que celui de gouverner. Le Roi l'en croyoit volontiers sur sa parole, et si, comme il arrivoit souvent, il s'opiniâtroit sur quelque chose de bon ou de mauvais goût, Mansard admiroit également et l'exécutoit, jusqu'à ce que le changement donnât ouverture pour faire des objections. Avec tout cela, Mansard, devenu insolent, se mit à fatiguer le Roi de demandes, pour soi ou pour les siens, et souvent fort étranges; et fit si bien qu'il fut aussi de ceux dont le Roi se sentit soulagé quand il mourut.

Sa brusque fin fut le commencement de la fortune de d'Antin, qui eut sa charge, à la vérité fort diminuée de nom et d'autorité, à cause qu'il n'étoit pas, comme Mansard, de condition servile.

Tant que madame de Montespan vécut, madame de Maintenon n'avoit souffert qu'il parvînt à mieux qu'à des bagatelles : mais, dé-

livrée de son ancienne maîtresse, elle s'adoucit pour son fils, qui en sut bien profiter, et qui marcha depuis à pas de géant dans la familiarité et jusques dans une sorte de confiance du Roi; comme il marcha, du même pas, vers la fortune.

A tous les malheurs d'État, il s'en joignit de famille, les plus sensibles pour le Roi. Il avoit tenu avec grand soin les princes du sang fort bas, instruit par l'expérience des troubles de son jeune âge. Leur rang n'étoit monté que pour élever les princes bâtards, encore avec des préférences de ceux-ci pour leurs principaux domestiques, qu'on a vues en leur lieu infiniment dégoûtantes pour des princes du sang. De gouvernements ni de charges, ils n'en avoient que ce qui avoit été rendu au prince de Condé, à la paix des Pyrénées; non à lui, mais au dernier M. le Prince, son fils; et continués au fils de ce dernier en épousant une de ses bâtardes, puis au fils de ce mariage à la mort de son pere. De privautés ni d'entrées aucunes, ils n'en avoient que par ce mariage, qui n'avoit rien communiqué de plus au

prince de Conti; et pour le commandement des armées, ils en furent écartés avec soin. Il fallut voir les derniers malheurs et toute la faveur de Chamillard, pour oser proposer d'en donner une au prince de Conti, et par capitulation à M. le duc d'Orléans, pour qui le Roi eut encore moins de répugnance, non comme neveu, mais comme son gendre; et quand la décadence força le Roi de donner l'armée de Flandre au prince de Conti, il n'étoit plus temps: ce prince dont toute la vie s'étoit coulée dans la disgrace, mourut avec le regret de ne pas jouir de la destination qu'il avoit tant et si inutilement souhaitée, et qu'il avoit eu la satisfaction de voir également désirée par la Cour, par les troupes et par toute la France, desquelles il étoit les délices et l'espérance.

X I.

L'année 1709.

DEPUIS l'année 1709, les plaies domestiques redoublerent chaque année, et ne quitterent plus la famille royale. Celle qui causa la disgrace du duc de Vendôme, fut d'autant plus cruelle, qu'elle ouvrit peu les yeux.

M. le prince de Conti, et M. le Prince, furent emportés peu après, à six semaines l'un de l'autre. M. le Duc les suivit dans l'année, et le plus vieux des princes du sang qui resta, n'avoit que dix-sept ans. Monseigneur mourut ensuite.

Mais bientôt après, le Roi fut attaqué par des coups bien plus sensibles. Son cœur, dont lui-même avoit ignoré jusqu'alors la sensibilité, souffrit étrangement par la perte de cette charmante Dauphine. Sa tranquillité sur la succession à la couronne, fut troublée par la mort de

l'héritier huit jours après, et par l'âge et le dangereux état de l'unique rejeton d'une précieuse race, qui n'avoit que cinq ans et demi.

Tous ces coups furent frappés avant la paix, et presque tous durant les plus grands périls du royaume. Mais qui pourroit exprimer les horreurs qui accompagnerent les trois derniers, leurs causes et leurs soupçons si diamétralement opposés, si artificieusement semés et inculqués, et les effets cruels de ces soupçons jusques dans leur foiblesse? La plume se refuse à ce mystere d'abomination. Pleurons-en le succès funeste, comme la source des autres succès horribles, dignes d'en être sortis; pleurons-les comme le chef-d'œuvre des ténebres de la trahison la plus sensible, et qui réfléchira sur toute la France dans toute la suite des générations, comme le comble de tous les crimes, comme le dernier sceau des malheurs du royaume; et que toute bouche françoise en crie sans cesse vengeance à Dieu.

X I I.

Constance du Roi dans le sein de ses revers.

TELLES furent les longues et cruelles circonstances des plus douloureux malheurs qui éprouverent la constance du Roi, et qui rendirent toutefois un service à sa renommée, plus solide que n'avoit pu faire tout l'éclat de ses conquêtes, ni la longue suite de ses prospérités. La grandeur d'ame qu'il montra constamment dans de tels et de si longs revers, parmi de si sensibles secousses domestiques, eut de quoi étonner tout l'univers ; car le Roi, si accoutumé au si grand et si satisfaisant empire domestique, au plus grand succès au dehors, se vit enfin abandonné de toutes parts par la fortune; accablé au dehors par des ennemis irrités qui se jouoient de son impuissance sans ressource, et qui insultoient à sa gloire passée. Il se trouvoit sans secours, sans ministres, sans généraux, pour les avoir choisis et soutenus par goût et fantaisie, et par le fatal orgueil de les avoir voulu et cru former lui-

même; déchiré au dedans par les catastrophes les plus poignantes et les plus terribles; sans consolation de personne, en proie à sa propre foiblesse; réduit à lutter seul contre des horreurs mille fois plus affreuses que ses plus sensibles malheurs, qui lui étoient sans cesse présentés par ce qu'il avoit de plus cher et de plus intime, et qui abusoit ouvertement et sans aucun frein de la dépendance où il s'étoit laissé tomber, et dont il ne pouvoit et ne vouloit pas même se relever, quoiqu'il en sentît le poids. Incapable d'ailleurs, et par un goût invinciblement dominant, et par une habitude tournée en nature, de faire aucune réflexion sur l'intérêt et la conduite de ses géoliers, au milieu de ses fers domestiques : cette constance, cette fermeté d'ame, cette égalité extérieure; ce soin, toujours le même, de tenir tant qu'il pouvoit le timon; cette espérance contre toute espérance, par courage et sagesse, et non par aveuglement : ces dehors de même Roi, en toutes choses, c'est ce dont peu d'hommes auroient été capables; c'est ce qui lui auroit pu mériter le nom de Grand, qui lui avoit été si prématurément donné.

Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ses sujets, qui en furent témoins; et ce qui lui ramena tant de cœurs, qu'un regne si long et si dur lui avoit aliénés. Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnoître la justice, en implorer la miséricorde sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne. Il les toucha au contraire par les sentiments de sa magnanimité : heureux si, en adorant la main qui le frappoit, en recevant ses coups avec une dignité qui honoroit sa soumission d'une maniere si singulierement illustre, il eût porté les yeux sur les motifs de la colere de Dieu, si palpables et encore réparables, et qui frappoient tous autres yeux que les siens, au lieu qu'il ne considéra que ceux qui n'avoient plus de remedes que l'aveu, la douleur, l'inutile repentir.

XIII.

Le Roi s'abandonne à madame de Maintenon, et elle le conduit.

QUEL surprenant alliage de la lumiere avec les plus épaisses ténèbres! une soif de savoir tout; une attention à se tenir en garde contre tout; un sentiment de ses liens, plein même de dépit, jusqu'à l'aveu que lui en entendirent faire les gens du parlement sur son téstament, et bientôt après la reine d'Angleterre : une conviction entiere de son injustice et de son impuissance, témoignée de sa bouche ; c'est trop peu dire, décochée, par ses propos, à ses bâtards, et toutefois un abandon à eux et à leur gouvernante, devenue la sienne et celle de l'État : abandon si entier, qu'il ne lui permit pas de s'écarter d'un seul point de toutes leurs volontés, qui, presque content de s'être défendu en leur faisant sentir ses doutes et ses répugnances, leur immola tout son État, sa famille, son unique rejeton, sa gloire, son honneur, sa raison, le mouvement intime de sa cons-

cience, enfin sa personne, sa liberté, sa volonté, et tout cela dans leur totalité entiere; sacrifice digne par son universalité d'être offert à Dieu seul, si par soi-même il n'eût pas été abominable. Il le leur fit, ce sacrifice, en leur faisant sentir tout le vide, en même temps tout le poids, et tout ce qu'il lui coûtoit pour en recueillir au moins quelque gré et soulager sa servitude, sans en avoir pu rendre son joug plus léger à porter; tant ils sentirent leurs forces, le besoin pressant et continuel de s'en servir, d'étendre les chaînes dont ils avoient su le garotter dans la continuelle crainte qu'il ne leur échappât, pour peu qu'ils lui laissassent de liberté.

Ce monarque si altier, cependant, gémissoit dans ses fers, lui qui y avoit tenu toute l'Europe; qui avoit si fort appesanti les siens sur ses sujets de tous états, et sur sa famille de tout âge; lui qui avoit proscrit toute liberté, jusqu'à la ravir aux consciences et les plus saintes et les plus orthodoxes. Ce gémissement, plus fort que lui-même, sortit violemment au dehors: il ne put être méconnu par ce qu'il dit

à la reine d'Angleterre, et aux gens du parlement: *qu'il avoit acheté son repos;* et en leur remettant son testament, lui, si maître de soi, et de ne dire que ce qu'il vouloit et comme il le vouloit dire et témoigner, il ne put s'empêcher de leur dire, *qu'il lui avoit été extorqué, et qu'on lui avoit fait faire ce qu'il ne vouloit pas et ce qu'il ne croyoit pas devoir faire.* Étrange leurre, étrange misere, étrange aveu arraché par la force du sentiment et de la douleur. Sentir en plein cet état, et y succomber en plein! quel spectacle, quel contraste de force et de grandeur supérieur à tous les désastres de petitesse et de foiblesse, sous un domestique honteux, ténébreux! et quelle vérification puissante de ce que le mépris a déclaré du sort de ceux qui se sont livrés à l'amour et à l'empire des femmes! Quelle fin d'un regne si longuement admiré, et jusques dans ses derniers revers si étincelant de grandeur, de générosité, de courage, de force; et quel abyme de foiblesse, de misere, d'anéantissement, senti, goûté, savouré et abhorré, et toutefois, subi dans toute son étendue et sans en avoir pu élargir ni soulager les liens!

X I V.

Mort et caractere du duc de Berri.

LA mort de M. le duc de Berri (*), vint augmenter les désastres.

M. le duc de Berri étoit de la hauteur ordinaire de la plupart des hommes, assez gros et de par-tout, d'un beau blond, un visage frais, assez beau, et qui marquoit une brillante santé. Il étoit fait pour la société et pour les plaisirs, qu'il aimoit: c'étoit le meilleur homme, le plus doux, le plus compatissant, le plus accessible, sans gloire et sans vanité, mais non sans dignité ni sans se sentir. Il avoit un esprit médiocre, sans aucunes vues et sans imagination; mais un très-bon sens, et le sens droit, capable d'écouter, d'entendre et de prendre toujours le bon parti entre plusieurs spécieux. Il aimoit la vérité, la justice, la raison. Tout ce qui étoit contraire à la religion le peinoit à l'excès. Sans

(*) Mort en mai 1714.

pas moins occupée de lui faire tous les petits plaisirs qu'elle pouvoit, comme s'il avoit été son propre frere; et les retours de sa part étoient la tendresse même, et le respect le plus sincere et le plus marqué pour l'un et pour l'autre. Il fut pénétré de douleur à la mort de l'un et à celle de l'autre, surtout à celle de monseigneur le duc de Bourgogne, lors dauphin, et de la douleur la plus vraie; car jamais homme n'a su moins feindre que celui-là. Pour le Roi, il le craignoit à un tel point, qu'il n'osoit presque en approcher : il étoit si interdit dès que le Roi le regardoit d'un œil sérieux, ou lui parloit d'autre chose que de chasse, qu'à peine l'entendoit-il et que les pensées lui tarissoient. On peut juger qu'une telle frayeur ne va guere de compagnie avec une grande amitié. Il avoit commencé avec madame la duchesse de Berri, comme font presque tous ceux que l'on marie fort jeunes et tout neufs. Il en étoit devenu extrêmement amoureux; ce qui, joint à sa douceur et à sa complaisance naturelle, fit aussi l'effet ordinaire de la gâter parfaitement. Il ne fut pas long-temps sans s'en apercevoir; mais l'amour fut plus

fort

fort que lui. Il trouva une femme haute, altiere, emportée, incapable de retour, qui le méprisoit et qui le lui laissoit sentir, parce qu'elle avoit infiniment plus d'esprit que lui, et qu'elle étoit de plus suprêmement fausse et parfaitement déterminée. Elle se piquoit même de l'un et de l'autre, et de se moquer de la religion, de railler avec dédain monseigneur le duc de Berri, parce qu'il en avoit; et toutes ces choses lui devinrent insupportables. Tout ce qu'elle fit pour le brouiller avec M. et madame la duchesse de Bourgogne, en quoi elle ne put parvenir pour les deux freres, acheva de l'outrer. Ses galanteries furent si promptes, si rapides et si peu mesurées, qu'il ne put se les cacher. Ses particuliers journaliers et sans fin avec M. le duc d'Orléans, et où tout languissoit pour le moins quand il étoit en tiers, le mettoient hors des gonds. Il y eut entre eux des scenes violentes et redoublées. La derniere, qui se passa à Rambouillet, par un fâcheux contre-temps, attira un coup de pied dans le cul à madame la duchesse de Berri et la menace de l'enfermer dans un couvent pour le reste de sa vie; et il en étoit, quand il tomba malade, à tourner son chapeau au-

tour du Roi, comme un enfant, pour lui déclarer toutes ses peines, et lui demander de le délivrer de sa femme. Ces choses en gros suffisent; les détails seroient et misérables et fâcheux : un seul suffira pour tous. Elle voulut à toute force se faire enlever au milieu de la Cour par la Haye, écuyer de M. le duc de Berri, qu'elle avoit fait son chambellan. Les lettres les plus passionnées et les plus folles de ce projet ont été surprises: on peut juger de la tête qui l'avoit enfanté, et qui ne cessoit d'en presser l'exécution.

X V.

Intrigues pour donner au roi futur des précepteurs, gouverneurs et autres instituteurs.

Après tout ce qu'on a vu, on jugeoit que les dispositions testamentaires du Roi devoient être entierement en faveur de ses enfants légitimés: il avoit été si bien aliéné de son neveu, le duc d'Orléans; il étoit si soigneusement entretenu dans cet état par le duc du Maine et par madame de Maintenon, qu'il subit le joug qu'il

s'étoit laissé imposer par eux. On a vu les élans de sa résistance et de ses dépiteux regrets; il ne put résister à ce qu'ils en extorquerent dans son testament. Son successeur fut pleinement sacrifié et, autant qu'il fut en lui, son royaume.

Tout ce qui fut nommé par anticipation pour l'éducation du roi futur, n'eut d'autre motif que l'intérêt des princes légitimés, et rien moins que nul autre. Le duc du Maine fut mis à la tête, et sous lui le maréchal de Villeroi, l'homme le plus inepte à cet emploi qu'il y eût peut-être en France. Ajoutons que lors de ce choix il avoit soixante et onze ans, et que le prince dont il étoit destiné gouverneur, n'avoit que cinq ans et demi. Saumeri, très-indigne sous-gouverneur de M. le duc de Bourgogne, qui sous prétexte des eaux s'étoit bien gardé de le suivre à la campagne de Lille, avoit fait son infâme preuve à son retour, en faveur de Vendôme, à la cabale duquel il s'étoit joint hautement. C'en fut assez pour le faire choisir au duc du Maine, pour sous-gouverneur du roi futur, comme un homme vendu et à tout faire.

Je n'ai point su qui avoit fait nommer Joffreville pour l'autre sous-gouverneur; mais il étoit trop homme d'honneur pour accepter un emploi où il falloit se vendre, il s'en excusa. Ruffé lui fut substitué: il se disoit Damas, sans l'être; mais, pauvre et court d'esprit, il n'envisagea que sa fortune et sa subsistance en attendant, et ne sentit pas les dangers de sa place. Il avoit tout son bien dans le pays de Dombes, ce qui le mettoit dans tous les temps sous la protection du duc du Maine; mais il ne vit jamais que l'écorce des choses, et il accepta l'emploi malgré sa prétendue naissance. Tout le reste fut choisi de même; et madame de Maintenon fit son affaire de Fleuri, qui pour cela venoit de quiter Fréjus et qui en répondit. Avec de tels entours, le duc du Maine ne se crut pas encore suffisamment assuré: mais ce fut à quoi le codicille pourvut; il ne précéda la mort du Roi que de si peu de jours, et il fut le dernier travail de ce monarque et son dernier sacrifice à la divinité qu'il s'étoit faite de ses enfants légitimés. Il faut le répéter, parce que ce dernier acte soumettoit uniquement toute la maison civile et militaire du

Roi au duc du Maine, et sous lui au maréchal de Villeroi, indépendamment et privativement à M. le duc d'Orléans; de façon qu'il n'en pouvoit être reconnu ni obéi en rien, mais les deux chefs de l'éducation en toutes choses, qui devenoient par là les maîtres de Paris et de la Cour, et le Régent livré entre leurs mains sans aucune sureté. Ces énormes précautions parurent encore insuffisantes, si on ne pourvoyoit à ce qui pouvoit arriver. Ainsi, en cas de mort du duc du Maine, ou du maréchal de Villeroi, le comte de Toulouse et le maréchal d'Harcourt, duquel madame de Maintenon répondit, leur furent substitués en tout et par-tout; lequel Harcourt, par son état apoplectique, étoit, si faire se pouvoit, devenu encore plus incapable de ce grand emploi, que le maréchal de Villeroi.

Ce testament avoit nommé et réglé le conseil de régence en telle sorte, que toute l'autorité de la régence fut donc ôtée à M. le duc d'Orléans; le conseil ne fut presque composé que de gens à la dévotion du duc du Maine,

et desquels en particulier M. le duc d'Orléans avoit sujet d'être aliéné.

Tels furent les derniers restes du Roi ; telles les dernieres actions de sa prévoyance ; tels les derniers efforts de sa puissance, ou plutôt de sa foiblesse et des suites honteuses de sa vie luxurieuse : état bien misérable, qui abandonnoit son successeur et son royaume à l'ambition, à découvert et sans bornes, de qui n'auroit jamais dû y être connu ; et qui exposoit l'État aux divisions funestes, en armant contre le Régent ceux qui devoient lui être le plus soumis, et le jetant dans la nécessité de revendiquer son droit et son autorité dont on ne lui laissoit que le vain nom, avec l'ignominie d'une impuissance et d'une nudité entiere, et la réalité des plus instants, des plus continuels et des plus grands périls que l'âge auquel se trouvoit alors tout ce qu'il y avoit de princes du sang, portoit au comble. Voilà au moins de quoi la mémoire du Roi ne peut être lavée devant Dieu ni devant les hommes. Voilà l'abyme où le conduisirent la superbe et la foiblesse, une femme plus qu'obscure, et des enfants

doubles adultérins et légitimés, auxquels il s'abandonna, dont il fit ses tyrans après l'avoir été pour eux et pour tant d'autres, qui en abuserent sans pudeur ni réserve; sans parler d'un détestable confesseur, Tellier, l'ame et le mobile des derniers temps, et le directeur de sa conscience.

X V I.

Récapitulation des événements du regne de Louis XIV.

TELLE fut la pénitence, le repentir, la réparation publique, d'un double adultere si criant, si long, si scandaleux à la face de toute l'Europe, et les derniers sentiments d'une ame si hautement pécheresse, prête à paroître devant Dieu, et chargée d'un regne de soixante et douze ans; dont l'orgueil, le luxe, les bâtiments, les profusions en tous genres, les guerres continuelles, et la superbe qui en fut la source et la nourriture, avoient tant répandu de sang françois, consommé tant de milliards au dedans

et au dehors, mis sans cesse le feu par toute l'Europe; confondu, anéanti tous les ordres, toutes les regles, les lois les plus anciennes, les plus sacrées de l'État, et les droits de tant de bons citoyens; réduit le royaume à une misere irrémédiable, et si près de sa perte qu'il n'en fut préservé que par un miracle : et que dire malgré cela de la tranquillité du Roi en quittant la vie, et de la sureté de son ame dans ses derniers moments ?

XVII.

Le Roi voit la mort s'approcher, sans la craindre.

Louis XIV effectivement voyoit la mort s'approcher sans effroi, et il avoit de la religion. Il ne paroissoit rien regretter dans cette vie; il fut constamment sans aucune sorte d'inquiétude; il parla, il régla tout ce qu'on devoit faire après lui, comme s'il eût dû l'ordonner lui-même. Il prévit tout pour après lui, dans la même assiette que tout homme en bonne santé et très-libre d'esprit auroit pu faire; afin que

tout se passât jusqu'au bout avec cette décence extérieure, cette gravité, cette majesté, qui avoient accompagné toutes les actions de sa vie. On y observa effectivement un air de naturel, de vérité et de simplicité, qui bannit jusqu'aux plus légers soupçons de représentation et de comédie.

XVIII.

Il reconnoît qu'il est sujet au maux de l'humanité.

De temps en temps, dès qu'il étoit libre, et dans les derniers, qu'il avoit banni toute affaire et tous autres soins, il étoit uniquement occupé de Dieu et de son salut, de son néant, jusqu'à lui échapper quelquefois de dire, *lorsque j'étois roi.* Absorbé d'avance dans le grand avenir, où il se croyoit si près d'entrer, avec un détachement sans regret, avec une humilité sans bassesse, avec une bonté et une possession de son ame, qui consoloit ses valets qu'il voyoit pleurer, il forma le spectacle le plus touchant : et ce qui le rendit admirable, c'est qu'il se soutint toujours tout entier et toujours le même. Sen-

timents de ses péchés sans terreur; confiance en Dieu, le dira-t-on, toute entiere, sans doute, sans inquiétude, mais fondée sur la miséricorde et le sang de Jésus-Christ; résignation pareille sur son état personnel, sur sa durée, et regrettant de ne pas souffrir. Qui n'admirera une foi si supérieure, si chrétienne? mais qui n'en frémira? Rien de plus simple ni de plus court, que son adieu à sa famille, ni de plus humble sans rien perdre de la majesté, que son adieu aux courtisans, plus tendre encore que l'autre. Ce qu'il dit au roi futur, a mérité d'être recueilli; mais, affiché depuis avec le trop de restes de flatterie dont le maréchal de Villeroi donna l'exemple, en le mettant à la ruelle de son lit, comme il avoit toujours dans sa chambre, à l'armée, un portrait du Roi étendu sous un dais, et comme il pleuroit toujours vis-à-vis du Roi, aux compliments que les prédicateurs lui faisoient en chaire.

Le Roi, parlant donc à son successeur de ses bâtiments, de ses guerres, omit cependant son luxe et ses profusions: il se garda bien de lui rien dire de ses funestes amours; article plus

en sa place alors que tous les autres. Mais aussi comment en parler devant ses enfants bâtards, en consommant leur épouvantable grandeur dans les derniers actes de sa vie? Jusques-là, si on excepte cette étrange omission, et sa cause plus terrible encore, on ne voit rien que de digne d'admiration et d'une élévation véritablement chrétienne et royale.

X I X.

Le Roi, au lit de la mort, trompe le duc d'Orléans son neveu, et futur régent, sur le contenu de son testament.

MAIS que dire de ses derniers discours à son neveu, après son testament, et venant depuis peu de faire son codicille, et après avoir reçu les derniers sacrements? et de ses assurances positives, nettes, précises, par deux fois, qu'il ne trouveroit rien dans ses dispositions qui pût lui faire peine, tandis qu'elles n'ont été faites à deux reprises que pour le déshonorer, le dépouiller, disons tout, l'égorger? Cependant

Louis le rassure, le loue, le caresse, lui recommande son successeur qu'il lui a soustrait, et son royaume qu'il va, dit-il, gouverner, et sur lequel il lui a ôté toute autorité; tandis qu'il vient de la livrer à ses ennemis toute entiere et avec les plus formidables précautions. C'est à lui qu'il renvoie publiquement pour des ordres, comme à celui à qui il va appartenir seul d'en donner. Est-ce artifice, est-ce tromperie, est-ce dérision hypocrite jusques en mourant? quelle énigme à expliquer! Tâchons plutôt de nous persuader que le Roi se répondoit à soi-même. Il répondoit à ce qu'il avoit paru toujours croire de l'impuissance de l'effet de ce qui lui avoit été extorqué, et que la foiblesse lui avoit arraché malgré lui. Disons plus: il ne douta point, il espéra peut-être qu'un testament inique et scandaleux, propre à mettre le feu dans sa famille et dans le royaume, tel enfin qu'il étoit réduit à en cacher profondément le secret, ne trouveroit pas plus d'appui que n'en avoit reçu le testament du roi son pere, si sage, si sensé, si pesé, si juste, et par lui-même rendu public avec un applaudissement général.

Tout ce que le Roi avoit senti de violence en faisant le sien, tout ce qu'il en avoit dit si amerement à ses enfants légitimés après l'avoir fait, aux gens du parlement en le leur remettant, à la reine d'Angleterre au moment qu'il la vit, et toujours leur en parlant le premier comme plein d'amertume, on peut ajouter, de dépit de sa foiblesse et de l'abus énorme qu'en a fait ce qu'il a de seul intime, et dont il ne se peut détacher; ce codicille monstrueux, arraché après avoir reçu ses sacrements dans un état de mourant qui lui en laissoit sentir toutes les horreurs, sans lui permettre d'y résister; ce tout ensemble; ce groupe effroyable d'iniquité et de renversement de toutes choses, pour faire de ses bâtards & du duc du Maine en particulier, un colosse immense de puissance et de grandeur; et la destruction de toutes les lois, de son neveu, et peut-être de son royaume et de son successeur livrés à de si étranges mains, seroit-ce trop dire, si cruelles et si fort approchées du trône : cet amas prodigieux d'iniquités si concertées, mais si mal colorées, quelque soin qu'on s'en fût donné, qu'elles sautoient aux

yeux; tout cela le rassura peut-être contre ce qu'on avoit prétendu. Il n'avoit jamais cru, comme il s'en étoit expliqué plusieurs fois, qu'aucune des choses qu'il venoit de faire ou de confirmer pût subsister un moment après lui; et en ce moment qu'il parla à M. le duc d'Orléans, il s'en flatta peut-être plus que jamais pour s'appaiser soi-même, tout rempli qu'il devoit être de son codicille, qu'il avoit fait il n'y avoit pas plus d'une heure. Il parla peut-être avant et après à son neveu, tout plein de cette pensée; il put donc aussi le regarder en effet comme l'administrateur du royaume, et lui parler en ce sens: c'est du moins ce qu'il peut être permis de présumer.

Mais qui pourra ne pas s'étonner au dernier point, de la paisible et constante tranquillité de ce Roi mourant, et de cette inaltérable paix, sans la plus légere inquiétude parmi tant de piété et une application si fervente à profiter de tous les moments de reste? Les médecins prétendirent que la même cause qui amortit et ôte les douleurs du corps, anéantit celles du cœur et les agitations de l'esprit.

X X.

Le bruit court que le Roi se fait jésuite à la mort, en prononçant les vœux de la société.

D'AUTRES en ont donné une autre raison ; et ceux-là étoient dans l'intrinséque de la chambre pendant cette derniere maladie, et y furent seuls les derniers jours. Les jésuites ont constamment des laïcs de tous états, même mariés, qui sont de leur compagnie ; le fait est certain : il ne l'est pas moins que Desnoyers, secrétaire d'État sous Louis XIII, n'ait été de ce nombre, & d'autres aussi. Ces agrégés font les mêmes vœux des jésuites, en tout ce que leur état peut permettre, c'est-à-dire, d'obéissance sans restriction aucune au Pere Général, et aux supérieurs de la compagnie. Ils sont obligés de suppléer à ceux de pauvreté et de chasteté par tous les services et toute la protection qu'ils doivent aveuglément à la compagnie ; surtout par une soumission sans bornes à tous les supérieurs et à leur confesseur. Ils doivent

être exacts à de légers exercices de piété, que leur confesseur ajuste à leur temps et à leur esprit, et qu'il simplifie tant qu'il veut. La politique a son compte par le secours assuré de ces auxiliaires cachés, à qui ils font bon marché du reste. Mais il ne se doit rien passer dans leur ame, ni quoi que ce soit, qui vienne à leur connoissance, qu'ils ne le révelent à leur confesseur. On a prétendu donc que Tellier avoit inspiré au Roi, long-temps avant sa mort, de se faire agréger ainsi dans la compagnie; qu'il lui en avoit vanté les priviléges certains pour le salut, les indulgences attachées; qu'il l'avoit persuadé que, quelque crime que l'on eût commis, cette profession secrete lavoit tout et rassuroit le salut, pourvu qu'on fût fidelle à ses vœux; que le Général de la compagnie fut admis, du consentement du Roi, dans le secret. Sur ce, on assure que le Roi fit ces vœux entre les mains du P. Tellier; que dans les derniers jours de sa vie on les entendit tous deux, l'un fortifier, l'autre s'appuyer sur les promesses; qu'enfin le Roi reçut de lui la derniere bénédiction de la compagnie comme un des religieux; qu'il lui fit prononcer des formules

formules de prieres qui n'en laissent point douter et qu'on entendit en partie, et qu'il lui avoit donné l'habit ou le signe presque imperceptible, comme une autre sorte de scapulaire, qui fut trouvé sur lui à l'*instar* de saint Louis et autres rois de France, qui s'étoient laissé agréger à divers ordres par la persuasion de leurs confesseurs. Enfin la plupart de ce qui approcha de plus près du Roi, demeurerent persuadés que cette pénitence, faite aux dépens d'autrui, des huguenots, des jansénistes, des ennemis des jésuites ou de ceux qui ne leur furent pas abandonnés; des défenseurs des droits des rois et des nations, des canons, de la hiérarchie, contre la tyrannie et prétentions ultramontaines; cet attachement pharisaïque à l'extérieur de la loi et à l'écorce de la religion, ont formé cette sécurité si surprenante dans ces terribles moments où disparoît si ordinairement celle qui, fondée sur l'innocence et la pénitence, semble le plus solidement devoir rassurer.

XXI.

Le Roi abandonné de madame de Maintenon, des dévots et de ses fils légitimés, dans ses derniers moments. Sa mort.

AINSI mourut un des plus grands rois de la terre, entre les bras d'une indigne et ténébreuse épouse et de ses enfants bâtards, maîtres de lui jusqu'à sa consommation pour eux; muni des sacrements de l'Église, de la main du fils de son autre bien-aimée, et plus que comblé des faveurs que celles de sa mere avoient values à sa famille, et assisté uniquement par un confesseur tel que le Tellier.

Si telle est la mort des saints, telle n'est pas leur assistance.

Aussi cette assistance ne fut pas accordée à ce Roi jusqu'à son dernier soupir. Maîtres du Roi et de sa chambre, et n'y admettant qu'eux et ce peu de dévoués à eux nécessaires, leur

assiduité ne se démentit point tant qu'ils eurent besoin du Roi. Mais le codicille fait et remis une fois à Voisin, ils n'eurent plus rien à faire; ils se retirerent. Les devoirs infructueux à leur ambition, qui avoit tiré tout ce qu'elle pouvoit, auroient été trop fatigants; ils se refuserent d'assister le Roi dans le moment où la religion et le devoir les appeloit le plus fort. Le plus tendre adieu du Roi à madame de Maintenon, et l'espérance d'en être bientôt rejoint, déplut à cette vieille fée qui, non contente d'être reine, vouloit comme les femmes aveuglées, prétendre à l'immortalité. On la vit dès le mercredi, c'est-à-dire, quatre jours avant la mort du Roi, l'abandonner cruellement et pour toujours; et ce même Roi, dont les sens internes étoient mieux conservés que ceux du dehors, reconnut cette perfidie, dans celle à qui il avoit sacrifié tout ce qu'il étoit; et la douleur du Roi dans son abandon fut même si véhémente, qu'il la redemanda sans cesse: ce qui la força de revenir de saint-Cir, sans qu'elle eût la patience d'attendre sa fin pour y retourner et n'en plus revenir; elle qui eût dû recueillir dans son sein son dernier soupir.

XXII.

Situation des esprits à la mort du roi Louis XIV.

Bissi et Rohan, contents d'avoir toujours éloigné Noailles, ne s'incommoderent d'aucune assiduité, jusque-là que Rohan laissa le Roi sans messe, et que sans Charost il n'en eût été plus question, quoique le Roi fût en pleine connoissance, qu'il dît qu'il désiroit l'entendre quand on le lui proposa, et qu'à l'égard de la tête il fût comme en pleine santé. Le duc du Maine marqua aussi toute la bonté de son cœur pour un pere qui lui avoit tout sacrifié. Il se trouva à la consultation de cet homme arrivant de Provence, qui donna de son élixir au Roi. Fagon, accoutumé à régner sur la médecine, trouva une maniere de paysan très-grossier, qui le mal-mena fort brutalement. Le duc du Maine, qui n'avoit plus rien à arracher, et qui se crut déjà le maître du royaume, raconta le soir chez lui à ses confidents, avec ce facétieux et cet art de fine plaisanterie,

qu'il possédoit si bien, l'empire que ce malotru avoit pris sur la médecine, et l'étonnement, le scandale, l'humiliation de Fagon, qui, pour la premiere fois de sa vie, à bout de son art et de ses espérances, en grommeloit sur son bâton sans oser répliquer de peur d'essuyer pis. Ce bon et tendre fils leur fit de cette aventure le conte si plaisamment, que les voilà tous aux éclats de rire, et lui aussi, qui durerent long-temps. L'excès de la joie de toucher à la toute-puissance, à la délivrance, au comble presque de ses vœux, lui avoit fait oublier une indécence que les antichambres remarquerent, et la galerie encore, sur laquelle cet appartement donnoit proche et de plein-pied de la chapelle, où des passans de distinction entendirent ces éclats.

Le duc du Maine retrancha donc des assiduités inutiles; c'étoit pour lui un spectacle trop attendrissant: il aima mieux n'y plus paroître que des rares instants, et renfermer sa douleur dans son cabinet, au pied de la croix, ou s'y appliquer à tous les ordres futurs, pour l'exécution de ce qu'il s'étoit fait attribuer.

Pour le Tellier, il étoit las d'assister le mourant. Il n'avoit pu venir à bout de la nomination d'un grand nombre de bénéfices vacants; il ne craignoit plus rien sur le cardinal de Noailles, depuis que Bissi, madame de Maintenon et lui, avoient paré son retour. Ainsi, n'ayant plus rien à craindre ni à espérer du Roi, il se donna d'autres soins; tellement que tout cet intérieur de chambres et les cabinets même, étoient scandalisés de ces absences, et qu'il y en avoit qui ne s'en contraignoient pas, comme Bloin et Maréchal, qui, quelquefois, envoyoient chercher d'eux-mêmes Tellier. Le Roi le demandoit souvent, sans qu'il fût là à portée, et quelquefois sans qu'il vînt du tout, parce qu'on ne le trouvoit ni chez lui, ni où on le cherchoit. Quand il s'approchoit du Roi, c'étoit toujours de lui-même qu'il s'en retiroit, et presque toujours en fort peu de moments. Les derniers jours il parut encore bien moins, quoiqu'un confesseur qui n'étoit doublé de personne ne dût point alors quitter les environs du lit. Mais il ne parut pas que ni la charité, ni la sollicitude, ni la reconnoissance, ni l'affection, fussent les vertus distinc-

tives de ce maître scélérat, à qui ses profondeurs et ses artifices n'avoient pas donné le goût, l'onction, ni le talent d'assister les mourants. Il falloit aussi l'envoyer chercher sans cesse; et par une aussi indigne conduite, il scandalisa tout ce qui y pouvoit être et y étoit depuis que la retraite de madame de Maintenon et de M. du Maine eût rendu l'accès de la chambre aux bons serviteurs du Roi.

Au reste, en repassant dans mon esprit tout ce que j'ai écrit au sujet des dernieres circonstances de la vie du Roi, ma conscience et la vérité veulent que j'ajoute que je me suis informé curieusement à Maréchal de l'opinion qui disoit publiquement que le Roi avoit fait des vœux de jésuite. Maréchal étoit vrai et n'estimoit pas le Tellier; il m'a assuré qu'il ne s'étoit aperçu de rien, ni d'aucune marque, ni de maniere de scapulaire sur sa personne. Maréchal, quoique très-assidu, n'étoit pas toujours près du lit; le P. Tellier pouvoit aussi s'en défier, se cacher de lui; mais je ne puis croire malgré cela, que s'il y avoit quelque chose de vrai sur les vœux, Maréchal n'en eût

pas eu quelque connoissance. Mais aussi Maréchal, pour quelque considération, ne voulut peut-être pas me dire ce qu'il étoit de son devoir de cacher, étant le domestique et non l'espion du Roi.

Louis XIV ne fut regretté que de ses valets intérieurs, de peu d'autres, et des chefs de la constitution. Son successeur n'en étoit pas en âge. Madame n'avoit plus pour lui que de la crainte et de la bienséance. Madame la duchesse de Berri ne l'aimoit pas, et comptoit aller régner. M. le duc d'Orléans n'étoit pas payé pour le pleurer, et ceux qui l'étoient ne firent pas leur charge. Madame de Maintenon étoit excédée du Roi, depuis la perte de la Dauphine; elle ne savoit qu'en faire, ni à quoi l'amuser : sa contrainte en étoit triplée, parce qu'il étoit beaucoup plus chez elle ou en parties avec elle. Sa santé, ses affaires, ces manéges qui avoient tout fait faire, ou pour parler plus exactement, qui avoient tout arraché pour le duc du Maine, avoient fait essuyer continuellement d'étranges humeurs, et souvent des sorties à madame de Maintenon. Elle étoit

venue à bout de ce qu'elle avoit voulu; ainsi, quoi qu'elle perdît en perdant le Roi, elle se sentit délivrée, et ne fut capable que de ce sentiment. L'ennui et le vide, dans la suite, rappelerent les regrets; mais comme elle n'influa plus sur rien de sa retraite, il n'est pas temps de parler d'elle ni des occupations qu'elle s'y fit. On a vu jusqu'à quelle joie, à quelle barbare indécence le point de vue de la toute-puissance jeta le duc du Maine. La tranquillité glacée de son frere, ne s'en haussa ni baissa. Madame la Duchesse, affranchie de tous ses liens, n'avoit plus besoin de l'appui du Roi; elle n'en sentoit que la crainte et contrainte; elle ne pouvoit souffrir madame de Maintenon, elle ne pouvoit douter de la partialité du duc du Maine, dans le procès de la succession de M. le Prince. On lui reprochoit depuis toute sa vie, qu'elle n'avoit pas de cœur, mais seulement un gésier: elle se trouva donc à l'aise. Madame la duchesse d'Orléans me surprit; je m'étois attendu à de la douleur, je n'aperçus que quelques larmes qui sur tous sujets lui couloient très-aisément des yeux, et qui furent bientôt taries. Son lit qu'elle aimoit fort, sup-

pléa à tout pendant quelques jours, avec la façon de l'obscurité qu'elle ne haïssoit pas. Mais bientôt rideaux et fenêtres se r'ouvrirent, et il n'y parut plus qu'en donnant de fois à autres quelque chose aux bienséances.

Pour les princes du sang, c'étoient des enfants. La duchesse de Ventadour et le maréchal de Villeroi, jouerent un peu la comédie; pas un autre n'en prit pas même la peine; mais quelques vieux et plats courtisans, comme Dangeau, Cavois, et un très-petit nombre d'autres, qui se voyoient hors de toute mesure, quoique tombés d'une fort commune situation, regrètterent de n'avoir plus à se cuider parmi les sots, les ignorants, les étrangers dans les raisonnements et l'amusement journalier d'une cour qui disparoissoit avec son Roi.

Tout ce qui la composoit étoit de deux sortes. Les uns, en espérance de figurer, de se mêler, de s'introduire, étoient ravis de voir finir un regne sous lequel il n'y avoit rien pour eux à attendre. Les autres, fatigués d'un joug pesant et toujours accablant, et des ministres

bien plus que du Roi, étoient charmés de se trouver au large; tous en général d'être délivrés d'une gêne continuelle, et amoureux des nouveautés.

Paris, las aussi d'une dépendance qui avoit tant assujetti, respira dans l'espoir de quelque liberté et dans la joie de voir finir l'autorité de tant de gens qui en abusoient. Les provinces, désespérées de leur ruine et anéantissement, respirerent et tressaillirent de joie.

Les parlements et toute espece de judicature anéantie par des édits, par des évocations illégales, se flatterent, les premiers de figurer, les autres de se trouver affranchis. Le peuple, ruiné, écrasé, désespéré, rendit grâces à Dieu, avec un éclat scandaleux, d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutoient plus.

Les étrangers, ravis d'être enfin, après un si long cours d'années, défaits d'un monarque qui leur avoit imposé si longuement la loi, et qui leur avoit échappé par une espece de miracle, au moment qu'ils croyoient le plus surement de l'écraser, se continrent avec bien plus de

bienséance que ses propres sujets. Les merveilles des trois premiers quarts de ce regne de plus de soixante et dix ans, et la personnelle magnanimité de ce roi, si heureux d'abord, et si abandonné enfin de la fortune pendant le dernier quart de son regne, les avoit justement éblouis; ils se firent un honneur de lui rendre, après sa mort, ce qu'ils lui avoient constamment refusé pendant la vie. Nulle Cour étrangere ne se réjouit; toutes se piquerent de louer et honorer sa mémoire. L'Empereur en prit le deuil, comme d'un pere; et quoi qu'il y eût quatre ou cinq mois depuis la mort du Roi jusqu'au carnaval, toute espece de divertissement fut défendu à Vienne et observé exactement. Le monstrueux ne fut que sur la fin du carnaval; il y eut en Europe un bal unique, avec une espece de fête, que le seul comte du Luc, ambassadeur de France, n'eut pas honte de donner aux dames, qui le séduisirent par l'ennui d'un carnaval si triste. Cette complaisance ne le fit pas estimer à Vienne ni ailleurs. En France on se contenta de l'ignorer.

Pour nos ministres et les intendants de pro-

vinces, les financiers, les traitants, et ce qu'on peut appeler *la canaille*, ceux-là sentirent toute l'étendue de leur perte.

J'ai exposé avec la fidélité et la vérité la plus exacte, tout ce qui est venu en ma connoissance, ou par moi-même, ou par ceux qui ont vu ou manié les affaires pendant les vingt-deux dernieres années du regne de Louis XIV; et je l'ai montré tel qu'il a été, sans passion (*), quoique je me sois permis les raisonnements résultants naturellement des choses. J'ai montré aussi l'extérieur et la vie publique de ce monarque, depuis que j'ai continuellement habité sa Cour. Quelque insipide et peut-être superflu que ce détail encore si connu paroisse, j'ai pris des mesures efficaces pour qu'il soit conservé et ensuite publié quand la génération présente sera passée; il s'y trouvera des leçons pour les rois qui voudront se faire respecter et se respecter eux-mêmes. Ce qui m'y porte encore,

(*) Les ennemis les plus outrés de la gloire du Roi et de madame de Maintenon, trouveront ici que M. de Saint-Simon n'a pas connu la passion qui l'a si constamment aveuglé fans qu'il en eût l'idée.

c'est que le dehors public échappe bientôt à la postérité, et mon travail ne laisse pas de caractériser le prince qui a fait autant de bruit dans le monde, que le Roi dont il s'agit.

Fin du Tome VI et dernier des Mémoires d'État et militaires du regne de Louis XIV.

NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

Des matières contenues dans le Tome VI et dernier des

MÉMOIRES D'ÉTAT ET MILITAIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIV.

Extraites du porte-feuille du DUC DE SAINT-SIMON, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.

NOTE PREMIERE.

Maniere dont on s'y prenoit sous Louis XIV pour tirer de l'argent d'un peuple écrasé.

Pour servir de supplément à l'histoire du Roi Louis XIV.

TOUS les agens du pouvoir de Louis XIV n'employoient pas des moyens aussi honnêtes que le Maréchal de Villars, dont nous publions ici une lettre curieuse qui dépeint bien son caractère.

COLBERT *à* LOUIS XIV.

Paris, le 5 mai 1672.

LE Parlement régistra vendredi dernier les deux édits de l'aliénation des domaines jusqu'à 400,000 livres de rentes, et des places de Paris. Cela s'est passé ainsi que Votre Majesté pouvoit le desirer, le Procureur-gé-

néral a servi à son ordinaire, le premier Président et les autres Présidens de même. Mardi suivant ils ont enregistré le pouvoir de la Reine, et demain vendredi ils doivent enregistrer l'édit pour le retranchement de la vaisselle d'argent. J'espère que Votre Majesté tirera le secours qu'elle s'est attendue de ces édits, et qu'ils pourront servir à acquitter une bonne partie de ce qui a été emprunté pour son service dans les derniers temps de son départ. Je ne sais si Votre Majesté estimeroit du bien de son service de donner quelque gratification, comme appointemens du Conseil aux rapporteurs de ces édits et à quelques-uns des plus anciens Conseillers, et à ceux qui ont le mieux servi. Peut-être que 12 ou 15,000 livres, distribuées ainsi, feroient un bon effet pour les autres affaires qui se pourront présenter à l'avenir.

Réponse à la marge.

Je suis très-aise que les édits soient vérifiés, que chacun ait fait son devoir, vous

en pouvez témoigner ma satisfaction à chacun en particulier, quand l'occasion s'en présentera. Je vous permets de faire ce que vous jugerez bon pour mon service à l'égard des gratifications ; prenez seulement garde que cela ne tire à conséquence pour les suites.

Lettre de M. le Maréchal de Villars à M. le Prince de Conti.

Du 23 novembre 1704.

J'ai l'honneur d'écrire à Votre Altesse Sérénissime par M. de Courten. J'ai remarqué que l'on ouvre la plupart des lettres que je reçois, et celles de Votre Altesse Sérénissime n'en sont pas exemptes..... Pour moi j'ai passé ces deux jours en harangues (1)..... Pour les en remercier, je les ferai boire et manger, danser leurs femmes, et des comédiens tant que je pourrai, afin que la douceur de la musique et les plaisirs leur fassent prendre en grande douceur tout l'argent que

(1) Il venoit d'être nommé Commissaire aux États de Languedoc.

M. de Bâville leur demandera. J'ai retenu une harangue que M. le Duc de Grammont avoit préparée en demandant une lieutenance de Roi, que le Roi ne lui donna pas.

Extrait d'une lettre du même à M. de Chamillart.

Du 16 décembre 1704.

Je m'en vais vous parler d'une autre bagatelle. L'on m'assure que M. de Montpellier, très-saint évêque assurément, peut-être un peu trop zélé, est très-fâché de voir ici des comédiens. Il y en avoit, il y a deux ans. Je vous assure, Monsieur, que s'il y a une ville dans le Royaume où ils fassent moins de mal qu'ailleurs, c'est celle-ci où le libertinage est tel qu'il sera plutôt modéré par les spectacles. Je vous dirai d'ailleurs que ma pensée est qu'il faut des spectacles dans les grandes villes, peut-être plutôt en Languedoc qu'ailleurs, la vivacité des peuples voulant être occupée par des divertissemens plutôt qu'abandonnée à ses réflexions.

NOTE SECONDE.

Du détail des travaux du Roi avec Colbert sur les bâtimens, tiré des Mémoires de M. Colbert.

Observations à faire sur les appartemens nécessaires dans le nouveau bâtiment du Louvre.

Étage bas ou plan terrain.

Il faut observer dans ce plan qu'il y ait le plus proche de la porte qu'il se pourra, sans toutefois gâter la beauté et la magnificence du portique, un corps-de-garde pour les Gardes de la porte le jour et pour les Gardes-du-corps la nuit, accompagné d'une chambre pour les Officiers.

A côté et proche des escaliers, une salle pour les cent Suisses, les Officiers de cuisine, bouche et gobelet du Roi, des Reines et de Monseigneur le Dauphin, avec toutes les commodités et décharges nécessaires;

en observant que ces Officiers soient proches l'un de l'autre afin de s'en pouvoir unir dans les grandes occasions, et que le service se puisse faire à couvert et proche tant qu'il se pourra.

Le reste du plan terrain servira pour loger les Officiers principaux du Roi et des Reines, et même les principaux Officiers de la Couronne. Observez soigneusement pour les Officiers les décharges des eaux.

Au plan noble.

Outre la grand' salle des gardes et le sallon qui y est attaché, il est encore nécessaire de disposer une grande salle des bals, à laquelle il est nécessaire d'attacher une pièce séparée à la grande entrée pour y pouvoir disposer l'entrée de collation, avec un escalier particulier pour y monter.

Une autre grande salle de festins royaux, à laquelle il faut de même attacher une pièce pour y pouvoir disposer le service avec ordre, et que cette pièce reçoive par un escalier particulier le service des offices.

Ces deux salles doivent être aussi disposées pour la musique, en y observant des tribunes, situées de sorte que la voix se puisse répandre également dans toute la salle, et que le vaisseau de cette salle soit disposé de sorte qu'elle s'y puisse conserver.

La salle des festins royaux pourroit être disposée de sorte que tous les assistans pussent voir le festin, que le lieu de la table fût séparé et ne pût être environné des assistans, et que le service, au buffet, à la table, se pût faire sans entrer dans la foule des assistans.

Ces salles doivent être aussi disposées de sorte que l'on puisse aller facilement de l'une à l'autre, et qu'elles ne soient engagées en aucun passage public, afin que l'on y puisse préparer toutes les choses nécessaires, sans altérer ni diminuer les grands appartemens.

Pour la Chapelle, il faut observer qu'elle soit grande et spacieuse, et séparée entièrement des appartemens, parce qu'il est nécessaire qu'elle soit de facile accès à tous les

petits officiers et valets, d'autant plus que le Roi veut que le service s'y fasse avec les mêmes cérémonies que dans la paroisse, Sa Majesté desirant l'établir en paroisse de sa Cour et suite, ensorte qu'il sembleroit nécessaire, ou de la mettre hors du Louvre, y étant toutefois attachée, ou de la mettre au-dedans au plan terrain, et de lui donner toute l'élévation, ou de la faire double, savoir une basse et une haute. De quelque façon qu'elle soit faite, il faut observer que les personnes royales y puissent aller facilement de tous leurs appartemens, que leurs entrées, leurs passages et leurs places soient séparées du public: observer tout ce qui est nécessaire pour bien placer la musique et pour conserver la voix.

Il ne resteroit au surplus au grand et magnifique dessin que M. le Cavalier Bernin a fait, que de rendre les côtés du dehors du Louvre un peu plus conformes à la grande et magnifique façade, ce qui se pourroit en élevant de quelque peu les murs et lui donnant un ornement à balustrade avec figures,

ce qui produiroit encore la beauté que le comble seroit caché.

Il seroit encore nécessaire, ainsi qu'il a plu au Roi de l'ordonner, de faire une autre façade du côté de la cour des cuisines, en doubler le corps de logis, pour y trouver le logement du Roi et des gardes.

A l'égard du dedans, il faut élever les murs, pour leur donner les mêmes ornemens de balustrades et figures, ou continuer les lys.

Continuation du Mémoire donné à M. le Cavalier Bernin, sur les observations qui sont à faire sur le bâtiment du Louvre.

Il seroit bien nécessaire que ledit S[r]. Cavalier Bernin vît une ou deux fois l'entrée du Louvre, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, afin que voyant le grand nombre de carrosses et l'affluence du monde, il put

juger si la place qu'il dispose au-devant du Louvre sera suffisante pour contenir le tout.

Quoique ledit Sr. Cavalier Bernin dispose une très-grande suite d'appartemens pour toutes les saisons de l'année, il est nécessaire néanmoins qu'il considère toujours notre climat et la maniere de vivre de nos Rois; et comme il est certain que nous n'avons que quatre à cinq mois d'été, et que pendant ce temps nos Rois ne sont jamais à Paris, il est nécessaire de considérer l'appartement d'hiver comme celui où nos Rois feront presque toujours leur séjour, et par conséquent qu'il le faut rendre plus beau, mieux disposé et plus commode que tous les autres; sur quoi ledit Cavalier Bernin observera, s'il lui plaît, que tous ces beaux appartemens qu'il ajoute au Louvre, soit sur la face du devant, soit sur celle du derrière, soient exposés sur le devant au levant, midi et nord; sur le derrière au couchant et nord, et que le logement exposé au midi, qui est presque le seul où les Rois feront leur séjour, demeure au même état qu'il étoit auparavant

vant, n'étant pas possible qu'ils puissent loger sur le devant à cause du bruit des carosses et des gardes, en sorte que l'on peut dire dès à présent que toute la dépense que Sa Majesté fera ne lui produira aucune plus grande commodité pour son logement ordinaire que celui qu'elle occupe à présent, vû que ce sera toujours la même chose.

Par la même raison du long hiver et du séjour ordinaire de nos Rois pendant cette saison, il est nécessaire que ledit S^r. Cavalier Bernin pense aux moyens de fermer avec fidélité et clarté toutes les grandes arcades des logis, des salles et des appartemens, parce que si l'on ne trouvoit moyen de les fermer avec facilité, il seroit impossible d'y pouvoir passer en hiver sans beaucoup d'incommodités, ni même de sauver les routes si elles étoient exposées aux pluies et aux neiges.

Il est nécessaire de bien observer et rendre extraordinairement faciles tous les conduits des eaux, et les décharges des ordures et

immondices, et que les aqueducs soient grands, larges et spacieux, et qu'ils communiquent par-tout.

Il faut bien observer la facilité de la décharge des excrémens, que les fosses à privé soient mises en lieux commodes, ensorte que la puanteur ne puisse jamais incommoder les appartemens ni le dedans du Louvre et que dans tous les étages il y ait des décharges faciles.

Il est necessaire de considérer ce point comme l'un des plus importans, et duquel dépend la santé des personnes royales.

Examiner en quel lieu l'on prendra toutes les eaux nécessaires pour le Louvre, pour en observer l'entrée, la distribution et la décharge, ensorte que la réception des tuyaux ne puisse jamais altérer la bonté des fondations.

Faire choix d'un lieu le plus élevé qu'il se pourra, pour y faire un reservoir d'eau avec un magasin suffisant pour y mettre tous les instrumens nécessaires pour le feu.

Observer que de ce réservoir l'on puisse tirer avec des pompes, s'il est possible, l'eau dans trois ou quatre autres réservoirs au dernier étage près des combles pour le même accident. Il seroit bien nécessaire que M. le Cavalier Bernin vît la forme des offices, bouche et gobelet du Roi et des Reines, pour en voir la disposition et le nombre des pièces qui y sont nécessaires, afin qu'il puisse les placer en l'endroit le plus commode pour le service de Leurs Majestés.

Il semble pour cet effet que le seul endroit où l'on puisse les placer est le plan terrain du pavillon du devant, du côté de la rivière, parce que le service se pourra faire plus commodément et à couvert dans les appartemens qui seront le plus souvent occupés par le Roi et les Reines, qui sont les mêmes qu'ils occupent à présent.

Ces offices doivent être toujours dans le corps du Louvre, et ne peuvent jamais être mis au dehors.

Il faut quatre corps d'offices, l'un pour le

Roi, et pour la Reine mère, un pour la Reine et un pour le Dauphin.

Ils doivent être composés chacun d'une grande cuisine, un garde manger et une salle qui puisse servir aussi d'une cuisine et décharge en cas de nécessité.

Pour le gobelet, deux grandes pièces. Quelques soins que M. le Cavalier Bernin prenne de faire de grandes décharges et commodes pour les eaux et pour les immondices, il faut toujours faire état, que du premier et dernier étage l'on jettera par les fosses une infinité d'immondices; et par conséquent il doit, s'il lui plaît, observer que mont ou rocher sur lequel le Louvre sera bâti, soit taillé de sorte qu'il ne retienne pas les ordures, ce qui seroit fort vilain et fort incommode.

Après avoir parlé des offices de bouche, qui doivent être dans le plan terrain, il sera peut-être bon que M. le Cavalier Bernin voye un mémoire de toutes les personnes qui sont à loger dans le Louvre, même de

tous

tous les appartemens qu'il est nécessaire d'y observer.

Logemens à observer dans le Louvre.

Quatre corps d'officiers bouche, savoir, un pour le Roi, un pour la Reine mère, un pour la Reine, et un pour Monseigneur le Dauphin.

Chaque corps d'office doit être composé d'une grande cuisine, divisée ainsi qu'il est accoutumé.

Un garde-manger.

Une salle pour servir de décharge, deux cuisines en cas de nécessité, quelques chambres dans les entre-sols à coucher et à manger pour les Officiers. Pour le gobelet, deux pièces à cheminée, et quelques-unes dans les entre-sols.

Le Conseil du Roi, savoir :

Une salle pour les particuliers, une antichambre, une grand' chambre du Conseil, un grand cabinet proche, une buvette,

accompagnée d'une chambre de retraite ; une chambre pour le buvetier et concierge.

Outre le corps-de-garde dont il est parlé par le premier mémoire, il est nécessaire dans le même plan terrain,

D'un appartement pour le Capitaine du Louvre, composé de trois ou quatre pièces médiocrement grandes,

Une chambre et garderobe pour le lieutenant,

Une chambre pour le concierge et garde-meuble,

Une chambre pour le......

Un appartement composé d'antichambre, cabinet et garderobe, pour le Capitaine de la porte, le tout.

Autre de même pour le grand-Prévôt de l'hôtel, savoir aussi une salle pour les archers.

Autre de même pour le grand Maréchal de logis.

Un grand magasin pour les bâtimens.

Une grande salle proche le reservoir d'eau,

pour y mettre les échelles, crocs, seringues, seaux et autres instrumens pour le feu.

Une grande salle proche les escaliers pour les cent Suisses de la garde à Compiegne.

Un appartement de quatre pieces pour le grand maître de France, deux chambres et garderobe pour l'Officier.

Autre de même pour le grand Chambellan.

A côté et proche de l'appartement de la Reine mère il est nécessaire d'y loger le Capitaine de ses Gardes; quatre pièces.

Autant au Capitaine de la porte.

Surintendant, cinq pièces.

Sa dame d'honneur, cinq pièces.

Son chevalier d'honneur, trois pièces.

Sa dame d'atours quatre pièces.

Sa premiere femme de chambre avec sa garderobe, cinq ou six pièces.

Son apothicaire, trois pièces.

Tous ces logemens doivent être mis au plan terrain.

On peut loger au troisième étage

Son premier médecin,

Son premier chirurgien,

La femme de chambre qui a soin des trois ou quatre autres chambres pour ses femmes de chambre.

Les filles demoiselles, leurs gouvernantes et sous-gouvernantes, quatre ou cinq pièces un peu grandes.

Outre tout ce qui est dit ci-dessus pour le plan terrain, il est encore nécessaire d'y loger

Le Maréchal de Villeroy, gouverneur du Roi, quatre pièces.

Le Maréchal de Grammont, Colonel des Gardes, quatre pièces.

Et trois ou quatre appartemens pour les Princes du sang et vieux officiers de la couronne.

Pour le Roi.

Sous la chambre de Sa Majesté, le Capitaine de ses Gardes du corps, chambre et garderobe.

Au troisième étage.

Le premier gentilhomme de la chambre, la garderobe avec une chambre, faire garde-

robe pour le grand-maître et une chambre pour les valets de garderobe.

Son premier médecin, trois pièces.

Son premier chirurgien, deux pièces.

Son confesseur, deux pièces.

Son premier valet de chambre en quartier, deux pièces.

Proche la chambre du Roi, une petite chambre pour le valet de chambre en quartier et une autre petite chambre pour les garçons de la chambre.

Au plan terrain.

L'apothicairerie, composée de trois pièces.

Pour la Reine.

Il est nécessaire d'observer que son appartement soit beau, commode, et soit attaché à celui du Roi.

Pour sa dame d'honneur, quatre ou cinq pièces.

La dame d'atours, idem.

Son chevalier d'honneur, trois pièces.

Sa premiere femme-de-chambre espagnole, quatre pièces.

Sa premiere femme-de-chambre françoise, idem.

Cinq ou six chambres différentes avec garderobe, pour loger les autres femmes de chambre espagnoles et françoises.

Les filles d'honneur, gouvernante et sous-gouvernante, six pièces.

Pour Monseigneur le Dauphin et les enfans de France.

Il est nécessaire d'avoir un appartement fort commode et bien exposé, sur ce sujet, composé de plusieurs chambres, afin de pouvoir loger commodément les Princes et Princesses suivant leurs âges.

Un appartement de quatre pièces pour la Gouvernante,

Autant pour le Gouverneur.

Pour la sous-gouvernante, chambre et garderobe.

Une chambre et garderobe pour la femme de chambre.

Deux chambres pour les autres femmes de chambre.

Outre tous ces appartemens et logemens, le Roi veut encore loger dans le Louvre,

Les quatre Secrétaires d'Etat et trois Officiers principaux des finances,

A chacun desquels il faut cinq ou six pièces, attendu qu'ils ne peuvent pas y loger sans y avoir tous leurs Commis.

Chacun de ces appartemens doit être composé d'antichambre, grande chambre, petite chambre, ou grand cabinet, deux garderobes, deux chambres pour des Commis.

Le Roi prétend occuper pour sa personne et celle de la Reine le plan noble, ou premier étage tout entier.

Il sera bien à propos d'y observer un appartement propre pour ses tableaux, où les jours soient bien disposés.

Et un autre appartement à orner de statues et bustes, et penser dès à présent aux ornemens de ces deux appartemens, en sorte qu'ils servent à relever la beauté desdits tableaux, statues et bustes.

Il est nécessaire de bien observer, de

mettre les salles dont il est parlé au présent mémoire en lieu commode, où le service se puisse faire facilement et où la magnificence et la beauté paroissent.

De plus il seroit bon que M. le Cavalier Bernin vît le lieu disposé pour les comédies tant du dedans du Louvre que du dehors, pour les réformer ainsi qu'il l'estimera pour le mieux.

Il sera encore nécessaire de disposer un lieu pour les grandes fêtes à danses, comme ballets, machines, tournois et tous autres divertissemens qui desirent des grandes places propres pour y recevoir un grand peuple.

La pensée de M. le Cavalier Bernin, de faire de listée est excellente, il observera, s'il lui plaît, en quel lieu cela pourra se faire plus commodément.

Outre tout ce que dessus, il faut encore observer que hors et attenant le Louvre, il faut une basse-cour ou cour de cuisine, dans laquelle il est nécessaire de mettre les cinq offices, savoir :

La cuisine commune,

L'échan-onnerie.

La paneterie.

La frais

Et la farinée.

Lesquels doivent être composés de quatre pièces chacun, outre quelques chambres et entre-sols pour coucher les Officiers.

Plus un bureau composé de deux pièces, anti-salle, et une salle pour la table du grand-maître de France,

Antant pour la table du Chambellan.

Une autre salle pour celle du Maître d'hôtel.

Autre pour les Gentilshommes servant.

Autre pour les grands Aumoniers et autres petits Officiers.

Autre pour le premier valet de chambre.

Autre pour les valets de chambre de quartier.

Pour la Reine mère.

Cinq Officiers de même, trois salles pour le Bureau, table du premier Maître d'hôtel et autres salles pour les autres Officiers.

Pour la Reine, idem.

Pour Monseigneur le Dauphin, idem.

Au-dedans et au-dehors du Louvre, il faut faire choix d'un lieu pour bâtir une grande et superbe bibliothéque, qu'il n'en soit pas, s'il se peut, de pareille au monde.

Sa Majesté ayant vu les grands nombres de livres, les manuscrits pour la remplir, et donner dès à présent les dessins de menuiserie du dedans.

Cette Bibliothéque doit être accompagnée d'un beau logement pour le bibliothécaire.

Il faut de plus au-dedans du Louvre un cabinet beau et superbe.

Au devant et au derrière du Louvre, il faut deux corps-de-gardes pour les régimens des Gardes françoises et suisses, capables chacun de contenir deux à trois cents hommes, avec des chambres au-dessus pour les Officiers.

En même temps il seroit nécessaire que

M. le Cavalier Bernin observât tout ce qui peut se faire de beau, de grand et de magnifique entre les deux palais du Louvre et des Tuileries.

Un lieu propre pour y élever un obélisque ou colonne, de laquelle on parle depuis long-temps, pour y travailler vingt ou trente hommes et y faire un ouvrage singulier dans toute l'Europe.

Examiner la sortie du Louvre par le palais des Tuilleries, pour y faire aussi quelque chose de grand et de magnifique.

La communication des deux côtés de la rivière par un pont de pierres qu'il faut bâtir.

La pensée de faire une grande place quarrée au-delà de la rivière, disposée pour y loger les grands Seigneurs, et qui pourroit servir pour des grandes fêtes et divertissemens publics, au milieu de laquelle on pourra élever quelques monumens à la gloire du Roi.

Examiner encore la pensée de bâtir derrière l'église St. Denys une grande chapelle pour servir à la sépulture des Rois de la branche de Bourbon.

Autre Mémoire de Colbert à Bernin.

Je prie M. le Cavalier Bernin de me donner l'éclaircissement sur des observations que j'ai faites sur son dessin du Louvre.

La premiere, de me donner le profil de la corniche et balustrade, que l'on verra d'une extrêmité de la place de trente-trois à trente-quatre toises qu'il laisse au-devant dudit Louvre.

La seconde est de me donner le même profil de la corniche et balustrade du devant du Louvre, afin que je puisse connoître de même quelle partie de ladite balustrade l'on verra du milieu de la cour du Louvre.

La troisième, de me donner le profil des escaliers, afin que je puisse connoître com-

bien de jour direct il entrera dans toutes les rampes, tant basses que hautes, par le dedans des cours du milieu.

La quatrième; en tant que le comble des deux faces des côtés ne doit point être élevé, ainsi qu'il paroît par le profil qu'il a fait, à quoi serviront les fenêtres pratiquées dans le grand exhaussement qu'il prétend faire des murs desdites deux faces?

La cinquième, de quelle sorte se fermeront les grandes arcades de maçonnerie et conduites en perspective, parce que si elles se ferment sur la face du mur en dedans, la grande épaisseur des murs empêchera que l'on ne puisse voir au dehors.

Si elles se ferment sur la face en dehors, le mur conduit en perspective empêchera qu'elles ne s'ouvrent.

Et la sixième; comme l'on ne met des fossés en un château que pour s'environner entièrement, étant en quelque sorte inutile autrement, je serois bien aise de voir le jour du fossé sur le plan dudit S^r. Cavalier.

NOTE TROISIEME.

Sur la gloriole militaire du Roi Louis XIV, et comment il étoit servi et adulé par ses Ministres. Complaisance naturelle du Roi dans l'adulation.

Lettre de Louis XIV à Colbert.

Du camp de Satin le 8 juin 1675.

La dépense est excessive, et je vois par-là que pour me plaire rien ne vous est impossible... Madame de Montespan m'a mandé que vous vous acquittiez fort bien de ce que je vous ai ordonné, et que vous lui demandez toujours si elle veut quelque chose ; continuez à le faire toujours. Elle me mande aussi qu'elle a été à Sceaux, où elle a passé agréablement la soirée ; je lui ai conseillé d'aller un jour à Dampierre, et je l'ai assurée que Madame de Chevreuse et Madame Colbert l'y recevroient de bon coeur ; je suis assuré

que vous en ferez de même. Je serai très-aise qu'elle s'amuse à quelques choses, et celles-là sont très-propres à la divertir : confirmez ce que je desire, je suis bien aise de vous le faire savoir, afin que vous apportiez les facilités, en ce qui dépendra de vous, à ce qui la pourra amuser.

Colbert à Louis XIV.

De Paris le 4 juillet 1673.

TOUTES les campagnes de Votre Majesté ont un caractère de surprise et d'étonnement qui saisit les esprits et leur donne seulement la liberté d'admirer, sans jouir du plaisir de pouvoir trouver quelque exemple.

La première, de 1667, douze ou quinze places fortes avec une bonne partie des trois provinces.

En douze jours de l'hiver de 1668 une province entière.

En 1672, trois provinces et quarante-cinq places fortes.

Mais Sire, toutes ces grandes et extraordinaires actions cédent à ce que Votre Majesté vient de faire.

Forcer 6000 hommes dans une des meilleures places de l'Europe avec vingt mille hommes de pied; les attaquer par un seul endroit et ne pas employer toutes ses forces, pour donner plus de matière à la vertu de Votre Majesté. Il faut avouer qu'un moyen aussi extraordinaire d'acquérir de la gloire n'a jamais été pensé que par Votre Majesté.

Nous n'avons qu'à prier Dieu pour la conservation de Votre Majesté. Pour le surplus, sa volonté sera la seule règle de son pouvoir.

Jamais Paris n'a témoigné tant de joye. Dès Dimanche au soir les bourgeois, de leur propre mouvement, sans ordre, ont fait partout des feux de joie, qui seront recommencés ce soir après le *Te Deum*.

A Colbert.

A Colbert.

De Cambray le 28 mai 1677.

Je crois que la date de cette lettre ne vous déplaîra pas ; pour moi je la trouve très-agréable pour un Roi de France et particulièrement pour moi.

Au même.

Du camp devant Maestrick le 11 juin 1673.

J'ai dit à votre fils de vous mander d'envoyer un peintre, car je crois qu'il y aura quelque chose de beau à voir : tout va très-bien.

NOTE QUATRIÈME.

Comment les Ministres contribuoient à la gloire de Louis XIV. Manufactures. Le Cavalier Bernin. Beaux arts.

Colbert à Louis XIV.

Paris le 16 mai 1670.

Le Cavalier Bernin travaille à présent à la figure de Votre Majesté à cheval, sur un bloc

de marbre blanc d'une prodigieuse grosseur, que j'ai fait voiturer dans son attelier; c'est la raison pour laquelle j'ai envoyé à Votre Majesté l'ordonnance de sa pension et de celle de son fils... Les deux plus grandes et plus considérables manufactures que Votre Majesté ait établies sont celle d'Abbeville, pour les draps, et de Beauvais pour les tapisseries: l'une et l'autre ont quelque chose de grand et de digne de la bonté que Votre Majesté a pour ses peuples. Je sais bien qu'il est difficile, même impossible qu'elle les visite; si néanmoins en visitant les villes, ou sur son passage si elle y pouvoit entrer, ce seroit un très-grand avantage; en tout cas si elle a pour agréable d'en parler aux Maires et Echevins de ces villes, leur commander d'assister et de protéger les entrepreneurs de ces manufactures, les faire visiter, s'en faire rendre compte et en parler elle-même, ces marques de bonté de Votre Majesté, qu'elle sait et connoît toutes choses, donneront de la vie et du mouvement à toutes ces manufactures, qui sans cela languissent et même

peuvent s'anéantir. Votre Majesté connoît trop les avantàges que ses finances en reçoivent, pour n'être pas persuadé qu'elle veuille bien se donner cette peine.

Réponse du Roi.

De Courtray le 22 mai.

Vous avez bien fait de faire payer la pension à Bernin, puisqu'il travaille... J'irai aux manufactures d'Abbeville et de Beauvais et parlerai comme je croirai le devoir faire et comme vous me le mandez. J'ai fort exhorté ceux d'Oudenarde à travailler, ils m'ont donné un mémoire que nous verrons à mon retour ensemble.

NOTE CINQUIEME.

Sur les minucies et quelquefois sur la sottise des étiquettes des Cours despotiques et sur celle de France et d'Espagne, établie par Louis XIV et convenue entre lui et l'Espagne et conservée sous la minorité du règne suivant.

Pieces tirées du cabinet de M. le Duc de Saint-Simon.

A M. de Sartine.

23 octobre 1721.

M. le Duc de St. Simon ayant desiré, Monsieur, que sa commission finît immédiatement après la célébration du mariage du Prince d'Espagne, il vous est aisé de juger qu'étant occupé jusques alors du cérémonial et des fonctions de son ambassade, il ne lui sera pas possible de prendre toutes les connoissances qui conviennent aux vues que vous proposez dans votre lettre du 9 de ce

mois; vous pouvez cependant, sans nulle difficulté, lui donner toutes les connoissances qu'il desirera de votre part; mais comme cette matiere doit être traitée avec plus d'étendue, je vous prie de former à votre loisir un mémoire de toutes vos différentes idées *sur la conduite que devra tenir l'Ambassadeur* qui devra résider désormais de la part du Roi à Madrid, des vûes que l'on peut avoir pour le bien et pour les avantages du commerce des sujets du Roi en Espagne, sans aliéner les autres nations qui font le même commerce, et de toutes les autres choses que vous croirez qui pourront servir à régler les démarches qui seront faites de notre part pour cimenter l'union des deux couronnes, et pour fortifier la confiance et l'amitié entre le Roi et Leurs Majestés Catholiques.

A mesure que vous ferez quelques progrès dans ce travail, vous me ferez plaisir de profiter du départ des couriers qui seront dépêchés pour m'envoyer ce travail par partie, et vous ne devez pas douter que je ne me serve utilement des marques nouvelles de votre

zèle, pour vous faire connoître en toutes occasions que je suis, Monsieur, très-sincèrement à vous.

Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dubois est suppliée de vouloir bien faire mettre ses réponses à côté des éclaircissemens que je prens la liberté de lui demander.

LE DUC DE SAINT-SIMON *signé.*

Après la première audience publique pour la demande de l'Infante, attendrai-je la seconde dans laquelle elle sera accordée, ou si je demanderai cette seconde audience au cas qu'elle se différât trop?	IL n'y a aucun inconvénient à la demander, l'empressement étant permis en ces occasions et la circonstance de la saison avancée en donneroit encore un prétexte, s'il étoit nécessaire, mais on trouvera le Roi d'Espagne dans les dispositions.
Un ou plusieurs Commissaires d'Espagne signeront-ils quelques-uns des instrumens,	Il dépend du Roi d'Espagne de nommer autant de Commissaires qu'il voudra.

avant moi et M. de Maulevrier, comme dans les traités entre les Rois, les Ambassadeurs signent les premiers les actes faits en leur langue?

Ils signeront à la premiere colonne, l'un au-dessus de l'autre, selon leur rang, l'original en langue espagnole des articles de mariage, et les Ambassadeurs du Roi à la seconde colonne.

Au contraire, les Ambassadeurs du Roi signeront l'original en langue françoise à la premiere colonne et les Commissaires Espagnols à la seconde, chacun reservant l'original qui est en sa langue.

Que répondre si on me pressoit d'écrire en faveur de M. de Maulevrier pour des charges ou places dans la maison de la future Reine?

Il faudra se charger de le faire en faisant remarquer que la maison de la Reine ne sera faite que lors de ses fiançailles, et que S. A. R. ne pourroit avec

bienséance anticiper les résolutions du Roi, mais qu'il n'y a pas lieu de douter que, lorsque Sa Majesté les prendra, elle n'ait beaucoup de déférence aux recommandations du Roi d'Espagne en faveur de Maulevrier, dont les services sont très-agréables à Sa Majesté.

Il n'y aura donc rien à signer, ni articles, ni aucuns instrumens pour ce qui concerne le mariage du Prince des Asturies et de Mademoiselle.

Il n'y a rien à signer à Madrid pour le mariage de Mademoiselle.

Encore qu'on ne doive point imaginer ce qui ne doit point être, la façon dont L. M. C. ont écrit à l'Infante et dont elle a été traitée

L'Infante d'Espagne ne peut en aucun cas être traitée de Majesté ni de Reine avant son mariage. Elle est traitée d'Infante dans les

depuis, donne lieu à demander ce qu'il faut faire au cas que, contre toute règle, elle fût accoutumée à la Majesté et que L. Maj. Cath. lui en donnassent des traitemens. Il est sûr que des plus grands Seigneurs l'accompagneront à l'Isle de la Conference, et comme sûr, que le Duc de Medina-Celi sera chargé de faire l'échange, M. Loles me l'a dit ainsi.

articles qui ont été signés entre M. de Maulevrier et M. de Grimaldo, depuis la déclaration du mariage et depuis les circonstances que l'on observe, qui ne peuvent être considérées que comme un essor de joie sans mesure et sans conséquence.

L'on a pris des mesures de la destination qui sera faite à cet égard par le Roi d'Espagne, et Sa Majesté y pourvoira de sa part.

Ne convient-il pas de presser la célébration du mariage aussitôt après l'arrivée et d'y disposer en attendant ?

Sans aucune difficulté, mais c'est un point qu'il ne faut jamais mettre en question, puisqu'il est décidé par les articles et qu'il le sera par le contrat de mariage qui sera fait en conséquence.

Il est bon de parler de la célébration du mariage dans les occasions, comme du terme du retour de M. le Duc de St. Simon, qui doit être prochain.

Le Roi d'Espagne me loge, j'en ai nouvelle certaine, quoique cet honneur soit devenu presque coutume pour les Ambassadeurs de France depuis ce règne, ce qui n'est point réciproque ici, néanmoins ne penseroit-on point à loger le Duc d'Ossone à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires pendant son séjour, dans un cas aussi singulier que celui-ci, et qui ne peut tirer à conséquence?

Ce n'est pas l'usage, il y auroit de l'inconvénient à le faire pour les suites, et lorsque le Roi loge un Ministre à l'hôtel des Ambassadeurs, il y a toujours un traitement de la part de Sa Majesté.

Ne convient-il pas que je suive la Cour allant à Burgos, ou quel-

Cela seroit convenable, et en quelque sorte nécessaire, mais

qu'autre part où elle séjourne, et M. de Maulevrier de même?

il faut à cet égard se conduire selon ce qui sera le plus agréable au Roi d'Espagne.

A la cérémonie des noces ne céderions-nous pas à un Cardinal, s'il s'y en trouvoit un, et à de certaines Dames, comme la Camerera Mayor? cela n'est point marqué, à celle de la soeur de S. A. R. avec le feu Roi d'Espagne, et on n'y en voit rien.

Il n'y aura point de Cardinaux.

Les dames ont des places séparées de celles que les grands occupent.

Par respect de galanterie n'est-il pas mieux de ne se point couvrir devant les deux Reines, et surtout devant l'Infante?

Les Reines d'Espagne font couvrir les Ambassadeurs et eux de leur part, après en avoir fait la démonstration, demeurent découverts.

M. Amelot m'a averti de prendre garde aux audiences à me couvrir avant que le Roi d'Espagne me le dise, et

Le Roi d'Espagne dit toujours à l'Ambassadeur de se couvrir lorsqu'il commence son discours;

en a usé ainsi par ordre; comme je vois qu'il n'en est rien marqué dans ce que j'ai reçu, et que le cérémonial écrit comme il est, semble plutôt pencher au contraire, je dois demander à quoi m'en tenir. M. de St. Aignan qui y a été depuis M. Amelot, m'en a dit autant. J'ai oublié de le demander à M. de Brancas.

il n'y a qu'à se conformer à l'usage, et s'il y avoit eu quelque changement avantageux au caractère à l'occasion du Nonce et de l'Ambassadeur d'Angleterre, il faudroit s'y conformer.

La Reine douairiere est en France, ne dois-je pas, en lui parlant du Roi, le nommer tout court le Roi et non pas le Roi mon maître?

Le Roi seulement.

Attirant autant que je le pourrai les principaux de la Cour d'Espagne et des Ministres étrangers à manger chez moi, éviterai-je d'y mener le Duc d'Or-

Le mieux est de ne pas inviter M. le Duc d'Ormond et de ne pas manger chez lui; s'il se présentoit il ne faudroit pas lui faire une impolitesse. Il est

mond, et s'il arrivoit qu'il le recherchât, persévérerois-je jusqu'à l'affectation?

Id. manger chez lui.

aisé de juger que l'on romproit tout commerce avec l'Ambassadeur d'Angleterre, si l'on paroissoit en avoir un, non seulement étroit, mais particulier avec le Duc d'Ormond.

L'on peut savoir comment cet Ambassadeur en use avec lui en lieu tiers, et cette connoissance peut former des moyens de garder les ménagemens convenables.

Si je pouvois faire avertir doucement les François que je ne dois point recevoir, cela ne seroit-il point mieux que les laisser se faire refuser à ma porte?

Il n'y a aucune difficulté à faire refuser la porte à ceux que l'on a marqués, il suffira de s'en expliquer pour les empêcher de s'y présenter.

Ce qui m'accompagne doit-il refuser de leur parler en lieu tiers et de manger avec eux,

Il n'est pas possible d'éviter absolument ces occasions, parce que l'on n'a pas droit

en lieu tiers, comme chez quelques Ministres étrangers, en ce dernier cas, ne seroit-il pas convenable d'en dire doucement un mot à l'Introducteur pour l'en avertir et éviter ?

d'ordonner dans la maison d'autrui, mais l'on fait aisément sentir que l'on ne ne veut point de commerce avec les personnes de cette espèce.

Cette matiere n'est pas du ressort de l'introducteur, et il ne s'en chargeroit pas.

Que répondre si Leurs Majestés Catholiques ou leurs Ministres me parlent en leur faveur, de tous ou de quelques-uns ?

Il faut l'éviter autant qu'il est possible, et répondre à Leurs Majestés Catholiques que l'on n'est pas en état de traiter cette matière.

Il n'est nulle mention particuliere de M. Scotti ni du P. Daubrusselle.

Ils sont compris sous la définition générale de ceux que l'on doit ménager selon la mesure de la confiance dont Leurs Majestés Catholiques les honorent, mais s'ouvrir peu ou point à M. Scotti.

En audience traiterai-je de Monseigneur le Prince des Asturies et les Infants? Pour l'Altesse ou l'Altesse royale je crois qu'il faut se conformer à l'usage du pays.

Les traitemens des Princes d'Espagne sont réglés par l'usage, il faut s'y conformer.

M. Amelot, M. de St. Aignan et M. de Brancas m'ont dit tous trois qu'il est d'usage de visiter en arrivant le premier tous les Conseillers d'Etat, soit qu'ils soient Grands ou non : il n'y en a plus que quatre et presque sans fonctions, le Conseil d'Etat ne se tenant presque plus : ne faut-il pas en user comme ces Messieurs ont fait? en ce cas n'en faudroit-il pas user de même à l'égard des Ducs de Veraguas et Popoli qui sont du Conseil du Cabinet qui ne se tient guère plus

Il y a un décret du Conseil d'Etat contraire aux usages, M. le Duc de St. Aignan n'a visité avant son audience que le Cardinal del Judice. Il a tenu cette conduite en vertu des ordres qui lui en ont été donnés par une lettre de M. le Marquis de Torcy du 21 mai 1715. Elle n'exclud pas à la vérité le commerce d'honnêteté avec les autres Conseillers d'Etat.

S'il y a quelques usages nouveaux à cet égard, dont il y ait eu des exemples à l'occa-

que l'autre, et surtout Popoli, qui est gouverneur du Prince des Asturies, gendre de S. A. R.

sion du Nonce et de l'Ambassadeur d'Angleterre, l'on peut s'y conformer.

Ferai-je seul les complimens du Roi, au Roi, à la Reine et à leurs enfans, et uniquement du Roi?

L'on doit séparer les complimens du Roi de ceux de Leurs Altesses Royales, mais ces derniers doivent entrer dans le même discours.

Ne faut-il point une permission écrite pour accepter etc.

Si M. le Duc de St. Simon a besoin d'une permission du Roi, il la recevra à propos.

Puis-je montrer à M. Robin l'instruction qu'elle me prescrit, commune avec M. de Maulevrier?

Je le désirerois, puisqu'il est entré avec lui en beaucoup de choses.

Oui, sur tout ce qui a rapport à l'affaire des mariages: il seroit bon que ce qui regarde les affaires générales ne fût pas multiplié inutilement, mais c'est à M. le Duc de St. Simon à juger s'il faut admettre un tiers dans ce qui lui a été confié uniquement pour régler sa conduite particulière et ses discours en cas qu'on lui parle de quelque chose au-delà de sa commission principale.

NOTE SIXIÈME.

Sur quelques Circonstances particulieres de la maladie et de la mort de Loüis XIV.

Pour servir de supplément à la fin de son histoire.

CEPENDANT le monarque qui vieillissoit à vue d'œil, perdoit l'appétit et s'affoiblissoit; et ses medecins, au lieu de le fortifier par des restaurans qui sont le nerf des vieillards, l'affoiblissoient par des frictions et par tous les moyens de l'art, pour le faire suer. Au milieu du mois d'Août on le trouva tellement changé, qu'on craignit pour ses jours; et le 24 on commença à en désespérer. Ce jour-là il alla encore chez Madame de Maintenon qui lui parla plusieurs fois de

Sacremens, et qui fit appeler le père Tellier qui le confessa.

Le lendemain, jour de sa fête, il entendit la messe et demanda le viatique au père Tellier. Ce Sacrement lui fut administré le soir par le cardinal de Rohan qui lui fit un beau discours sur la grandeur de la Divinité et sur le néant des princes. Et cependant, pour ne pas manquer aux devoirs du courtisan, il parla de la gloire dont la Divinité avoit voulu combler le règne du roi.

Après avoir reçu le viatique, il demanda l'extrême onction qui lui fut sur le champ administrée, et il reçut ces deux Sacremens avec piété, mais sans aucune foiblesse.

Le même jour il fit appeler le duc d'Orléans, à qui il parla plus d'un quart-d'heure, et ensuite aux différens princes et princesses du sang. Tout le monde fut touché jusques aux larmes de voir ce grand roi dans un état de souffrance qu'il enduroit avec tant

de tranquillité. *Nous nous attendrissons*, leur dit-il avec courage; *séparons-nous*.

Le 26 on découvrit une gangrène mortelle dans les jambes. Des incisions profondes et jusqu'à l'os, firent connoître un mal sans remède. On l'apprit au roi qui répondit, qu'on devoit dans ce cas le laisser mourir en repos. Son premier chirurgien, Marechal, étoit un de ces hommes véridiques, si rares dans les cours, et qui pour cela avoit su plaire au roi. Ce prince lui demanda avec fermeté, combien il croyoit qu'il eût encore à vivre : jusqu'à mecredi prochain répartit Marechal. *Mon arrêt est donc pour mecredi*, dit le roi avec une tranquillité stoïque.

Le roi fit appeler Madame de Ventadour, pour qu'elle lui présentât le Dauphin. Il l'embrassa; il lui donna sa bénédiction et lui tint ce fameux discours qui passa de bouche en bouche, jusques à l'extrémité des provinces, et dans lequel le roi déploroit sa vie guerrière. Après avoir embrassé une fois le Dauphin, le monarque le de-

manda encore pour l'embrasser de nouveau. Il leva les mains et les yeux vers le ciel et le bénit; ce qui fit fondre en larmes tous les assistans.

Le même jour le roi travailla encore près de deux heures avec le chancelier et avec Madame de Maintenon. Il parcourut une pleine cassette de papiers; la plupart furent brûlés, et il donna des ordres sur les autres.

Le 27 il demanda pardon aux Seigneurs qui étoient près de lui, du mauvais exemple qu'il avoit donné. Son discours est moins connu que celui qui fut adressé au Dauphin. Je dois donc le conserver pour nos descendans.

„ Messieurs, dit le roi mourant, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné; je dois vous remercier de la manière dont vous m'avez tous servi; de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez toujours marqué. Je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous ce que j'aurois

bien voulu faire; les mauvais temps en sont cause. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eues pour moi. C'est un enfant qui pourra essuyer bien des traverses. Que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera. Il va gouverner le royaume. J'espère qu'il le fera bien. J'espère aussi que vous contribuerez tous à l'union ; et que, si quelqu'un s'en écartoit, vous aideriez à le ramener. Je sais que je vous attendris et je m'attendris aussi ; je vous en demande pardon. Adieu, Messieurs. Je compte que vous vous souviendrez quelques fois de moi. "

„ Il dit au maréchal de Villeroi en particulier : M. le maréchal, je vous donne une nouvelle marque de mon amitié et de ma confiance en mourant. Je vous fais gouverneur du Dauphin, qui est l'emploi le plus important que je puisse donner. Vous saurez, par ce qui est en mon testament, ce que vous devez faire à l'égard de M. le duc du Maine. Je ne doute pas que vous ne me

serviez, après ma mort, avec la même fidélité que vous l'avez fait pendant ma vie. J'espère que mon neveu vivra avec vous avec la considération et la confiance qu'il doit avoir pour un homme que j'ai toujours aimé. Adieu, M. le maréchal. J'espère que vous vous souviendrez de moi.

MANUSCRIT

CURIEUX

Trouvé parmi les papiers du duc de St. SIMON, sur la mort de LOUIS XIV, sur son testament, et sur le lit de justice.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

IL paroît que ce manuscrit curieux, à cause de quelques anecdotes peu connues, mérite d'être lu avec précaution. Il doit être comparé avec les autres monumens historiques de ce temps-là.

HISTOIRE

Du testament de Louis XIV, *circonstances de sa mort, tableau de son caractère et commencement de la régence.*

SOMMAIRE.

Le duc d'Orléans peu aimé du roi. On parle à la cour du testament du roi. Il se forme quatre partis à ce sujet. Louis XIV *fait son testament et dispose de la régence. Intrigues du duc d'Orléans et du duc du Maine pour en connoître le contenu. La marquise de Maintenon et le duc du Maine instruisent différemment le duc d'Orléans. Le prince gagne à son parti les Grands du Royaume et le Parlement. Le roi malade, persiste dans son secret; il confirme ses dispositions par un codicille. Mort du roi. Assemblée du Parlement. Les Gardes fran-*

çoises s'emparent des avenues. Discours du duc d'Orléans. Ouverture du testament et du codicille de Louis XIV. Le duc d'Orléans déclaré régent malgré les dispositions du roi. Reconnoissance momentanée du régent envers le Parlement. Lit de justice. Arrêt solennel qui défère la régence au duc d'Orléans.

L'HISTOIRE du testament de Louis XIV est un objet curieux ; elle montre quel étoit l'esprit des intimes courtisans du roi dans sa vieillesse, et quel fut le génie du régent.

Louis XIV avoit toujours éloigné le duc d'Orléans de la connoissance des affaires ; et ce jeune prince, propre aux plus grandes choses, avoit donné des preuves de valeur ; et le roi avoit la foiblesse d'être jaloux de ses talens.

Philippe de son côté avoit l'adresse de cacher son mérite ; il craignoit le roi, et ne

vouloit point l'indisposer davantage contre lui. Calomnié d'une manière horrible auprès de lui, il fréquentoit peu la cour; mais il s'appliquoit à l'étude. La chimie faisoit ses délices; et ses ennemis disoient qu'il fabriquoit des poisons.

Son amour du plaisir, son peu de goût pour la religion, sembloient appuyer les faux jugemens; et la cour dévote du roi, composée de la marquise de Maintenon, le Tellier et des anciens courtisans qui le haïssoient, rapportoient fidelement au monarque tous ses excès pour l'indisposer davantage.

Mais quand la cour vit dépérir peu-à-peu la famille royale, lorsqu'il ne resta à Louis XIV que son arrière-petit-fils, et que le roi lui-même, accablé d'années, paroissoit toucher à sa fin, le duc d'Orléans devint bien plus suspect à tous ceux qui avoient part à la confiance du roi. Le jésuite le Tellier, membre d'une société jalouse de commander aux souverains, en dirigeant leur conscience;

craignoit de perdre son pouvoir, si le duc d'Orléans devenoit régent de France. Les vieux courtisans, attachés aux maximes de Louis XIV, ne pouvoient se plier aux idées de ce prince, ami des plaisirs et de la nouveauté, peu dévot et fort tolérant. La marquise de Maintenon, intéressée à borner son autorité et à la partager entre les princes légitimés, ses amis et ses élèves, avoit aussi des raisons particulieres; Louis XIV n'étoit environné que des ennemis de ce prince.

La vieillesse du roi pressoit toutes les personnes intéressées; sa santé qui dépérissoit tous les jours, les alarmoit. On s'occupa de son testament; chacun imagina un systême de régence, selon ses intérêts. Il se forma dans la cour quatre partis sur cet objet.

Le Tellier qui désiroit depuis long-temps que Louis XIV déclarât le mariage secret, conclu depuis long-temps avec la marquise de Maintenon, avoit d'abord imaginé folle-

ment que cet aveu public rendoit la favorite propre à la régence et à la tutèle de son successeur.

La marquise de Maintenon qui connoissoit mieux qu'une autre, l'impossibilité de ce projet qui avoit si souvent échoué, désiroit au moins que le duc d'Orléans n'eût point l'autorité absolue ; elle vouloit se conserver un reste de la considération dont elle jouissoit, lorsque le roi auroit fini ses jours. Elle connoissoit dans le duc du Maine, son cher élève, avec lequel elle étoit étroitement liée, un caractère doux et facile, porté à écouter ses avis, tandis qu'elle prévoyoit dans le duc d'Orléans une régence ferme, élèvée et peu propre à suivre le systême d'une femme ou celui de l'ancienne cour.

Quelques courtisans, attachés aux lois fondamentales du Royaume, ou à la personne de Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, premier prince du sang et héritier légitime et présomptif de la couronne, vouloient le retour de ce souverain en France,

et prétendoient que les renonciations ne pouvoient anéantir ses droits.

Le quatrième système appeloit enfin le duc d'Orléans régent du Royaume, avec toute l'autorité du monarque, pendant sa minorité, selon l'usage national.

Louis écoutoit tous les avis; mais il reconnut qu'en rappelant le roi d'Espagne, il exposoit encore la Nation à soutenir une guerre et à des troubles. Il ne pouvoit, d'un autre côté, déclarer son mariage secret, sans s'avilir et former contre lui plusieurs partis. Il suivit donc le système de la marquise de Maintenon qui étoit plus conforme à ses dispositions envers le duc d'Orléans, et à son amour pour le duc du Maine, et pour le comte de Toulouse, ses enfans légitimés qu'il aimoit particulièrement. Il signa son testament, le 14 août 1714, et l'envoya cacheté au Parlement, pour qu'il fût ouvert et exécuté après sa mort. Ce testament fut enfermé et muré dans une tour épaisse, voisine de la Buvette,

L'histoire de son propre règne lui avoit appris cependant, que ce corps pouvoit annuller tel acte solennel de la dernière volonté des rois ; mais l'obéissance universelle de tous les ordres de citoyens l'avoit aveuglé entièrement. Peu de personnes se rapelloient le commencement de son règne, et on étoit si accoutumé à lui obéir qu'il se laissa persuader (malgré le secret pressentiment qu'il avoit dans le coeur et qu'il témoigna) qu'on seroit soumis, après sa mort, à ses dernières volontés.

Le duc d'Orléans, fin, adroit, s'informoit de tous côtés, pour connoître les dispositions du monarque ; mais on gardoit encore un secret parfait sur cet article ; le duc du Maine lui-même, chéri du roi et de la favorite, cachoit avec soin, ce qui avoit été fait en sa faveur, même à la duchesse, son épouse, plus active et plus ambitieuse, qui le pressa souvent de l'en instruire, par le moyen de la marquise de Maintenon ; mais le prince paroissant craindre que ces connoissances ne lui fussent à charge, fut toujours impénétrable.

La duchesse du Maine reconnut l'inutilité de ses démarches. Pour savoir quelle conduite elle avoit à tenir et se préparer à tout événement, elle fit assembler un conseil, composé du duc du Maine, du comte de Toulouse, du premier président de Mesmes, de Malesieu, et de Valincourt, attachés à sa maison. Le duc du Maine évita encore fort adroitement de faire connoître l'état du testament. On reconnut qu'on ne pouvoit plus s'informer de ce qu'il ne vouloit pas faire connoître; et il fut résolu de demander, si le testament appeloit le roi d'Espagne à la succession. La réponse du monarque fut qu'on ne le rappeloit pas, ce qui portoit à croire nécessairement, que le duc d'Orléans étoit déclaré régent de France, selon les droits de sa naissance.

Le duc d'Orléans de son côté cherchoit toute sorte de moyens pous s'instruire. On dit même que la favorite se fit un mérite de les lui découvrir, reconnoissant à la fin que les ressources de son esprit lui donneroient infailliblement la régence, malgré les dispo-

sitions

sitions du roi. Cet artifice lui étoit avantageux dans tous les cas. D'un côté elle paroissoit désirer les bonnes grâces d'un prince qu'elle avoit mal servi auprès du roi; et d'un autre, elle prévenoit son ressentiment; elle révéla donc le secret du testament; mais peut-être en de termes si vagues et si ambigus, que le prince ne se crut point entièrement instruit sur cet important objet.

Cependant le duc du Maine, assuré du fond du testament, certain que le roi d'Espagne n'étoit point déclaré régent, et présumant que le duc d'Orléans, à qui la naissance donnoit ce titre, auroit, sans contestation, la suprême autorité, parut s'attacher à lui. Louis XIV avoit élevé la maison de ce fils légitimé, au rang des princes du sang; et les princes légitimes voyoient avec peine le coup d'autorité qui sembloit les dégrader et les mettre de niveau avec eux. Louis XIV avoit même ordonné, qu'en cas d'extinction des familles légitimes, les princes légitimés succéderoient à la couronne. Ces vues engagèrent le duc du Maine

à feindre de s'abandonner au duc d'Orléans, et à lui découvrir les principales dispositions du testament. Il avoit à soutenir dans sa maison les privilèges si flatteurs qui dépendoient de la pure volonté du souverain; mais Louis XIV ayant toujours en vue ses dispositions testamentaires, et ne pouvant souffrir cette liaison, témoigna son mécontentement et vit avec peine, que les courtisans du duc d'Orléans se multiplioient; tant il avoit à cœur l'entière exécution de ses volontés.

Cependant le roi languissant, tomba dangereusement malade; et le duc d'Orléans, incertain encore du sort qu'il avoit en partage, fut assidu néanmoins à faire sa cour au roi malade et il sut étouffer l'affront qu'il lui fit dans son lit de mort, lorsqu'il ordonna au duc du Maine de faire la revue des troupes de sa maison, au préjudice du duc d'Orléans, premier prince du sang. Louis XIV, malgré l'attention redoublée du prince, fut toujours ferme dans ses résolutions et toujours secret sur ses dispositions

testamentaires, et persista dans ses volontés. Il parut insensible aux soins de ce prince qui ne put en retirer que les expressions suivantes : „ Je n'ai jamais eu intention de „ préjudicier à vos droits, ni de manquer „ d'amitié pour votre personne, mon testa- „ ment vous le prouvera. Je vous ai conservé „ TOUS les droits que vous donne votre „ naissance. „ Paroles remarquables, toujours indécises, que le prince eut soin de rapporter au Parlement, avant l'ouverture du testament du roi, et qu'il fit servir au succès de ses desseins.

Cependant le duc d'Orléans ne se trompa point sur ce discours du roi. L'ancienne conduite de monarque à son égard, et la déclaration de la marquise de Maintenon, le persuadèrent d'avance du préjudice que le testament portoit infailliblement à ses droits naturels. Il n'insista point sur cet article auprès du malade toujours ferme dans ses volontés, et toujours secret ; mais il se prépara à obtenir par des négociations ce que le testament lui ravissoit. Il s'en

ouvrit à l'abbé Dubois, confident de ses plaisirs comme de ses affaires secretes. Il vit revenir à lui le duc de Noailles qui répara des anciens torts envers le duc d'Orléans, et qui voulut faire oublier au prince son ancienne inimitié contre lui. Le duc de Guiche, colonel des gardes-françoises, lui assura les officiers de ce corps. Plusieurs colonels lui promirent leur assistance, et les principaux membres du Parlement lui parurent entièrement dévoués.

Sa cour devint tous les jours plus brillante. Celle du roi diminua peu-à-peu et à mesure qu'il se mouroit. Étendu dans son lit de mort, le monarque eut le déplaisir d'observer la désertion de ses courtisans les plus affidés; et encore enyvré de son faste et de la soumission de ses sujets, il put reconnoître, avant sa mort, quels motifs appellent les grands à la cour, et à quoi tiennent leurs hommages.

Un empirique osa promettre alors un miracle sûr la santé du roi qui étoit à l'ex-

trémité. Un élixir parut ranimer ses forces. Le roi mangea, et le charlatan promit une prompte guérison.

Sur ce bruit le duc d'Orléans vit lui-même à son tour les courtisans déserter son palais, et ne put s'empêcher de dire que, *si le roi mangeoit encore, il n'auroit plus personne*. Cette anecdote indique bien aux rois la raison qui leur donne ou leur ravit des courtisans.

Le roi, Louis XIV, paya le tribut à l'humanité par une mort bien douloureuse. Deux mois avant sa fin, sa santé si robuste s'étoit affoiblie; mais le monarque qui dépérissoit, fit paroître une force d'ame, analogue au caractère de son règne. La veille de St. Louis il voulut se confesser au père le Tellier, et reçut le viatique le jour de sa fête des mains du cardinal de Rohan, grand-aumônier de France. Les Jansenistes assurent, qu'avant de recevoir l'hostie, le Tellier lui présenta le formulaire des vœux ultérieurs

de la Société, que le roi les prononça avec beaucoup de piété.

Louis XIV aimoit tendrement sa famille; mais s'il avoit toujours témoigné ses sentimens sans familiarité et sans affectation. Au lit de la mort il se laissa attendrir, comme le reste des hommes. On vit le duc d'Orléans, le duc du Maine, le comte de Toulouse, les princes de Charolois et de Conti, qu'il entretint successivement, s'éloigner de son lit, fondans en larmes. Bientôt la gangrêne attaqua une de ses jambes. Le roi se vit mourir peu-à-peu, sans perdre connoissance; mais il souffrit, avec une tranquillité extrême, toutes ses douleurs.

Sa piété parut si alarmée au lit de la mort, au sujet des persécutions suscitées aux ennemis de la Bulle *Unigénitus*, qu'il en témoigna ses regrets aux cardinaux de Rohan et de Bissi. Il leur offrit de remédier au mal qu'il auroit pu faire et les pria de lui déclarer, s'il n'y avoit pas eu de passion dans

leur conduite. Il témoigna qu'il n'auroit pas de répugnance de voir le cardinal de Noailles. Mais le Tellier qui observoit les derniers mouvemens du coeur du roi, étouffa ce reste de bonté du monarque. Il lui déclara que, s'il recevoit le cardinal, il détruiroit dans un moment l'ouvrage de toute sa vie, et l'un des cardinaux ajouta, qu'il ne pourroit voir l'archevêque de Paris sans abjurer tout ce qu'il avoit fait. Le cardinal de Noailles ne vit point le roi dans ses derniers momens; mais Louis XIV voulant témoigner ce qu'il sentoit dans son cœur, déclara qu'il l'avoit toujours aimé et estimé. Il refusa au cardinal de Bissi de donner encore une déclaration contre le Jansenisme et lui dit ces paroles : „ J'ai fait tout „ ce que j'ai pu pour mettre la paix entre „ vous, je n'ai pu en venir à bout. Je prie „ Dieu qu'il vous la donne. „ Ainsi le lit du roi agonisant fut encore troublé comme la fin de son règne par cet esprit de parti qui avoit rendu si orageuse la vieillesse de ce monarque.

Cependant la gangrêne empiroit toujours; et le roi demanda qu'on lui fît toutes les incisions nécessaires. Il souffrit sans aucune plainte les coups de lancette jusqu'à l'os pour en arrêter les progrès.

Ses douleurs ne l'empêchèrent point de se juger lui-même sans prévention et de parcourir l'histoire de son règne. Il voulut être sincère sur ses fautes passées; il les confessa à la face de l'Europe et ce monarque qui avoit cru ne rien devoir qu'à Dieu seul, voulut soulager sa conscience, en s'avouant coupable en présence de son successeur Louis XV, jeune prince qui restoit seul dans sa famille, jusqu'à dire: qu'il avoit demandé pardon à Dieu des restitutions qu'il avoit à faire au Royaume. En présence de madame de Maintenon, ayant appelé le jeune Dauphin pour la dernière fois, il l'embrassa deux fois et lui donna sa bénédiction. Ce spectacle fit couler des larmes au jeune prince et à la plupart des assistans.

Le roi fit ensuite ses adieux à ses officiers, toujours avec la même tranquillité d'ame; mais ils ne purent l'entendre sans verser des larmes. Il voulut pourvoir lui-même au bon ordre de sa maison au moment de sa mort; et il ordonna au comte de Pontchartrain, son ministre, d'expédier un brevet, pour faire porter son cœur chez les Jésuites, lorsqu'il auroit rendu le dernier soupir.

Vendredi, le 30 Août, le roi perdit connoissance. La marquise de Maintenon, retirée à St. Cyr, pour n'en plus revenir, fut demandée plusieurs fois par le monarque agonisant, qui eut quelques minutes de repos et de connoissance, et témoigna même, pour la première fois une espèce d'impatience sur son agonie si longue et si douloureuse et sur son abandon. La prière des agonisans ranima encore ses esprits, et il prononça, à haute voix, l'*ave maria* et le *crédo*.

Enfin le dimanche premier Septembre, à huit heures trente-deux minutes du ma-

tin, Louis XIV mourut, sans effort, abandonné dans ses derniers momens de la Maintenon, de Tellier et de ses courtisans. Et tel fut le terme du règne le plus long qu'il y eut jamais en France, et qui attirera à jamais les regards de la postérité.

La mort surprit ce monarque avant qu'il put soulager les maux de la France. Elle étoit fatiguée des guerres presque continuelles qu'elle avoit soutenues. Les finances étoient dans le désordre, et la religion étoit agitée de troubles que tout le règne de son successeur n'a pu appaiser entièrement. L'agriculture languissoit depuis 1709.

Sous ce monarque la France fit connoître à toute l'Europe, quelles sont ses forces naturelles. Le roi avoit fait la guerre à toutes les puissances liguées contre elle. Il l'avoit rendue commerçante. Il avoit déployé ses forces sur terre et sur mer. Il avoit renouvellé les merveilles de Périclès et d'Alexandre.

Son ame courageuse, élevée et faite pour les grandes choses, étouffa souvent les principes d'une saine politique. Il tourmenta les protestans dans l'intérieur de son royaume, et il employa la persécution et l'exil, pour soutenir ridiculement la bulle d'un Pape. Persuadé par ses ministres, par ses confesseurs, par les Jésuites qu'il aima toujours, par la marquise de Maintenon, il s'étoit imaginé qu'il étoit d'une bonne politique et digne d'un grand roi, d'exiger l'entière soumission de tous les esprits et l'unité de croyance dans la nation et que cette opération le reconcilieroit avec Dieu. Par-là ils avoient alimenté et l'amour de la gloire du monarque et sa tendre piété. On ne peut résoudre autrement ce problême du règne de ce roi qui, avec une ame sensible et un cœur bien fait, vit, de sang-froid, l'effusion du sang de ses sujets dans les Cevennes, renfermant ou exilant des citoyens vertueux qui ne croyoient pas à la ridicule constitution de Clément XI, et oubliant que les rois de France plient la Nation entière à leurs volontés par la persuasion.

Le même amour pour la gloire et le désir des grandes choses, portèrent le roi à faire, presque perpétuellement la guerre. Il fatigua long-temps l'Europe entière et on fut persuadé qu'il aspiroit à la Monarchie universelle. Il résista à toutes les ligues, jusqu'à la mort; et dans son abattement même, lorsque la Nation accablée le perdit, il mourut, dans sa défaite même, victorieux de tous ses ennemis. Alors il avoit placé son petit-fils sur le trône d'Espagne. Il avoit fait accepter à l'Europe cette révolution, les protestans n'étoient plus rebelles, et depuis long-temps les esprits factieux de son royaume étoient asservis. Il avoit renouvellé l'esprit humain et l'avoit assujetti à l'autorité d'un seul, ce qui avoit étonné l'Europe entiere; on l'appela LOUIS LE GRAND.

Ce monarque devoit tout à la nature, car son éducation fut mal soignée, et Mazarin l'éloigna des affaires dans sa jeunesse, ne l'occupant que des plaisirs ou de l'amour. Louis triompha et de lui-même et de la mollesse de la cour. Il déploya un caractère

actif et laborieux. Il soumit des provinces, il prit des villes en personne et donna plus de batailles qu'aucun de ses prédécesseurs. Il eut presque toujours les armes à la main, et présida à tous les travaux pénibles qui guidoient les opérations. Il hérita de l'esprit militaire qui avoit caractérisé les règnes précédens. Il fit la guerre dans l'intérieur de son royaume, pour dompter des peuples rebelles, et il la fit au dehors contre une ligue de toutes les puissances de l'Europe. Le génie militaire s'allia toujours avec l'amour du plaisir et avec le luxe des cours orientales.

A la fin de son règne, il cessa d'être heureux; mais il fut toujours grand, et supporta ses malheurs domestiques et ceux de la France avec l'intrépidité d'un Stoïcien; il vit mourir à ses côtés une famille brillante et nombreuse; dans l'espace de dix mois il vit expirer une Dauphine et trois Dauphins; il ne resta de ses descendans en France que son arrière-petit-fils. Débile et chancelant, à cause des maux infinis qui

suivirent ses expéditions militaires, écrasé par ses succès et par ses pertes, réduit à demander la paix, insulté dans ses ministres, devenu l'objet de la haine et de l'admiration de quelques puissances de l'Europe, il trouva dans sa patience sans bornes le soulagement de ses malheurs, et dans les ressources naturelles de la France, une sorte de remède à ses maux; il reçut toujours les nouvelles les plus tristes d'un visage assuré, et il consola ses ministres et ses courtisans si souvent consternés, en leur annonçant lui-même de nouveaux désastres et en adoucissant leur terreur.

La trop grande sensibilité de ce monarque fut la cause de tous ses maux. Malheureusement ce tempérament fut compatible à un amour excessif de la gloire et du plaisir, et à une extrême dévotion. Cet amour de la gloire l'entraîna à des guerres interminables, d'où dérivèrent le désordre de ses finances et le malheur de ses peuples. Le plaisir l'engagea à l'amour des femmes dont il écouta souvent la voix trompeuse; il épousa sa

sujette secrétement et suivit les impressions de ses confesseurs, qui eurent l'audace de s'immiscer dans des affaires d'Etat, qui l'engagèrent à se servir du feu et du fer, pour soumettre les protestans, et qui surent employer l'autorité souveraine, les lettres de cachet, l'exil et la persécution pour porter la bulle de Clément XI.

Louis XIV soutint l'appareil extérieur de la grandeur dans son lit de mort. Il mourut tel qu'il avoit vécu, patient dans ses dernières souffrances, et paisible comme dans la prospérité; il considéra sans effroi la destruction lente de tous ses sens; il adora la loi qui le rendoit égal au dernier des hommes et mourut en héros et en chrétien.

A mesure que les maux du roi empiroient, le duc d'Orléans redoubloit d'activité, pour s'assurer la régence; il s'étoit formé déjà un parti puissant, il y avoit appelé le Parlement et le cardinal de Noailles. Les militaires témoins de sa bravoure, lui étoient

attachés, tous les esprits paroissoient en sa faveur.

Ce prince trouva, à la vérité, beaucoup de facilité dans le génie des grands du Royaume qui pouvoient le servir. L'autorité absolue d'un règne de soixante-dix-sept ans avoit fléchi toutes les volontés, et même flétri le cœur de la plupart des courtisans et des grands du Royaume. Leur énergie et leur bravoure dans les armées ne se soutenoient point dans la capitale et encore moins à la cour. Le premier président de Mesmes, malgré ses liaisons particulières avec le duc du Maine, fut le premier gagné. C'étoit un grand courtisan et un homme médiocre, au rapport de la Staal faite pour le bien connoître. Il avoit l'esprit agréable, mais foible et timide, et plein de ces défauts du cœur qui empêchent de servir. Il abandonna donc le parti du duc du Maine, son ami, pour servir le duc d'Orléans.

M. de Voltaire assure que le marquis de Canillac dressa le plan de la régence, avec quelques

quelques confidens du prince. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'on tint plusieurs assemblées, de nuit et de jour, pour se préparer à cette révolution que la mort du roi rendoit nécessaire; il y eut même des conventions mutuelles entre le duc d'Orléans et les principaux du Parlement qui préparèrent les esprits à l'événement, et favorisèrent les justes prétentions du prince.

Le duc d'Orléans promit de reconnoître les services du Parlement, de le rétablir dans l'ancien usage de faire des représentations sur les édits du roi avant l'enrégistrement; il déclara qu'il seroit établi un conseil de conscience, présidé par le cardinal de Noailles, et fit, tant au parlement qu'à plusieurs grands du Royaume, une infinité de promesses qu'il fût ensuite fidèle à remplir.

Toutes ces négociations secrètes avoient été faites avant la mort du roi, avec toute la diligence nécessaire; mais, quelque soin qu'on eût eu pour cacher ces mouvemens, le P. le Tellier avoit été instruit en partie

de ces desseins prémédités, tandis que le duc d'Orléans, tranquille au dehors, cachoit ses justes prétentions; mais à peine le roi eut rendu le dernier soupir, qu'il appela à la cour le cardinal de Noailles, relégué de la cour, et qui n'avoit pu voir le monarque dans son lit de mort; il l'invita à Versailles, et à rendre ses hommages au jeune roi. Cette démarche fit connoître d'avance, que le prélat cesseroit d'être haï et persécuté sous le nouveau règne; et cet acte de tolérance et d'amitié assura que l'ancien système étoit déjà changé à la mort du monarque, et que le duc d'Orléans ne seroit pas persécuteur.

Dès le lendemain de la mort du roi, le second Septembre, le Parlement s'assembla. Le duc d'Orléans, suivi des ducs de Bourbon, du comte de Charolois, du prince de Conti, du duc du Maine, du prince de Dombes et du comte de Toulouse, s'y rendit en cérémonie; le trésorier de la Sainte-Chapelle le reçut à sa porte de cette église où il entendit la messe; deux présidens à

Mortier et deux conseillers le conduisoient à la grande-chambre, où se trouvèrent plusieurs ducs et pairs de France.

Les Gardes-françoises au nombre de deux mille hommes, le duc de Guiche à leur tête, s'étoient emparés des avenues et de la cour du palais. Les mémoires du temps, et surtout ceux du duc de Berwick auteur véridique contemporain, assurent que la grande ſalle étoit pleine d'officiers armés, qui avoient suivi le duc d'Orléans dans la persuasion qu'il trouveroit des obstacles à soutenir ses droits. Dans ce cas il étoit prêt à se déclarer lui-même régent du Royaume en exposant sa qualité de premier prince du ſang. Cette anecdote contredit celle du célèbre auteur du siècle de Louis XIV. Il assure qu'ayant été en personne dans cette ſalle, il n'apperçut ni tumulte ni officiers armés. M. de Voltaire mérite ſans doute des égards dans cette aſſertion; mais l'impartialité de l'histoire exige aussi qu'on écoute le maréchal de Berwick ſur un fait de cette ſorte; et ſon autorité porte à croire que le duc d'Orléans

avoit eu cette précaution. Il avoit à craindre en effet la jalousie des princes favorisés par le feu roi dans son testament. Le duc du Maine étoit aimé des grands et du peuple, bien des gens craignoient dans Paris quelque émeute occasionnée par ses prétentions particulières et par celles des autres princes. Le duc du Maine, colonel-général des Suisses et des Carabiniers, avoit beaucoup de créatures de même que le comte de Toulouse son frère et si le duc d'Orléans se fit suivre par des gens armés au parlement, il fit un acte de sagesse, justifié par les affaires qui arrivèrent sous sa régence, et surtout par la conspiration de Cellamare.

Quoiqu'il en soit, ce prince n'eut pas besoin de force armée pour faire valoir ses justes prétentions. Il avoit trop bien préparé les esprits en sa faveur, et ses droits naturels l'appeloient d'ailleurs à la régence. Il les dévelopa dans un beau discours qu'il tint au Parlement, où paroit la sagesse de ce prince et les ressources de son esprit adroit et délié.

„ Après les malheurs qui ont accablé la France et la perte que nous venons de faire d'un grand roi, notre unique espérance est celui que Dieu nous a donné. C'est à lui, Messieurs, que nous devons à présent nos hommages et une fidèle obéissance. C'est moi le premier de ses sujets qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne, et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son état.

„ Ces sentimens connus du feu roi m'ont attiré sans doute un discours plein de bonté qu'il m'a tenu dans les derniers instans de sa vie, et dont je dois vous rendre compte.

„ Après avoir reçu le viatique, il m'appela et me dit: Mon neveu, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance. Je vous recommande le Dauphin. Servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son Royaume. S'il

vient à vous manquer, vous serez le maître et la couronne vous appartient.

„ A ces paroles il en ajouta d'autres qui me sont trop avantageuses, pour pouvoir les rappeler. Il finit en me disant: J'ai fait ces dispositions que j'ai cru les plus sures; mais, comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien on le changera. „ ---- Ce sont ses propres termes.

„ Je suis donc persuadé que, suivant les loix du Royaume et suivant les exemples de ce qui s'est fait en pareilles conjonctures et la destination même du roi, la régence m'appartient; mais je ne serois pas satisfait, si à tant de titres qui se réunissent en ma faveur, vous ne joigniez vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même.

„ Je vous demande donc lorsque vous aurez lu le testament, que le feu roi a déposé

entre vos mains, et le codicille que je vous apporte, de ne point confondre mes différens titres, et de délibérer également sur l'un et sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance me donne et sur celui que le testament pourra y ajouter. Je suis même persuadé que vous jugerez à propos de commencer par délibérer sur le premier.

„ Mais à quelque titre que j'aie droit d'espérer la régence, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils et par vos sages remontrances.

„ Je vous les demande par avance, en protestant dans cette auguste assemblée, que je n'aurai d'autres desseins que de soulager les peuples, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du Royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, de tra-

vailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un État heureux.

„ Ce que je demande à présent, Messieurs, c'est que les gens du roi donnent leurs conclusions sur la proposition que je viens de faire, et que vous délibériez, auſſitôt que le teſtament aura été lu ſur les titres que j'ai pour parvenir à la régence, en commençant par le premier, c'est-à-dire celui que je tire de ma naiſſance et des loix du Royaume. "

On écouta avec beaucoup d'attention le discours du prince; et l'auteur de sa vie témoigne qu'il le prononça un peu déconcerté, tant il étoit difficile de prendre le ton de monarque après Louis XIV, qui n'avoit jamais paru plus grand et plus majestueux que dans ces ſortes d'appareil.

Les esprits furent portés d'abord en faveur du duc d'Orléans. On avoua ses droits à la

régence, mais avant de procéder à aucune déclaration il fut résolu qu'on feroit l'ouverture du testament. Le premier président et les gens du roi le présentèrent à l'assemblée. Un conseiller au Parlement en fit la lecture. Le premier président de Mesmes ordonna à plusieurs reprises, qu'il fût lu à haute voix et distinctement, en ajoutant : *Voici notre Loi.*

Ce fut là tout ce que fit le président en faveur du duc du Maine son ami, car lorsqu'il vit les esprits disposés à reconnoître le duc d'Orléans et que le duc du Maine lui-même ne soutenoit point ses intérêts, il fut le premier à se déclarer en faveur de Philippe.

Cette lecture solennelle fit connoître au duc d'Orléans, combien il avoit eu raison de se préparer à soutenir ses droits. Il apprit que Louis XIV ne l'avoit déclaré que chef du conseil de régence, composé des princes du sang, âgés de vingt-quatre ans accomplis,

du chancelier, des quatre secrétaires d'État, du chef du conseil des finances, du contrôleur-général, des maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Uxelles, de Tallard et d'Harcourt; tout devoit être ordonné à la pluralité des voix.

Le duc du Maine devoit avoir le commandement des troupes de la maison du roi, sans aucune ſubordination à la régence. Le maréchal de Villeroi étoit gouverneur du roi. Le duc du Maine avoit la sur-intendance de son éducation et la garde de sa personne. L'évêque de Fréjus étoit nommé précepteur. La ducheſſe de Ventadour, sa gouvernante et le père le Tellier, son confeſſeur.

Ces dispositions renversoient tous les droits du duc d'Orléans. Le codicille du feu roi, que le duc lui-même avoit porté au Parlement, en étoit une ratification que le feu roi avoit dreſſée au lit de la mort. On en fit la lecture qui découvrit quels étoient les deſſeins de Louis XIV et de son conseil in-

time dans ses derniers momens. Non-seulement le monarque persistoit dans ses volontés, mais il voulut rendre la publication de ſon teſtament aussi ſolennelle qu'elle étoit possible. Il crut donc que le duc du Maine s'empareroit d'abord de la personne du Roi en plein Parlement, ſelon le codicille; et qu'à la lecture poſtérieure du teſtament, ayant déjà sous ses ordres les troupes de sa maison, il pourroit soutenir le syſtême de régence qu'il établissoit.

Le duc d'Orléans éluda ces vues adroites du roi défunt. Non-seulement le testament fut lu avant le codicille, mais il demanda lui-même dans sa harangue d'être déclaré régent, avant la lecture de cet acte. Cette dernière demande ne fut point accordée; mais le prince après que la lecture en eut été faite, déclara hautement et avec fermeté, qu'il ne pouvoit consentir en honneur à plusieurs articles: alors tous les eſprits parurent ſe réunir peu-à-peu en ſa faveur, et dans peu de temps il fut déclaré régent du

Royaume d'une voix unanime pendant la minorité du roi.

Content de s'être assuré le principal, et troublé de ce succès qui ne fut suivi ni de contrainte, ni de disputes, le régent reconnut d'abord l'autorité du conseil de régence établi dans le testament; et Staal dit dans ses mémoires qu'un homme habile, dévoué au duc d'Orléans lui fit passer un billet adroitement, par lequel il lui conseilloit pour ses intérêts de rompre la séance. Il est vrai qu'elle fut dissoute et qu'on s'assembla de nouveau le soir. Ainsi le régent eut tout le temps de respirer, de dresser ses plans sur l'état momentané des affaires et de se préparer à montrer les dangers d'une autorité partagée.

Le Parlement souscrivit à tous ses désirs et lorsqu'il fut arrêté que le duc du Maine auroit la sur-intendance de l'éducation du roi, il représenta qu'il ne devoit point avoir le commandement des troupes de sa maison,

Ces événemens se passèrent le mois de Septembre. Le 7 on enrégiſtra au Parlement une déclaration du roi qui prorogeoit les séances jusqu'au premier octobre pour traiter des affaires d'État. Le 12 suivant, le jeune roi confirma ces dispositions dans un lit de justice par un arrêt qui déclaroit Philippe, duc d'Orléans, régent du Royaume.

FIN du tome VI et dernier des Mémoires du regne de Louis XIV.

TABLE

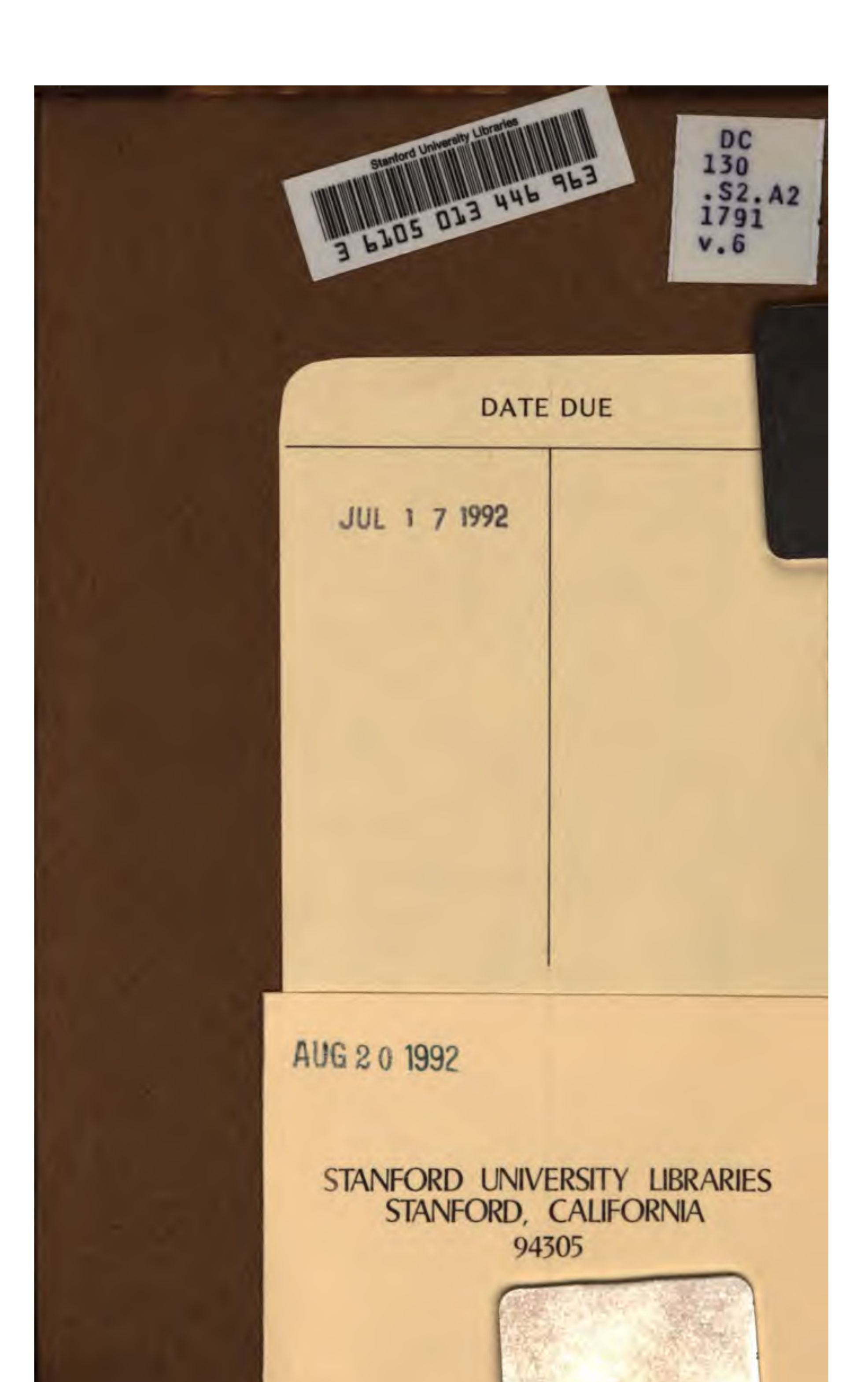
TABLE DES MATIÈRES

du Tome VI. des Mémoires d'état et militaires du règne de Louis XIV.

LIVRE TREIZIEME.

FIN du Tome VI des Mémoires d'état et militaires du regne de Louis XIV.




Stanford University Libraries
3 6105 013 446 963
DC
130
.S2.A2
1791
v.6
DATE DUE
JUL 1 7 1992
AUG 20 1992
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305

